

Ville de Renens

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION
POUR L'EXERCICE 2016**

Réponses de la Municipalité
aux observations, remarques et vœu

Renens, le 12 juin 2017

Introduction

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Mesdames, Messieurs les conseiller-ères communaux,

Nouvelle législature, nouveaux Municipaux et nouvelle commission de gestion. En effet sur les 13 membres de la commission de gestion, 7 personnes n'avaient encore jamais siégé à la COGEST et est composée de : Mesdames Correia Maria, Golaz Grilli Elodie, Perret Dominique. De Messieurs Allauca Byron, Bastidas Johnson, Bertschy François, Duperrex Gérard, Favre Simon, Gruber Florian (démissionnaire et non remplacé), Hertig Philippe, Mulopo Robert, Niang Oumar et Nathalie Jaccard, Présidente pour cet exercice.

Ce vent de fraîcheur a permis de réétudier et de réfléchir à partir de la loi sur les communes aux buts et missions de la commission de gestion.

Les commissaires ont également pu exprimer dans quel état d'esprit ils envisageaient leur travail au sein de cette commission. Il en est très vite ressorti que l'entier des membres était motivé pour travailler dans un esprit positif, constructif et de compréhension du fonctionnement, des prises de décisions et des axes choisis et préconisés par la Municipalité et l'administration.

L'idée générale était bien d'appréhender, par exemple : pourquoi les choses se font de cette manière ? La raison de retards, d'oublis ou d'abandons d'objectifs ? Comment les choses auraient-elles pu être faites pour que cela soit plus performant ? Ou, comment êtes-vous arrivés à cette décision ? Qu'est-ce qui a motivé un axe plutôt qu'un autre, etc.

Avec, également, pour buts, de découvrir, de cerner l'envers du décor, c'est donc avec enthousiasme que nous nous sommes mis au travail.

Une série de questions et de thématiques ont dans un premier temps été abordées qui ont trouvé des explications et des réponses lors des visites de tous les dicastères.

Toutefois, un problème récurrent depuis de très nombreuses années a rendu plus difficile cet exercice tant pour la commission que pour la Municipalité. En effet, le délai de la remise du rapport de gestion de la Ville (fin mars) ne permet pas à la COGEST d'attendre pour travailler sur ce support et dans le même temps de respecter les délais.

Lors des visites des dicastères, alors que nous n'avions pas encore ledit rapport, il était fréquent que la Municipalité nous réponde : « vous trouverez toutes ces informations dans le rapport de gestion... » ce qui a quelquefois laissé la COGEST sur sa faim et généré des frustrations.

La COGEST a d'ailleurs commencé à cogiter sur une adaptation de son fonctionnement pour éviter le plus possible à l'avenir cette problématique. Diverses réflexions sont en cours.

Dans un deuxième temps, à partir du rapport de la Ville de Renens, nous avons adressé une série de questions à la Municipalité afin d'obtenir de plus amples renseignements sur certains points.

Les réponses et compléments reçus ont dans une large majorité satisfait la commission. Pour les points qui sont restés en suspens, ils serviront de base à nos travaux pour l'exercice 2017.

Enfin, pour cette législature, la COGEST a souhaité aller à la rencontre des associations sociales, sportives et culturelles subventionnées par la commune afin, de là encore, mieux faire connaissance avec ces entités qui constituent le cœur associatif de Renens absolument nécessaire au bien vivre ensemble. Ce sont donc 3 associations qui ont été choisies pour cet exercice :

Pour le social : Association des Familles du Quart Monde

Pour le sportif : Renens Natation

Pour le culturel : Théâtre Kleber Méleau (TKM).

Au terme de ces visites, c'est à l'unanimité que la commission a reconnu l'utilité d'une telle démarche qui a permis de découvrir l'ampleur du travail fourni par les comités, les bénévoles et quelque fois les salariés de ces structures et combien elles ont une valeur sociale et d'inclusion pour nos citoyens.

Pour finaliser le présent rapport, nous nous sommes rencontrés lors de : 12 séances plénières, 1 séance commune avec la COFIN, 2 visites thématiques en soirée, 1 visite thématique en journée, 1 visite des biens communaux et 8 séances en journée. 25 rapports et compte-rendus ont été rédigés représentant un temps de travail de 65 heures pour cette commission composée de miliciens issus de tous les partis élus au Conseil Communal.

Au nom de la commission de gestion, je tiens à remercier chaleureusement le Syndic, les Municipaux, le Secrétaire municipal, les divers chefs de service et les employés qui nous ont dans une grande majorité bien reçus et bien accueillis, qui ont été disponibles et qui se sont attelés à nous donner les renseignements et répondre aux questions et interrogations des membres de la commission lors des visites de dicastères et autres séances. A titre personnel, je tiens à exprimer toute ma gratitude à Michel Veyre, Secrétaire municipale, et Anne Lafond, adjointe, pour leurs précieuses collaborations et organisations.

Je ne pourrai terminer cette introduction sans également remercier mes collègues pour leur investissement, pour les échanges, les débats, toujours respectueux et constructifs, les réflexions, leur travail de rédaction de rapports ainsi que pour leurs présences assidues et régulières. J'ai eu énormément de plaisir à collaborer avec vous et je suis très fière de constater que nous avons tous œuvré dans un même objectif : les intérêts de notre Ville et de ses citoyens.

TABLE DES MATIERES

Introduction – mot de la Présidente	<i>page 2 à 3</i>
Rapports des visites de dicastères, observations, remarques et vœu	
▪ Administration générale – Finances – Ressources humaines : J-François Clément – Syndic : 3 observations + 1 remarque	<i>page 5 à 18</i>
▪ Bâtiments - Domaines - Logement-Cultes : Didier Divorne – Municipal ▪ Gestion urbaine - Développement durable : Patricia Zurcher Maquignaz - Municipale ▪ Urbanisme – Travaux : Tinetta Maystre – Municipale 4 observations + 1 remarque + 1 vœu	<i>page 19 à 31</i>
▪ Culture - Jeunesse - Affaires scolaires – Sport : Myriam Romano-Malagrifa - Municipale Aucune observation, remarque ou vœu	<i>page 32 à 36</i>
▪ Informatique - Population - Sécurité publique : Olivier Golaz - Municipal 2 observations + 1 remarque	<i>page 37 à 41</i>
▪ Accueil de jour - Affaires sociales - Intégration – Aînés : Karine Clerc - Municipale 1 observation	<i>page 42 à 47</i>
Rapport des préavis bouclés	<i>page 48</i>
Questions sur le rapport de gestion de la Ville de Renens	<i>page 49 à 60</i>
Compte-rendu et rapports des visites aux associations	<i>page 61 à 65</i>
Compte-rendu de la visite des biens communaux	<i>page 65 à 66</i>
Compte-rendu de la séance commune COGEST/COFIN (Pascal Golay)	<i>page 67 à 68</i>
Conclusions	<i>page 69</i>
Liste des annexes	<i>page 70</i>

Administration générale - Finances - Ressources humaines : Jean-François Clément - Syndic

Rapport de la visite du 29 mars 2017

Introduction de Monsieur Jean-François Clément, Syndic

L'année a été mouvementée et un peu difficile, si on tient compte du fait que la nouvelle législature a engendré une refonte des dicastères. Pour cette visite de la commission de gestion, le Syndic tient à préciser que certaines réponses ne lui appartiennent pas, étant donné qu'il a repris le poste depuis le milieu de l'année 2016.

A Renens, les ressources de la commune sont plus « rares » que dans d'autres communes. Beaucoup de chantiers ont commencé depuis peu (la gare, la reconstruction de la patinoire de Malley, etc.) qui impliquent d'énormes efforts de la part des employés alors que les ressources restent rares.

Quelles sont les conséquences financières du retard du tram ?

Réponse directe de la Municipalité

Ces coûts sont « inchiffrables et énormes » et difficiles à estimer dans les faits. Certains travaux ont été différés comme par exemple, les réfections du revêtement de certains tronçons de route qui ont été retardés afin d'attendre sur le tram, mais qui, au final, devront probablement être faits à double (maintenant par urgence puis lors des travaux du tram). Autre exemple, certains feux de signalisation qui ne sont plus aux normes doivent être remplacés (feux et supports de feux, pour des raisons de sécurité) et devront probablement l'être probablement à nouveau quand le tram sera en cours de construction.

Il y a également un impact en termes de promotion économique, car certains investisseurs attendent l'arrivée du tram pour s'implanter à Renens qui doit déployer des efforts considérables pour conserver la bienveillance et l'intérêt des entreprises.

Peut-on donner des coûts directs ?

Réponse directe de la Municipalité

Il est possible de donner des chiffres (p.ex. le coût de remplacement des feux) C'est difficile d'aller au-delà tant les implications indirectes sont importantes.

Ce sont surtout des coûts liés aux travaux sur des infrastructures qui ne peuvent pas attendre à cause de risques d'accident et qui devraient être fait à double.

Peut-on commencer à donner une estimation quant à la date du début des travaux ? Que s'est-il passé en 2016 pour expliquer ce retard et quelles sont les perspectives d'arrivée du tram ?

Réponse directe de la Municipalité

Le CTC devrait pouvoir commencer à donner une estimation, mais pour l'heure, il y a toujours des oppositions à Lausanne, liées à la place de l'Europe qui bloquent le projet et qui empêchent de définir précisément une date de début des travaux.

La population a-t-elle été impliquée dans le processus du projet ?

Réponse directe de la Municipalité

Oui, un nombre très restreint de personnes combattent activement le projet, avec des oppositions. Ceci est en particulier dû au fait que la circulation sur la place de l'Europe sera grandement restreinte et certains commerçants craignent une perte de clientèle.

Le tram finira-t-il par arriver ?

Réponse directe de la Municipalité

Oui, le tram finira par arriver. Une date définitive est toutefois difficile à estimer. Pour l'heure les recours sont au Tribunal Administratif Fédéral et pourraient éventuellement finir au Tribunal Fédéral. Il est raisonnable de penser que les travaux pourraient commencer mi-2018.

Y a t'il encore des oppositions sur le tronçon Renens ?

Réponse directe de la Municipalité

Non, toutes les oppositions sur les tronçons Renens sont levées.

Est-ce qu'une entité défraiera Renens pour les coûts consécutifs à ces retards ?

Réponse directe de la Municipalité

Non, la Ville assure elle-même ce type de coûts, cela fait partie des aléas de la vie de la commune.

Comment a été organisé le passage de témoin entre les Secrétaires municipaux ? Quels avantages et quels coûts ?

Réponse écrite de la Municipalité

Le nouveau Secrétaire municipal, Monsieur Michel Veyre a débuté son activité le 1er mai 2016 et Monsieur Servageon a quitté son poste le 30 juin 2016. Il y a donc eu deux mois de mise au courant et de superposition de postes. Le coût de ce passage de témoin est de CHF 22'350.-.

Quelle est la bonne durée d'un passage de témoin ?

Réponse directe de la Municipalité

La durée d'un passage de témoin peut varier. Le précédent changement de Secrétaire fut assez long alors que celui-ci a été plutôt court, mais assez standard dans sa durée (2 mois). Le passage « court » semble préférable. Il faut certes un recouvrement afin de permettre la transmission de certaines informations. Un passage trop long pose plus de problèmes. La dynamique était positive aussi bien avec M. Servageon qu'avec M. Veyre. Ce dernier connaît bien la région, il y a vécu jusqu'à l'âge de 30 ans.

Y-a-t-il eu un changement de cahier des charges ?

Réponse directe de la Municipalité

Il n'y a pas de cahier des charges, qui est souvent trop restrictif, mais plutôt des descriptifs de postes qui fixent le cadre général de l'activité.

Le descriptif de poste n'a pas changé il est partiellement défini par des aspects légaux. Monsieur Servageon avait une part de travail liée à la promotion économique qui n'a pas été repris dans le descriptif du poste de Monsieur Veyre.

Est-ce que le délégué à la promotion économique a un cahier des charges ? Si oui peut-on en prendre connaissance ? Sinon pourquoi ? Comment sont calculés ses résultats, quels indicateurs ? Peut-on avoir ce descriptif ? S'il n'y en a pas, pourquoi ? Quelles méthodes d'évaluation du résultat ?

Réponse écrite de la Municipalité

Le délégué à la promotion économique ne dispose pas d'un cahier des charges à proprement parler, mais d'une mission qu'il remplit sur la base d'un mandat. La mission globale, les enjeux pour Renens ainsi que l'autorisation d'engager des coûts liés à cette mission ont été votés dans le préavis N° 87-2015.

Au niveau des résultats et des indicateurs, la Municipalité n'a pas souhaité fixer des objectifs quantitatifs, tels que le nombre d'emplois créés, les investissements consentis, etc. puisqu'ils ne dépendent pas directement d'elle. Le délégué économique est rattaché au Syndic et à différentes commissions municipales dans lesquelles les dossiers sont suivis et traités. Des séances hebdomadaires sont organisées avec le Syndic pour suivre et orienter l'évolution des dossiers.

Réponse directe de la Municipalité

Un des défis qui a été relevé est d'attirer suffisamment de sociétés aux Ateliers pour que le bâtiment retrouve une dynamique. Il a fait de ce bâtiment une technopole avec de multiples entreprises. Le lieu est maintenant totalement occupé et la dynamique entre ces entreprises est excellente.

Cette structure est également indispensable au MassChallenge qui est venu s'installer à Renens ce qui est dû en partie au moins, au réseau de M. Servageon. De notre point de vue la mission est accomplie.

La question parle d'indicateur, existent-ils ?

Un indicateur évident est celui d'avoir rempli les ateliers. Plusieurs milliers de mètres carrés étaient vides et sont maintenant occupés.

OBSERVATION 1

Dans le rapport de la commission du préavis N° 87-2015, il est dit que : « La Municipalité estimait que ces deux sujets se devaient d'être liés, mais reconnaît aussi que ce n'est là qu'une partie de mandat de la promotion économique. On évoque la possibilité d'établir, si besoin, un rapport plus complet sur les objectifs généraux déjà évoqués »

Dès lors pourquoi cette définition complète du mandat n'a pas été faite.

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

Pour le moment, l'activité de promotion économique est intense et reste pleinement dans le cadre des objectifs décrits dans le cadre du préavis N° 87-2015. Le défi des Ateliers de la Ville de Renens est un projet qui permet un appel d'air pour toute une série de projets et de nouvelles entreprises en devenir. Le corollaire de cette dynamique est que la Municipalité va devoir assumer sa politique de promotion économique en revenant devant le Conseil communal avec un préavis. Ce dernier ne précisera pas forcément le champ d'action de cette activité qui est claire et qui ne demande pas une définition plus complète du mandat actuel. Par contre, les opportunités d'implantations économiques doivent être saisies et la possibilité de

réaction de la Municipalité de Renens accélérée. La flexibilité doit être de mise et en adéquation avec la fluctuation des dossiers et des demandes.

REPONSE DE LA COGEST

LA COGEST accepte cette réponse et attend le prochain préavis.

Quels sont les coûts de fonctionnement et quel est le ROI de ces Ateliers ?

Réponse directe de la Municipalité

Aujourd'hui, le bâtiment est déficitaire, car il y a énormément de travaux. Mais à terme ce bâtiment devrait être rentable, il faudra un ou deux ans pour ce faire.

Le terrain appartient à la commune, la société CACIB qui paye un DDP (Droit distinct et permanent de superficie).

Le bâtiment qui appartient partiellement à la commune (réserves latentes) en plus du DDP cela rapporte un revenu pérenne pour Renens.

Cet achat a également permis de contracter un prêt sans intérêt du Canton sur 25 ans. Il y a donc un prêt direct du Canton de 3 millions (sur 6 d'achat du bâtiment) qui ne « coûte » rien à la Ville, mais qui lui rapporte de l'argent (le DDP).

Y a t'il des revenus fiscaux émanant des Ateliers ?

Réponse directe de la Municipalité

Sans dévoiler de secret fiscal, ces sociétés sont pour la plupart des startups qui ne paient pas ou très peu d'impôts, car elles ne sont que marginalement rentables.

Lorsque ces startups deviendront rentables, est-ce que Renens sera en mesure d'offrir des espaces pour qu'elles s'implantent à Renens ou au moins dans le district ?

Réponse directe de la Municipalité

Oui, c'est aussi la tâche de la promotion économique que de rechercher des emplacements pour permettre aux sociétés de se développer.

Par rapport à l'envie de garder des startups à Renens, une convention entre la Ville et les startups est-elle signée en ce sens ?

Réponse directe de la Municipalité

Il semble difficile de faire signer ce type de convention et il est peu probable que légalement ce type de contrat soit valide.

L'outil de promotion économique se décompose entre le CACIB et le CLOSEL. Le CACIB est bénéficiaire et permet de promouvoir, grâce à ces revenus excédentaires, la reconstruction de la friche industrielle laissée libre par le départ d'IRL.

Ces entreprises sont-elles créatrices d'emploi?

Réponse directe de la Municipalité

Clairement oui, cela crée une dynamique positive pour Renens et commence à attirer des entreprises qui semblent intéressées à venir s'établir dans notre Ville. Il faut également se souvenir qu'une startup est égale à risques.

Est-ce que l'image de Renens pour l'extérieur a changé ?

Réponse directe de la Municipalité

Il semble effectivement que ce soit le cas. Même si les stigmates du passé persistent, ils ont tendance à se dissiper. Mais il faut continuer à communiquer de manière positive, car la Ville le mérite.

Les entreprises ayant intégré les ateliers sont-elles sensibilisées aux aspects de développement durable et à l'engagement de main-d'œuvre locale ?

Réponse directe de la Municipalité

Oui, pour le développement durable, les entreprises se cooptent et tentent de faire dans le durable, mais la Ville de Renens n'impose, ni ne demande rien dans ce sens, car il faut d'abord remplir les locaux qui doivent faire face à la concurrence régionale où les locaux vides sont nombreux. La sensibilisation se fait « en interne » par les sociétés elles-mêmes. Meyer & Suter est un propriétaire privé qui a vendu à un privé, et seul le plan de quartier peut avoir un effet sur l'emploi. La structure porteuse du bâtiment est classée et elle restera.

Ressources humaines :

Comment sont gérées les absences du personnel, quelles soient de courtes ou de longues durées ? Quel contrôle effectue le service du personnel afin de s'assurer que les personnes qui ne sont pas absentes ne se retrouvent pas submergées par un surplus de travail ?

Réponse écrite

Toute absence pour maladie ou accident est inscrite dans le système de gestion des temps (actuellement TimeAs et dès le 1er janvier 2017, Allegro). Les absences sont également traitées par une application spécifique ProSinistre permettant de faire les déclarations aux assurances, de suivre les délais, de contrôler les écarts entre indemnités à recevoir et reçues, de tenir des statistiques et tableaux de bord. Le suivi des absences est rigoureux.

Dans les secteurs sensibles, en particulier les lieux d'accueil de la petite enfance, le remplacement des personnes absentes a lieu dès le premier jour par le pool des remplaçantes ou la société Nanou.

Dans les autres cas, le remplacement ne s'organise qu'après évaluation de la situation et en fonction de la durée de l'absence. Toute démarche se fait en étroite collaboration entre le service et les RH.

Il est évident que l'absence est source de surcharge pour l'équipe. L'élément le plus perturbateur est l'absence de courte durée, qui désorganise le travail et pour lequel il n'est pas possible d'anticiper et de planifier.

Réponse directe de la Municipalité

L'absence fait l'objet d'un suivi.

Un nouveau système de gestion RH est en cours de mise en place, mais a pris du retard, il devrait être lancé début janvier 2018 et intégré au système de gestion RH.

Un préavis est en cours qui vise à améliorer le système de prévention des absences.

Le nombre d'absences a grandement augmenté ces deux dernières années, cela est-il dû à l'augmentation du personnel ?

Réponse directe de la Municipalité

L'augmentation est due en partie à l'augmentation du personnel, qui n'a pas crû dans la même mesure. Ce sont les absences de courte durée qui ont particulièrement pris l'ascenseur. Ainsi que quelques personnes qui sont absentes pour de longues périodes, ce qui fait grimper les chiffres.

L'absence de courte durée a tendance dans toutes les administrations à augmenter de manière importante. Renens ne semble ni meilleure ni moins bonne que les autres administrations.

Qu'est-ce qui est fait lors du retour de l'employé ?

Réponse directe de la Municipalité

Les absences de longues durées sont du ressort des ressources humaines.

Pour les absences de courte durée, un préavis est en cours pour permettre aux chefs de service de prendre des cours pour améliorer le suivi lors du retour des employés.

De manière générale un bon suivi par le responsable permet de faire baisser le taux d'absence de manière significative.

Les assureurs participent aux coûts visant à faire diminuer l'absentéisme. Les primes d'assurance peuvent augmenter de manière conséquente quand les assureurs trouvent les risques trop importants.

OBSERVATION 2 :

Pourquoi un préavis est-il nécessaire pour former les chefs de service en vue d'améliorer le suivi des absences de courtes durées. Comment cela se fait-il qu'un chef de service qui est en charge de manager du personnel n'ait pas ce genre de compétences ?

REPONSE DE LA MUNICIPLITE :

Le concept de santé et bien-être au travail, ainsi que les entretiens lors de retour d'absence touchent tous les cadres de l'Administration. Dès qu'une personne a sous sa responsabilité une ou des collaborateur-trice-s, elle doit être sensibilisée et formée à ces entretiens.

Réponse de la COGEST

La COGEST accepte cette réponse. Elle attend avec impatience que le Conseil Communal puisse se prononcer sur le préavis de santé et bien-être au travail

Les absences sont-elles plutôt directement avant ou directement après les vacances, ou du vendredi et du lundi, pendant les vacances scolaires, etc. ?

Réponse directe de la Municipalité

Les outils actuels ne permettent pas cette finesse d'analyses et il faut rester prudent. Il arrive que les absences soient clairement de ce type, mais ce n'est pas une généralité. De manière générale, l'absentéisme dû à la maladie augmente.

Remarque 1 :

La COGEST s'étonne que les outils actuellement utilisés par les RH ne permettent pas une analyse fine de l'absentéisme.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité ne souhaite pas divulguer des informations finalement sensibles, alors que les outils permettent effectivement d'extraire ces données.

Réponse de la COGEST

La COGEST ne comprend pas bien cette réponse, car en séance il nous est dit que les outils ne permettent pas la finesse d'analyse, puis après notre remarque, que cela existe. Elle se réjouit toutefois de savoir que des analyses sont faites. La COGEST reviendra lors d'un prochain exercice sur cette question

Comment est organisée la formation continue des postes spécifiques et des métiers atypiques ?

Réponse écrite de la Municipalité

Chaque poste est considéré comme spécifique et chaque demande de formation est traitée de façon individualisée.

Les formations jusqu'à 3 jours et CHF 1'500.- sont de la compétence de la direction avec préavis des RH. Au-delà, une décision municipale est nécessaire.

Pour les formations longues, qualifiantes et donnant un titre, une redevance est appliquée.

La municipalité accorde un budget de CHF 120'000.- (2017 pour environ 300 employés) qui permet de répondre à quasi toutes les demandes. Les propositions de formation (y compris, souvent, les cours) viennent des services.

Les RH proposent également des formations internes générales, par exemple formation bureautique ou formation d'encadrement.

Réponse directe de la Municipalité

Il n'y a pas un nombre de jours de formation imposé, mais un encouragement est discuté lors de l'entretien annuel en fin d'année.

Le coût direct de la formation (écolage) ou le temps d'absence pour participer aux cours est généralement pris en charge par la commune si c'est utile à l'activité de l'employé. Le coût de la formation et le coût de l'absence pour suivre les cours sont pris en charge par la Ville.

Est-ce qu'il y a une commission du personnel ? Si oui, quels sont son rôle et ses missions ?

Combien de fois s'est-elle réunie en 2016 ? Et s'il n'y en a pas, pourquoi ?

Réponse écrite de la Municipalité

L'article 62 du Statut du personnel règle la question de la Commission du personnel : "une commission du personnel est instituée comme organe consultatif sur les questions d'ordre professionnel. La commission donne son avis sur l'invitation de la Municipalité ou sur sa propre initiative. D'autre part, et lorsqu'elle le juge utile, la Municipalité peut entendre la commission à titre de préavis"

La Commission du personnel se constitue librement, elle est formée de collaboratrices et collaborateurs représentant en principe tous les services. Actuellement, la Commission est constituée de 7 membres. Il est prévu que cette dernière revoie ses statuts datant de 1968.

La Commission du personnel défend les intérêts du personnel de l'Administration communale, elle est consultée par la Municipalité et peut être un partenaire lors de réformes importantes, comme la révision du Statut, par exemple.

Deux fois par année, la Commission rencontre la Délégation aux affaires du personnel (printemps et automne). C'est une plateforme d'informations et d'échanges.

La Commission se réunit librement et l'employeur n'en est pas informé.

Réponse directe de la Municipalité

Il existe une commission du personnel dont l'avis est consultatif et propose son avis sur demande de la Municipalité ou sur son propre avis (art 62 du règlement du personnel).

Cette commission est constituée de manière indépendante et ne dépend que de ses membres, elle est composée de 7 personnes.

Une révision de sa constitution, datant de 1968, est en cours, mais la commune n'a aucun droit ni prise sur cette constitution.

Actuellement, la commission est formée plutôt par cooptation. Il y a un aspect historique dans ce système de cooptation. Lorsque l'association du personnel représentait la majorité des employés, elle élisait les représentants de la commission du personnel. Maintenant elle est beaucoup moins représentative et doit trouver un nouveau mode de fonctionnement. Ce n'est pas à l'employeur (la Municipalité) de l'imposer, mais elle encourage la commission à passer en mode élection.

Deux fois par an, la Municipalité la rencontre et préavise entre autres les comptes et les budgets.

La commission du personnel participera à la prochaine révision du règlement interne du personnel.

Chaque service est représenté, toutefois, la commission du personnel se rend bien compte qu'il faudrait revoir ce mode de mise en place.

Le temps passé pour la gestion de la commission du personnel est-il pris sur le temps de travail des membres de la commission (la commune offre-t-elle des heures ?). La Municipalité est-elle à l'écoute, ce qui peut aussi être un facteur de motivation ?

Réponse directe de la Municipalité

Du temps est accordé ainsi qu'une disponibilité de locaux.

La Municipalité est à l'écoute, d'ailleurs la commission du personnel prend part aux négociations sur les ponts accordés durant l'année. La cinquième semaine de vacances accordée aux employés communaux est également le fruit de discussions avec la commission du personnel.

Finances

Est-ce qu'une comptabilité analytique a été réalisée, si oui, laquelle ? Comment et par qui sont désignés les organes de contrôles ? Quels ont été les postes vérifiés en 2016 ?

Réponse écrite de la Municipalité

Les communes vaudoises sont tenues d'établir une comptabilité analytique conformément aux directives cantonales et de suivre le plan comptable émis par le Canton. D'ici à 2020, les directives seront entièrement remaniées par l'introduction du MCH2.

Organes de contrôle

L'organe de révision externe est désigné par la Municipalité. La qualification des réviseurs et la portée du mandat d'audit sont régies par une directive cantonale appelée "Directive de révision". La Commune de Renens est soumise au plus haut niveau d'exigence de la directive de révision. Les comptes doivent être audités par un expert-réviseur agréé et sont soumis à la recommandation d'audit suisse 60. Pour un contrôle ordinaire auquel est soumise la Commune, il n'est pas possible de décrire ci-dessous dans le détail tous les processus de révision. Par contre il est repris ci-dessous, les têtes de chapitres mentionnés dans la RA 60 :

- Rapprochement du bilan, du compte de profits et pertes du compte d'investissements avec la comptabilité;
- Régularité de la tenue de la comptabilité;
- Organisation des services de caisse et de comptabilité en tenant compte du système de contrôle interne;
- Evaluation des actifs et passifs selon les dispositions légales;
- Justification et exactitude des charges d'exploitation et des investissements attribués;
- Délimitation matérielle et périodique;

- Remboursement des dettes conforme aux prescriptions, amortissements, constitution et utilisation de réserves, financement spéciaux et préalables ainsi que fonds et réserves;
- Recettes fiscales.

En outre, dans le cadre de la révision intermédiaire, l'organe de révision procède à une vérification des Directions par roulement. Cette année, l'organe de révision a vérifié :

- Le Service des finances.
- La Direction "Culture – Affaires scolaires – Sports".
- La révision de l'état des caisses de l'administration.

L'autre organe de contrôle est la Commission des finances dont la mission est définie dans la loi sur les communes et le règlement du Conseil communal.

Réponse directe de la Municipalité

La comptabilité analytique imposée par le Canton définit les deux premiers niveaux, mais une comptabilité analytique plus fine est possible si la commune le décide/désire. Renens descend beaucoup plus bas, entre autres, la FAJE (Fondation de l'Accueil de Jour des Enfants) demande un type de présentation des dépenses qui force la commune à une granularité plus fine. Mais la FAJE se rend compte que ce type de comptabilité qui permet de comparer, en principe, les coûts de garderie pose des problèmes, car chaque unité de garde est construite différemment et il devient compliqué de découper correctement les coûts, en particulier pour des unités de garde mixtes.

Il y a plusieurs années, une comptabilité beaucoup plus fine avec répartition des coûts indirects avait été mise en place, mais cela n'est utile que si on sait exactement ce que l'on veut mesurer or ce besoin n'était pas avéré et ce mode de comptabilité a été abandonné.

Serait-il intéressant, par exemple, de mettre en place une comptabilité analytique fine pour la salle de spectacles qui permettrait de savoir exactement le coût de location de cette salle ? Il serait par exemple très intéressant de valoriser la mise à disposition de la salle de spectacle aux associations en pouvant connaître les coûts réels par rapport aux coûts facturés ?

Réponse directe de la Municipalité

Là encore il y a la question du besoin ou plutôt du but de la mise en place d'une comptabilité analytique fine. Avant de la mettre en place, il est vraiment préférable de savoir ce que l'on veut en retirer et dans quel but. Si ces deux questions ne sont pas posées en amont, la mise en place d'une granularité plus fine est toujours consommatrice de ressources.

Pour la valorisation de la salle de spectacle, il faudrait probablement se demander quelles prestations doivent être mises en valeur afin de pouvoir mettre en place la granularité nécessaire.

La mise en place de l'analytique spécifique est toujours intéressante à condition de savoir ce que l'on veut mesurer et comparer.

Il n'y a pas eu de nouvelle mise en place de la comptabilité analytique récemment. Par contre d'ici deux à trois ans, la norme MCH2 sera obligatoire pour 2021. C'est une nouvelle manière de présenter les comptes au niveau européen. C'est un gros travail que les finances devront faire pour cette mise en place. C'est probablement le thème de cette discussion de « rodage »

Combien coûtera cette mise en place et existe-t-il des logiciels pour la faciliter ?

Réponse directe de la Municipalité

C'est énormément de travail interne, mais la commission des finances sera aussi partie prenante. Les logiciels actuels sont déjà compatibles, mais il faudra les reconfigurer en fonction de la manière dont les comptes seront organisés sous MCH2.

Comment et par qui sont désignés les organes de contrôle et quels postes ont été vérifiés en 2016 ?

Réponse directe de la Municipalité

Ce sont 6 personnes qui viennent pendant 15 jours pour réviser les comptes.

Il existe deux types de révision : a) le contrôle restreint et b) le contrôle ordinaire

Le contrôle ordinaire est pour les grandes sociétés, le contrôle restreint est pour les plus petites entreprises. La commune de Renens est soumise au contrôle ordinaire qui est défini par des normes suisses, normes qui sont augmentées par des directives cantonales. La révision n'est pas prévue, pour les communes, dans le Code civil, mais le Canton a défini que les communes ayant un CA de plus de 50 millions sont soumises au contrôle ordinaire.

Les contrôleurs (experts agréés) doivent vérifier poste par poste tous les postes du bilan (dont les factures) tout doit être notifié dans le rapport.

Au final, les contrôleurs certifient dans deux rapports (un externe, visible par « tous » et un interne à destination de la Municipalité). Ce rapport interne sur décision de la Municipalité, est également remis à la commission des finances.

Ces rapports sont signés nominativement par les contrôleurs ce qui certifie qu'ils aient vérifié toutes les pièces. Ils sont responsables pénalement.

En plus du contrôle ordinaire de la comptabilité, ils font des vérifications des dicastères par sondages.

Enfin, le second organe de révision est la commission des finances qui a tout pouvoir pour vérifier les comptes de manière indépendante.

A noter, que les experts contrôleurs doivent changer au moins tous les 7 ans et ne peuvent pas revenir pendant trois ans.

Vérifiez-vous que les réviseurs ont bien les bonnes compétences et les bons diplômes étant donné que n'importe qui peut ouvrir une fiduciaire ?

Réponse directe de la Municipalité

Il est obligatoire de choisir des personnes qui soient des experts comptables agréés. C'est la personne physique qui est inscrite au registre et qui est pénalement responsable.

Quel rôle a joué la Commune avec la SCHR, Renens Pierrette et autres sociétés coopératives ? Quelles sont les collaborations ? Quels sont les rôles et prérogatives des Municipaux ? Comment et par qui est surveillée l'application des critères d'attributions des appartements ?

Réponse écrite

Les sociétés dont il est fait mention sont des partenaires privilégiés afin de développer l'offre en logements à loyer abordable. La Commune a comme moyen d'action la mise à disposition de droits de superficie sur des terrains lui appartenant. L'évolution du territoire sur le plan de l'immobilier est également abordée lors des rencontres régulières avec les coopératives d'habitation.

De manière plus spécifique, on mentionnera qu'un projet de SI Renens-Pierrettes SA est actuellement bloqué par des problèmes d'alignement. De son côté, la SCHR étudie la rénovation, voire la reconstruction, de certains de ses bâtiments.

Certains membres de l'Exécutif sont délégués dans les conseils d'administration des sociétés précitées. Ils disposent ainsi d'un droit de regard illimité et du droit de vote (trois membres au Conseil d'administration, dont la Vice-Présidence, à SI Renens-Pierrettes SA; deux membres au Conseil d'administration et un membre au Conseil de direction de la SCHR).

Les membres de la Municipalité concernés, ainsi que l'Office communal du logement, veillent à l'application des critères de priorité liés à l'ancienneté de l'attente des familles ou au nombre de personnes vivant dans le ménage. D'autres éléments, comme les problèmes de mobilité, peuvent également être pris en considération.

Réponse directe de la Municipalité

La commune est actionnaire et possède des terrains qui sont mis en DDP. La société a les capitaux pour construire et la commune définit les types de documents.

Chaque actionnaire (dont la commune) a une voix. La Ville de Renens fait partie du conseil de direction de ces sociétés coopératives.

Une révision des statuts pourrait-elle entraîner l'éviction de la Municipalité des conseils de direction ?

Réponse directe de la Municipalité

En principe pas, c'est un travail collaboratif et de partenariat. Ce serait effectivement possible de manière hypothétique, mais restant un gros actionnaire, la commune pourrait revoir les DDP, ne pas les renouveler et ne pas en donner de nouvelles. La commune a donc un poids conséquent qui rend ce cas de figure très peu probable.

Ces sociétés sont la plupart du temps d'utilité publique et le changement de statuts devrait être assez complet pour permettre ce cas de figure, mais reste assez faible.

OBSERVATION 3:

La COGEST ne peut pas se satisfaire de « en principe pas » « reste faible » et elle souhaite que tous les moyens soient mis en œuvre pour verrouiller la place de la Municipalité dans les Conseils de Direction de toutes les sociétés coopératives où elle a des intérêts ou de ne plus octroyer de droits de superficies aux sociétés qui n'accepteraient pas ces conditions.

REPONSE DE LA MUNICIPALITE :

La Municipalité a pris bonne note de cette observation. Elle sera particulièrement attentive, lors de la conclusion des conventions ou dans les DDP, à la nécessité d'inscrire durablement la participation de la Municipalité dans les Conseils de direction. Pour mémoire, on précisera que pour la SCHR une convention règle le nombre de personnes présentes au sein du Conseil d'administration et du Conseil de direction. De plus un DDP avec la société précitée mentionne que les statuts sont à soumettre à la Municipalité.

REPONSE DE LA COGEST

La COGEST accepte la réponse de la Municipalité et se réjouit que ses préoccupations soient entendues. Elle attend également que le Conseil Communal soit informé avant que des changements aient lieu

Comment et par qui est surveillée l'application des critères d'attributions des appartements ?

Réponse directe de la Municipalité

Lors du dernier Conseil communal, La Municipalité par la voix de Didier Divorne a expliqué les critères d'attributions.

Pour la SCHR c'est le Municipal délégué qui a voix au chapitre et les critères sont assez stricts (ancienneté de la demande, besoin avéré, etc.)

Le Municipal délégué suit-il une politique de la Municipalité in corpore ou pourrait-il y avoir un « dissident » qui prendrait des décisions ou signer sans consulter le reste de la Municipalité ?

Réponse directe de la Municipalité

C'est pour cela que nous avons, en début de législature, défini la politique de la Municipalité afin de limiter ce risque. Les décisions sont rapportées par le biais des PV.

Qu'est-ce qui a motivé la fermeture plus tardive du Marché du samedi ? Des animations ont-elles été mises en place pour que les gens aient envie de rester ? Comment la population a été informée ? Comment la promotion de cette heure d'ouverture supplémentaire a été menée ? En général, quelles actions de promotions ont été menées pour faire de la publicité pour les 2 marchés de Renens et auprès de qui ?

Réponse écrite de la Municipalité

Le marché hebdomadaire du samedi est un rendez-vous bien établi pour les Renanais-es et pour les habitant-e-s de l'Ouest lausannois. La présence de 12-13 exposants, fidèles pour la plupart, fait qu'une clientèle régulière et nouvelle s'est installée année après année.

Les maraîchers ont été rencontrés à deux reprises par la Mme la Syndique et par M. Olivier Golaz, conseiller municipal, pour connaître leur position sur un élargissement des horaires d'exploitation du marché le samedi matin. En effet, plusieurs habitués déploraient la fermeture actuelle à midi pile avec l'arrivée d'un tracteur. Lors des discussions, les maraîchers se sont rapidement montrés très intéressés à prolonger le marché jusqu'à 13h00 au moins, voire au-delà. L'ancien tenancier de la buvette aussi.

Cet élargissement des horaires correspond également à une adaptation nécessaire aux nouvelles habitudes des consommateurs. Effectivement, on le constate aussi dans d'autres villes, les gens apprécient de pouvoir venir plus tard au marché.

Les tables sont démontées plus tard, soit à 14h30, afin de permettre aux clients qui profitent assis de la Place du Marché de ne pas être dérangés. Dans la mesure du possible, les animations musicales ont aussi été décalées d'une heure (début à 10h30 et fin à 13h00). La buvette ferme à 14h et propose un choix élargi de mets. Ces différentes mesures ont été prises afin de motiver les gens à rester.

La fermeture plus tardive du marché du samedi a fait l'objet d'une communication par le biais des canaux suivants : flyers (déposés sur les tables du marché, remis aux exposants et mis à disposition dans toutes les réceptions de la Ville de Renens), Carrefour Info, affiches au format mondial et affichettes A3 (mises sur les supports de la SGA et mobiles pour les premières et dans différents commerces de la Ville, ainsi que dans les réceptions pour les secondes), site Internet et Facebook.

Les deux marchés sont régulièrement mis en avant dans le Carrefour Info, dans l'agenda des animations du site Internet en fonction des événements, sur Facebook et par le biais d'affiches au format mondial, d'affichettes et de flyers.

Une réflexion est actuellement en cours afin de promouvoir les marchés de Renens et les commerces du centre-ville en 2018. Effectivement, l'année prochaine on célébrera les 40 ans du marché de Renens.

Est-il exact que les SIE ont délégué diverses tâches à la Romande Energie ? Pour quelle stratégie et dans quels desseins ?

Réponse écrite de la Municipalité

Le SIE a effectivement délégué un certain nombre de tâches à la Romande Energie. Parmi celles-ci, on peut notamment citer l'achat d'électricité par le biais de la Romande Energie Commerce SA. Cette entité a été créée afin de faire face à l'ouverture du marché de l'électricité. Leader en Suisse romande, elle regroupe 10 acteurs suisses du secteur électrique et couvre plus de 350'000 clients directs. Ce domaine est extrêmement complexe et les compétences requises afin d'être performant sur un marché particulièrement fluctuant sont rares. Ce partenariat permet à SIE de bénéficier de leur excellente connaissance du marché et également des volumes importants qui sont négociés.

Les dépannages d'urgence font aussi l'objet d'un accord entre la Romande Energie, les Services Industriels de Lausanne (SIL) et le SIE. Cette collaboration permet d'intervenir dans les meilleurs délais avec des collaborateurs particulièrement aguerris et qui possèdent l'expertise nécessaire. Une panne d'électricité qui ne serait pas rapidement résolue entacherait fortement la crédibilité de SIE. Il en irait de même si les nombreuses prescriptions légales qui encadrent ce domaine d'activités ne pouvaient pas être respectées (par exemple le fait qu'une personne intervienne sans être sous la supervision d'un responsable d'exploitation (SUVA) ou alors que des travaux au sens de l'ordonnance sur les installations à courant fort sont effectués par une seule personne alors que ladite ordonnance en requiert deux).

Réponse directe de la Municipalité

La Ville de Renens préside les SIE SA. Certaines tâches ont été déléguées à la Romande Energie (achat/vente), car des études montrent que la commune n'a pas les compétences nécessaires. C'est un métier qui devient de plus en plus difficile donc plusieurs communes se sont mises ensemble pour créer Recom SA afin de gérer de manière plus professionnelle. D'ailleurs sans la création de cette société, Renens n'aurait plus de société, car le modèle d'achat que nous utilisons couramment s'est montré totalement à côté du marché réel de ces dernières années.

Est-ce que ce sont les seules tâches déléguées

Réponse directe de la Municipalité

D'autres processus, par exemple celui de garde, a été délégué, car la surveillance et le maintien des installations sont toujours plus complexes. Ces installations ne peuvent pas rester longtemps en panne.

En plus ce sont des activités dangereuses et assurer ces services avec des sociétés de petite taille pose des problèmes multiples.

Pour quelle stratégie et quel dessein ? Y-a-t-il volonté de déléguer tout le travail à la Romande Energie ?

Réponse directe de la Municipalité

Non, nous désirons rester un gestionnaire du réseau de distribution. La volonté est de maintenir la société en mains des collectivités publiques.

Précision de la commission

La perte des gardes implique un manque à gagner pour certains employés de SIE SA. Certains employés ont émis la crainte de se trouver au chômage à terme.

Réponse directe de la Municipalité

Parfois c'était le directeur ou le chef de service qui devait prendre une garde par manque de personnel (vacances, maladie, etc.) et le conseil d'administration trouvait que ce type de profil (directeur, chef de service, etc.) n'a pas forcément la pratique nécessaire pour que des interventions sur des installations de courant fort soient faites dans des conditions de sécurité correctes.

La notion de sécurité a été préférée même au détriment des compensations financières liées aux gardes. Mais le conseil d'administration désire garder une société bien vivante.

Serait-il possible d'ajouter les personnes de SIE SA désirant faire du piquet pour les ajouter à ceux de la Romande Energie

Il semble que ce point ait été discuté avec les collaborateurs, mais surtout il faut que cette solution reste praticable en particulier en ce qui concerne les délais d'intervention.

OBSERVATIONS MAINTENUES EN 2015

Observation N° 1: La COGEST apprécie le principe de confiance, mais toutefois, elle a l'impression que l'usage personnel des réseaux sociaux pendant les heures de travail devrait être encadré et surveillé.

Réponse de la Municipalité (2015): La charge de travail est suffisamment importante pour que le personnel n'ait pas vraiment de temps à consacrer à l'utilisation des réseaux sociaux sur le plan privé. La Municipalité estime qu'il faut intervenir de façon ciblée en cas d'abus constatés par la ligne. Dans ces cas isolés, les moyens de contrôle notamment sur le plan informatique existent et le personnel est informé que des surveillances peuvent être appliquées à distance par le Service informatique. En cas d'abus avérés, les mesures disciplinaires s'appliquent. La protection de la sphère privée ne permet cependant pas n'importe quelle surveillance. Un avocat spécialisé en la matière a été consulté pour qu'une directive puisse être établie. Elle verra le jour prochainement, si son champ d'application possible s'avère pertinent.

➤ **La Cogest attend de pouvoir consulter la directive mise en place et maintient son observation.**

REPONSE 2016 DE LA COGEST

La COGEST accepte la réponse de la Municipalité, la directive se trouvant maintenant dans le rapport de gestion.

Bâtiments - Domaines - Logement-Cultes : Didier Divorne - Municipal

Gestion urbaine - Développement durable : Patricia Zurcher Maquignaz - Municipale

Urbanisme – Travaux : Tinetta Maystre - Municipale

Rapport de la visite du 15 février 2017

En préambule les membres de la Municipalité soulignent que l'organisation de cette séance qui les voit réunis tous les trois répond à une réalité et à une volonté commune. La réalité des multiples tâches transversales propres à leurs domaines connexes et la volonté de traiter harmonieusement ces mêmes tâches en tirant le meilleur parti des compétences de chacune de leurs administrations. C'est aussi avec bonheur qu'ils se présentent unis à la commission de gestion et se réjouissent de répondre aux questions de cette dernière.

Existe-t-il un recensement de l'état des appartements de la Ville de Renens ? Est-ce que des contrôles ont été effectués pour vérifier l'état de la structure, toiture, chauffage et l'état général des appartements ?

Réponse écrite de la Municipalité :

En ce qui concerne les appartements propriétés de la Ville, l'inventaire financier et technique des bâtiments locatifs communaux a été remis à jour en 2012.

Certains éléments de construction (chauffage, toiture, ascenseur, etc...) font l'objet d'un contrat d'entretien qui prévoit des interventions annuelles ou semestrielles.

L'état général de nos bâtiments est connu. Par ailleurs, comme pour une gérance privée, les locataires transmettent leur demande de réfection ou de réparation, qui font l'objet d'une analyse et le cas échéant de commande de travaux. Lors de chaque changement de locataire, un bilan complet de l'état de l'appartement est réalisé lors de l'état des lieux et les travaux nécessaires sont entrepris.

A fin de contrôle de qualité et de salubrité la commune procède-t-elle régulièrement à la visite des appartements de sa propriété et est-il vrai que l'accès ne lui en a parfois pas été possible ?

Réponse directe de la Municipalité

Non, il n'y a pas de visite systématique. Avec un préavis nous avons le droit de visiter en tout temps nos propriétés. Les dégâts imprévus au second œuvre ou autres dysfonctionnements des équipements sont très généralement rapportés par les locataires eux-mêmes et nous intervenons ainsi à la demande.

La probabilité qu'un appartement se dégrade à notre insu jusqu'à devenir insalubre est inexistante. Nous avons la volonté et il est de notre intérêt d'entretenir correctement les appartements que nous possédons. Mais plus que l'intérieur c'est l'enveloppe et la structure des bâtiments qui focalisent notre attention.

Les logements et appartements d'immeubles voués à une prochaine démolition ne sont plus entretenus, mais ce n'est pas à notre insu et nous en surveillons la sécurité de toute façon.

Quand l'inventaire 2012 sera-t-il mis à jour ?

Réponse directe de la Municipalité

En fait l'inventaire doit être poursuivi. Celui entrepris en 2012 ne concernait que les bâtiments locatifs et nous aurions dû, depuis, l'étendre à tous les bâtiments de la commune (écoles, administrations, etc.). Cela n'a pas été fait faute de personnel, mais nous sommes

maintenant, en 2017, en mesure de l'entreprendre puisque nous avons enfin le personnel adéquat.

Sur cette entreprise, et dans le cadre des travaux pour l'obtention du label *Cité de l'énergie*, viendra se greffer un inventaire des caractéristiques énergétiques de nos bâtiments. Cet inventaire, encore en projet, nous servira à moyen terme (3-5 ans) d'outil de gestion et de planification.

Vœu 1: *La COGEST souhaite que la Municipalité informe régulièrement le Conseil Communal de l'avancement de cet inventaire.*

Quelle politique du logement a été menée ? Quelles améliorations ont été apportées par le délégué au logement ? Quel bilan et conclusions pour 2016 ? Le délégué au logement ayant donné sa démission, est-ce qu'un nouveau cahier des charges a été pensé ? Quels sont les objectifs généraux et spécifiques qui sont prévus et pour quelle planification ?

Ndlr : Pour cause de changement de législature et d'entente avec Mme Jaccard, présidente de la CoGest, les réponses à ces questions seront fournies par Georges Chevallaz le 1er mars 2017. M. Divorne sera présent à cette occasion.

Réponse écrite de la Municipalité :

Malgré les nombreuses constructions de bâtiments destinées à l'habitation, Renens est toujours en situation de pénurie de logements. Trouver un logement est donc très difficile notamment pour les personnes et familles à bas revenu. Pour conserver des chances d'obtenir un objet, il est donc nécessaire de maîtriser le processus de recherche d'un logement et la constitution d'un dossier complet, mais aussi parfois, de bénéficier d'un cautionnement indispensable à l'obtention d'un bail.

Fort de ce constat, et afin d'offrir l'aide nécessaire à ces personnes et familles en difficulté, l'Office du logement a pesé de tout son poids pour inciter une réflexion, à l'échelle du district, en vue d'une implantation d'une antenne Apollo. En effet, pour des raisons de coûts, d'efficacité et de taille critique, il est indispensable pour un tel projet que les communes de l'Ouest unissent leur force.

Un groupe de travail GT logement a donc été créé par la Conférence des Municipaux et responsables des affaires sociales du district de l'Ouest lausannois, auquel ont participé très activement, le Municipal puis la Municipale ainsi que le Chef de service Enfance – Cohésion sociale, et le responsable de l'Office du logement jusqu'à son départ. Ce dernier a d'ailleurs été la cheville ouvrière du projet, en mettant ses compétences à disposition en tant que seul technicien qualifié dans le domaine, ainsi que toute son expérience accumulée au fil du temps dans l'exercice de sa fonction. Avant son départ, il a rassemblé les éléments divers qui ont été travaillés au sein du GT logement, pour fixer la trame du préavis intercommunal.

Sans conteste, le fait que la Ville de Renens dispose d'un Office du logement, et à sa tête un professionnel du domaine, a été un élément prépondérant dans l'avancement de ce projet.

La mise à disposition de 48 nouveaux logements à loyer modéré à la Croisée a constitué aussi un moment important de la fin de l'année 2016, débordant largement sur le début de l'année 2017. En effet, plus de 220 dossiers correspondant aux critères d'attribution ont été envoyés à la régie Chamot, et de nombreux échanges entre l'Office du logement, les personnes requérantes et la régie ont été nécessaires. L'Office a dû gérer une grande vague

d'espoir, puis de déception, de personnes, de familles, ne comprenant pas pourquoi leur dossier n'avait pas été retenu par la gérance, et acceptant difficilement les explications données, d'autant que leur besoin et situation correspondaient à l'attribution d'un logement à loyer modéré.

Le descriptif de poste du responsable de l'Office du logement n'a pas été modifié, car il correspond aux besoins actuels d'un tel poste. Un ajustement de celui-ci est néanmoins envisageable à l'aulne du changement de dicastère de l'Office du logement, lié à l'arrivée d'une nouvelle Cheffe de service à Bâtiments – Domaines – Logements – Cultes, et lors de l'éventuelle mise en place d'une Antenne Apollo dans l'Ouest lausannois.

Le bilan et les conclusions pour 2016 sont donc très positifs pour notre Ville. Le délégué au logement a non seulement été

- 1) d'un précieux apport dans nombre de situations délicates dans la gestion quotidienne et en étant tant à l'écoute qu'à la recherche de solution pour notre population que
- 2) un référent, une source de renseignements fiables et une personne de confiance pour son service et son municipal, tant dans les activités traditionnelles que dans le complexe dossier de la mise en place de ce qui pourrait devenir l'antenne "Ouest lausannois" de la Fondation Apollo.

Quel a été le rôle de Renens dans le projet de la plaine de Malley et le nouveau CIGM ? Qu'est-ce qui a été entrepris ? Et quels sont les engagements pris dans ces projets ?

Réponse écrite de la Municipalité :

En tant que commune territoriale, avec Prilly, Renens pilote les projets de planification (plans de quartier) en cours sur le site de Malley.

Par contre le nouveau projet du Centre sportif de Malley (CSM) est un montage financier complexe avec la participation des communes de Lausanne-région et un concours d'architecture organisé par le Centre Intercommunal de Glace de Malley (CIGM) lui-même. Le Canton avait identifié le CIGM comme d'importance régionale. C'est à ce titre qu'il en a élaboré le plan d'affectation.

En quoi et comment Renens a-t-il pu faire valoir ses souhaits dans la conception et la destination des aménagements du CIGM ?

Réponse directe de la Municipalité

La Syndique (Marianne Huguenin) et le Municipal Olivier Golaz ont fait partie du groupe de travail du CIGM, mais le Conseil Communal n'a lui jamais été consulté.

Remarque 2 : La COGEST regrette que le Conseil Communal n'ait pas été plus impliqué pour le projet du CIGM.

Réponse de la Municipalité :

Le Conseil communal a été impliqué par le biais du préavis N° 59-2014, ainsi que par le préavis intercommunal N° 66-2015. Le CSM est maître d'ouvrage et dans ce rôle a mis sur pied un concours d'architecture avec une implication de la Syndique de l'époque et de la responsable du SDOL dans le jury. De plus, il s'agit d'un PAC (plan d'affectation cantonal).

Réponse de la COGEST :

La COGEST prend note de la réponse, toutefois l'implication aurait pu se faire par une information plus régulière et détaillée.

OBSERVATION 4:

La COGEST n'a pas obtenu de réponse à la question : « quels sont les engagements pris dans ces projets ? »

REPONSE DE LA MUNICIPALITE :

Comme dans tout projet de plan de quartier, la Municipalité convient d'une répartition des tâches et des coûts d'équipements entre propriétaires et collectivités publiques, ici les villes de Prilly et de Renens. Les coûts à charge de ces dernières ont été présentés dans le préavis n° 100-2016, voté en juin 2016. Pour le CSM, en particulier, la Ville est caution et une promesse de subvention pour le déficit a été accordée.

REPONSE DE LA COGEST :

Acceptée

Et qu'en sera-t-il des frais d'exploitation, voire de la prise en charge des déficits ?

Réponse directe de la Municipalité

Cette question n'est pas de notre ressort. Nous vous suggérons de la poser à l'administration des finances et à M. Olivier Golaz, quand vous les rencontrerez.

Renens chantier ouvert - Combien de chantiers ? Combien ont été menés simultanément ? Comment et quand la population a été informée ? Est-ce que des indemnisations ont été accordées aux commerçants gênés par les travaux ? Si oui combien et quelles conditions d'octroi ? Sinon pourquoi ?

Réponse écrite de la Municipalité :

Combien de chantiers ?

102 permis de fouilles pour les chantiers privés sur domaine public. Pour la commune de Renens, 25 chantiers répartis entre les collecteurs, l'éclairage public, les modifications routières et les changements d'enrobés.

Combien ont été menés simultanément ?

Difficile d'être exact, certaines dates se chevauchant partiellement. Nous pouvons cependant tabler sur une dizaine de chantiers simultanés, en moyenne.

Comment et quand la population a été informée ?

Soit par le biais de Renens en mouvement, soit par le biais d'affichettes dans les entrées et/ou panneaux d'information posés au droit des accès des chantiers. Pour les permis de fouilles, ceux-ci sont gérés par les tiers, pour les petits chantiers et avec l'aide de la commune pour les grands.

Est-ce que des indemnisations ont été accordées aux commerçants gênés par les travaux ?

NON, s'agissant de travaux d'intérêts publics la commune n'indemnise pas les commerçants gênés.

Réponse directe de la Municipalité

Bien des chantiers de fouilles en pleine route ne dépendent pas comme on le croit de la Commune, notamment ceux qui concernent l'eau et le gaz (SIL).

La commune octroie les permis et conçoit avec PolOuest les solutions liées aux difficultés de circulation occasionnées par les chantiers. Elle veille aussi à une certaine coordination de façon à préserver partout une fluidité acceptable, avec ses propres chantiers aussi.

Il n'y a pas d'obligation légale et il a été décidé, une fois pour toute, notamment à l'occasion des chantiers touchant la gare, de ne pas entrer en matière. Pour minimiser le tort éventuel fait aux commerces, la commune fait un effort tout particulier d'information en amont et s'efforce à maintenir des accès aussi aisés que possible. Les travaux ont pour objectif l'amélioration du fonctionnement urbain et cela profite aussi aux commerces. Si des commerçants expriment des plaintes, ils sont écoutés et des améliorations sont apportées à la signalétique et l'organisation du chantier.

OBSERVATION 5 :

La COGEST comprend qu'il n'y ait pas d'indemnisation pécuniaire, toutefois, elle souhaite que la Municipalité s'engage à soutenir les petits commerçants dans les phases de travaux en leur offrant notamment des espaces institutionnels de communication avec par exemple : de la visibilité, de la publicité ou autres moyens.

REPONSE DE LA MUNICIPALITE :

Le concept Renens en Mouvement prend en compte les différents aspects soulevés par cette observation. Une meilleure visibilité aux commerces a notamment été donnée dans le cadre de la fermeture du passage inférieur du Léman. Cette problématique fera l'objet d'une attention particulière lors de la construction du tram.

REPONSE DE LA COGEST :

La COGEST accepte cette réponse. Elle souhaite néanmoins être informée de ce qui sera mis en place en matière de communication et de visibilité lors de la construction du tram.

Comment a été organisée la gestion de la planification des travaux ?

Réponse écrite de la Municipalité :

Les chantiers communaux sont organisés en fonction du plan des investissements et des opportunités réalisés en synergies avec d'autres chantiers, parfois privés.

Quelles mesures sont envisagées lorsque des travaux simultanés ou particulièrement importants viennent affecter un quartier ?

Réponse directe de la Municipalité :

On vise l'exécution des gros travaux en une seule intervention, cherchant à limiter les reprises. De même lorsque l'on prévoit des chantiers importants concernant les collecteurs les riverains sont avertis un an à l'avance pour leur donner l'occasion de greffer leurs raccordements dans un délai de deux ans. S'ils ne le font pas, ils devront attendre plus longtemps.

Qui vérifie et approuve la signalétique des chantiers, et comment ?

Réponse écrite de la Municipalité :

PolOuest en collaboration avec le service des travaux si besoin.

Réponse directe de la Municipalité :

La signalétique fait l'objet de dispositions légales et de normes. C'est PolOuest qui vérifie la conformité de la signalisation avec la loi. Voyez avec eux comment ils procèdent.

Est-ce que quelqu'un surveille le comportement des ouvriers sur les chantiers de la Ville ? (Sexisme, insultes, etc.) Si oui comment cela est-il organisé ? Sinon pourquoi ?

Réponse écrite de la Municipalité :

Non, pour les chantiers communaux, n'étant pas sur place tous les jours, il est difficile de contrôler ce genre de comportements. Par contre si de tels agissements devaient être rapportés au service des travaux, une mise en garde serait faite à l'entreprise concernée afin qu'elle prenne les mesures adéquates.

Réponse directe de la Municipalité :

A l'exception d'un cas récent concernant une mésentente entre un riverain et une entreprise rien ne nous a été rapporté jusqu'ici qui laissait entendre un comportement répréhensible de la part d'employés d'une entreprise de travaux publics en opération sur le territoire de la commune. Par ailleurs les quatre employés du service des travaux sont insuffisants pour exercer une surveillance propre à détecter de tels comportements, et telle est non plus leur mission.

Précision de la COGEST : La question est née du fait que c'est précisément des membres de la COGEST qui ont été victimes ou témoins de comportements évoqués.

Réponse directe de la Municipalité :

Dans de tels cas, nous ne pouvons agir que si nous sommes immédiatement avertis et notre action se soldera par une réprimande. Nous veillerons cependant à ce que le service des travaux rende attentifs les entrepreneurs à l'attitude à observer envers le public. C'est tout ce que nous pouvons faire, car une ou des plaintes de cette nature à propos d'une entreprise en particulier ne pourraient par exemple nous servir de prétexte à la disqualifier d'une adjudication. Si nous le faisons, elle pourrait recourir et obtenir gain de cause. Le cas de prestations insuffisantes ou de malfaçons constatées lors de précédents travaux ne peut pas non plus servir de prétexte.

Qu'est-ce qui est organisé pour vérifier que la sécurité des ouvriers sur les chantiers soit respectée, ainsi qu'il n'y ait pas de travail au noir ou de dumping salarial ? Quelles sont les prérogatives de la Ville de Renens ?

Réponse écrite de la Municipalité :

Ce point relève de la responsabilité des entreprises concernant la sécurité de leurs employés. Si des éléments flagrants devaient être constatés par le service des travaux, l'entreprise en est avertie immédiatement. Pour le travail au noir, le Canton effectue des contrôles. Par ailleurs, l'inspection intercommunale des chantiers est un organe de contrôle et de prévention des accidents Il applique le règlement de prévention des accidents dus aux chantiers sur les chantiers privés...

Réponse directe de la Municipalité :

Il faut relever que nous vérifions que les entreprises soumissionnaires paient leurs charges sociales ; c'est une condition sine qua non à leur participation aux concours publics.

Les très gros chantiers, rares, sont en général confiés à des consortiums d'entreprises ; sinon, pour les chantiers d'importance petite et moyenne, de ceux qu'une entreprise locale peut exécuter seule, la sous-traitance est interdite.

L'institution chargée du contrôle de la « Sécurité au travail » est, comme déjà mentionnée, l'Inspection intercommunale des chantiers. Sous contrat de la SUVA son domaine couvre les neuf communes de l'Ouest lausannois. Elle applique au nom de ces communes le **règlement vaudois du 21 mai 2003 de prévention des accidents dus aux chantiers**.

Son rapport d'activité 2016 sera remis à la COGEST.

OBSERVATION 6 :

La COGEST souhaite que lorsque des travaux sont adjugés à un consortium les entreprises qui participent aux consortiums soient également soumises à l'interdiction de la sous-traitance afin de lutter contre le travail au noir et le dumping social.

REPONSE DE LA MUNICIPALITE :

Nous ne travaillons pas avec des consortiums. Pour le reste, nos cahiers des charges spécifient que si de la sous-traitance devait être prévue, l'entreprise est soumise aux mêmes régimes que celle de base. Une annonce au maître d'ouvrage doit néanmoins être validée par le service.

REPONSE DE LA COGEST

La COGEST est dubitative avec cette réponse, car en séance on nous a dit : « Les très gros chantiers, rares, sont en général confiés à des consortiums d'entreprises.... »

Toutefois, elle accepte cette réponse et encourage la Municipalité à continuer ses efforts en matière de lutte contre le travail au noir et le dumping social tout particulièrement lors de sous-traitance.

La ferme des Tilleuls : quelles ont été les raisons des nombreux retards ? La COGEST a appris qu'il y aurait eu de nombreux problèmes architecturaux tels que des normes ECA pas en ordre, des oublis en cascades, des évacuations trop importantes, est-ce exact ? Si oui que s'est-il passé et quelles sont les conséquences financières ?

Réponse écrite de la Municipalité :

En préambule, il nous semble nécessaire de préciser que ce chantier est toujours en cours et que les bâtiments "La Ferme" et "Le Rural" seront ouverts au public dès le 13 mai 2017.

En ce qui concerne l'ECA, la Commune a l'obligation de respecter les exigences légales qui sont indispensables à l'obtention du permis d'habiter.

Pour les autres questions, les éléments suivants figurent dans le rapport de gestion 2015 et répondent à notre avis à vos questions :

Les travaux prévus dans le préavis N° 43-2013 concernent la remise en état et l'assainissement de l'enveloppe du bâtiment (façades, pierres de taille, fenêtres, charpente, couverture-ferblanterie) et des installations techniques, ainsi que la pose d'un ascenseur.

A l'intérieur, il était prévu de maintenir les locaux dans l'état existant avant les travaux.

En cours de chantier, plusieurs éléments imprévus ou imprévisibles sont apparus, dont les principaux sont l'exécution d'un bassin de rétention pour les eaux claires, le changement du point de raccordement aux collecteurs communaux et l'évacuation du matériel des squatteurs. La totalité du poste "divers et imprévus" figurant au devis du préavis a été absorbée par ces travaux.

Cependant, des travaux d'aménagements intérieurs non prévus dans le préavis N° 43-2013 sont indispensables afin de rendre les lieux habitables et utilisables en tenant compte des

précisions intervenues en cours d'année sur les besoins nécessaires au fonctionnement de la fondation.

Les travaux sont les suivants :

- Augmentation du nombre de WC et déplacement de trois d'entre eux à l'entresol
- Compléments d'installations techniques : électricité, chauffage
- Revêtements de sols et compléments de planchers
- Pose de faux plafonds selon les exigences de l'Etablissement cantonal d'assurance
- Réfection des boiseries existantes pour sauvegarder la valeur patrimoniale du bâtiment
- Plâtrerie-peinture
- Maçonnerie (gainés, rhabillages)

Le Rural

En ce qui concerne le rural, pour isoler, finir les murs et rendre ces locaux habitables (hormis la cuisine), la somme est estimée à CHF 190'000.-.

En l'absence d'un projet définitif d'aménagement intérieur, celui-ci n'étant pas abouti fin 2015, il a été décidé de simplement fermer le volume existant, de niveler les sols et de poser des conduites (électricité et eau) en attente, en vue du futur aménagement.

Le montant total des travaux supplémentaires avait été estimé, pour la Ferme et pour le Rural, à CHF 1,0 mio. Cette prévision de dépassement a fait l'objet d'une décision municipale, qui a été présentée à la Commission des Finances et le Conseil Communal a été informé par un "sous la Loupe" du 25 septembre 2015.

L'Annexe

Les travaux liés à l'Annexe débuteront en 2017.

Réponse directe de la Municipalité :

Les « problèmes » évoqués dans la question de la COGEST peuvent se résumer ainsi :

D'une part par les imprévus (absorbés par le poste du même nom) que furent :

- a) le nettoyage des reliques de l'occupation des lieux par les squatters,
- b) le nouveau raccordement aux collecteurs communaux
- c) la construction d'un bassin de rétention

D'autre part, par les travaux d'aménagement intérieurs apparus indispensables en cours de chantier en raison d'une dégradation importante des planchers, que les visites des experts n'avaient pas détectée, ainsi que d'une définition plus précise des attentes du projet.

Le bassin de rétention n'était pas prévu au départ parce qu'en l'état il n'y en avait pas. L'eau de pluie était jusque là et depuis toujours absorbée par le sol et s'écoulait par voie naturelle. Cependant, dans le cadre de la rénovation des bâtiments et, plus encore, dans l'éventualité d'une augmentation de la surface imperméable alentour (revêtement bitumineux pour parking, accès et stockage) nous nous sommes trouvés dans l'obligation nouvelle de prévoir un bassin de rétention. Ce bassin doit faire office de tampon en cas de fortes chutes de pluie, un tampon évitant l'engorgement des canalisations et les inondations qui en résulteraient. Cette nécessité de prévoir des bassins de rétention, une obligation légale, est une conséquence de la densification des constructions et de l'accroissement des surfaces imperméabilisées. Nous avons choisi un bassin assez grand pour permettre une certaine liberté dans l'exploitation des surfaces extérieures et pour parer, autant que possible, à de futures mauvaises surprises.

Enfin il faut rappeler que la Ferme et son Rural sont deux bâtiments classés, une caractéristique qui ne simplifie pas les travaux de conception comme d'exécution.

OBSERVATION 7 :

La COGEST est surprise, voire dans l'incompréhension, que le choix des architectes et certains maîtres d'œuvre n'aient pas été faits en fonction de leurs connaissances et compétences pour traiter des monuments classés.

La COGEST est aussi dubitative sur la quantité d'imprévus et du nombre de travaux qui ne figuraient pas dans le préavis. Elle désire être éclairée sur ce qui a amené cette situation et connaître les mesures qui ont été prises.

De surcroît, elle regrette également que le Conseil Communal n'ait pas été averti des raisons des changements d'affectation comme par exemple avec le restaurant qui est devenu une buvette.

REPONSE DE LA MUNICIPALITE :

En juillet 2011, la Municipalité avait procédé à une présélection de trois bureaux d'architecture reconnus pour leurs qualifications et compétences à pouvoir répondre à la problématique patrimoniale spécifique de ce mandat. Le bureau d'architecture retenu peut faire valoir une très grande expérience dans le cadre de rénovations de patrimoine telle que la Cathédrale de Lausanne, le Château de l'Aile à Vevey, le Château de Valère à Sion, etc. Par conséquent, aussi bien le bureau d'architecture que les maîtres d'état avec qui ils ont travaillé ont été choisis en fonction de leurs expériences et pratiques dans la rénovation d'ouvrages classés.

Dans le préavis N° 43/2013, il est indiqué à la page 7 "l'intérieur sera maintenu en l'état de manière à permettre une réappropriation future la plus simple possible". En effet, les travaux prévus dans ce préavis concernaient la remise en état et l'assainissement de l'enveloppe du bâtiment (façades, pierres de taille, fenêtres, charpente, couverture-ferblanterie) et des installations techniques, ainsi que la pose d'un ascenseur. Malheureusement, cette option n'a pas été possible en raison de l'état irréparable de certains éléments de construction.

Des travaux d'aménagements intérieurs non prévus ont été indispensables afin de rendre les lieux habitables et utilisables et en prenant en compte des précisions intervenues en cours d'année sur les besoins nécessaires au fonctionnement du lieu culturel. Ainsi, les principaux éléments imprévus ou imprévisibles liés à la présence de squatters lors de l'élaboration du préavis ont été :

- augmentation du nombre de WC et déplacement de trois d'entre eux à l'entresol
- compléments d'installations techniques : électricité, chauffage
- revêtements de sols et compléments de planchers
- exécution d'un bassin de rétention des eaux pluviales
- changement du point de raccordement aux collecteurs communaux
- évacuation du matériel des squatters
- pose de faux plafonds selon les exigences de l'Etablissement cantonal d'assurance
- réfection des boiseries existantes pour sauvegarder la valeur patrimoniale du bâtiment
- plâtrerie-peinture
- maçonnerie (gainés, rhabillages)

L'ensemble des travaux complémentaires et dépassements au crédit seront justifiés et feront l'objet de développements circonstanciés dans le préavis complémentaire qui sera déposé au Conseil communal.

Concernant l'établissement public, d'abord envisagé comme restaurant, le processus a été complexe. Au début pensé dans la maison, son installation s'est heurtée à des contraintes d'ordre spatial (espace insuffisant pour avoir la cuisine et la salle de restaurant sur le même étage), d'exploitation (installation d'un séparateur de graisse et d'un système de ventilation obligatoires) et de respect du patrimoine (ventilation sur façade). L'alternative a été de réfléchir à une solution de restauration dans le rural, solution qui s'est rapidement trouvée confrontée au fait qu'il avait été décidé de ne pas isoler cet espace et que par conséquent aucun investisseur n'imaginait prendre un risque pour un établissement public dans un lieu non chauffé. La solution de départ, à savoir de l'installer dans la maison, permettant l'utilisation de la terrasse sud, s'est révélée la meilleure. Afin de contourner les contraintes mentionnées ci-dessus, la meilleure option a donc été de mettre en place une offre transitoire de type buvette, plus souple et conviviale, qui a permis finalement de convaincre un partenaire externe, qui a pris l'entier de l'investissement du lieu à sa charge.

REPONSE DE LA COGEST

La COGEST refuse la position de la Municipalité. Elle est étonnée par la réponse qui laisse entendre que l'inspection des lieux en vue de l'établissement du préavis et des budgets n'a pas pu être faite dans des bonnes conditions. La COGEST désire instamment avoir accès aux PV de chantier et ne pas attendre que le préavis soit bouclé comme ses prérogatives le permettent.

Quelles sont les frontières entre : Urbanisme et gestion urbaine ? Qu'est-ce qui a motivé cette répartition ? Quelle stratégie ?

Réponse écrite de la Municipalité :

"Gestion urbaine" est le nouveau nom du service environnement et maintenance ; ses tâches sont différentes de celles du service urbanisme, même si elles s'appliquent à la même matière : notre Ville. Si Urbanisme planifie le futur de la Ville, Gestion urbaine s'en occupe au quotidien. Un thème commun concerne et réunit les deux services : les espaces publics, avec leurs plantations, leurs mobiliers urbains, etc...

Au fond, la répartition des domaines de compétence entre Urbanisme et Gestion urbaine n'a pas changé par rapport à la précédente législature. Les tâches de chacun de ces deux services sont toujours les mêmes. Ce qui a changé, c'est la volonté commune de tous les services de sortir d'un fonctionnement "en silo" pour aller vers un fonctionnement beaucoup plus transversal et coopératif, dans une logique de projet ; un fonctionnement où tous les services concernés par un projet travaillent ensemble dès le départ, afin d'éviter les déficits d'information et les dysfonctionnements qui peuvent en découler.

Réponse directe de la Municipalité :

La Gestion Urbaine s'emploie à la maintenance des espaces publics avec le souci de l'environnement. Les espaces publics sont par nature complexes, composés d'éléments nombreux et divers : voies de circulation, chemins piétonniers, arbres et verdure, sous-sol et ciel encombré de tuyaux et de câbles. Les tâches liées à la maintenance de ces espaces font appel à des compétences et à des connaissances diverses ressortant de plusieurs corps de métier. Le travail s'organise ainsi par projets qui, presque toujours, impliquent les dicastères de l'Urbanisme et de la Gestion urbaine. Aussi tous ceux qui seront amenés à

contribuer à la réalisation d'un espace public et tous ceux qui seront amenés plus tard à en assurer la maintenance y sont associés au départ. Ce mode est optimal et aboutit aux meilleures pratiques, à condition toutefois de définir clairement le porteur du projet.

« Confronter les idées de chacun pour avancer tous dans la même direction » est la devise de la collaboration entre dicastères, la marque d'une volonté d'horizontalité.

En matière de développement durable quels ont été les piliers qui ont été privilégiés en 2016 ? Pour quelle stratégie et pour quels objectifs ?

Réponse écrite de la Municipalité :

Les trois piliers principaux en 2016 ont été la promotion des réductions et économies d'énergie, la promotion des énergies renouvelables, et le travail de labellisation pour le réaudit de "Cité de l'énergie". Le fait le plus marquant a été l'organisation de la Semaine européenne du développement durable qui s'est déroulée du 30 mai au 5 juin 2016. La direction de Gestion Urbaine et Développement durable (GUDD) a organisé trois séances thématiques. Le 1er juin, une animation sur le thème de la biodiversité a été organisée au Parc Sauter avec des animations ludiques et des actions de sensibilisation. Le 2 juin, une cinquantaine de personnes ont assisté à une soirée sur le développement d'une bourse solaire à Renens. Et enfin, le 4 juin, un stand sur les produits alimentaires de proximité a été tenu sur la Place du Marché avec la collaboration des maraîchers. Plus de détails sur ces actions dans le rapport de gestion 2016.

Réponse directe de la Municipalité :

C'est l'obtention du label Cité de l'énergie qui nous a demandé les plus gros efforts, un énorme travail, marqué par une multitude de mesures. Ce label peut servir au marketing de la Ville, aux soins de son image, il nous positionne vis-à-vis de nos partenaires et nous permet plus facilement d'en obtenir un comportement respectueux de l'environnement, il nous donne aussi un accès direct à la confédération à ce même propos. Nous faisons de ce fait partie de l'association des villes détentrices du label et à ce titre participons à des séances d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques. Nous y trouvons des encouragements à progresser et y gagnons de précieuses synergies.

Mais le plus important c'est ce qu'il faut faire pour l'obtenir, c'est toute la réflexion à mener sur les actions de la commune, c'est l'acquisition des connaissances et l'élaboration d'une pédagogie pour sensibiliser et responsabiliser tous les employés à la problématique du développement durable. Ce souci de l'environnement doit être diffusé partout pour que, dans chaque service, on puisse procéder à l'adoption des mesures que commande le label.

Après l'audit à venir en avril (l'audit est à repasser tous les quatre ans) et la connaissance de ses résultats, des actions de communication et d'information seront organisées à destination des institutions comme de la population. La COGEST, si elle le souhaite, pourra faire l'objet d'actions particulières. Le catalogue des mesures est d'ailleurs à sa disposition.

Remarque 3:

La COGEST félicite la Municipalité et le service pour le travail accompli pour obtenir le renouvellement du Label Cité de l'Energie d'autant plus, qu'elle est maintenant consciente de ce que cela implique.

En matière de biodiversité, quelles actions ont été menées ? Quelles sont les nouveautés mises en place en 2016 ?

Réponse écrite de la Municipalité :

La biodiversité fait partie intégrante du développement durable. La journée du 1er juin a justement thématiqué la biodiversité. La mare aux grenouilles aux Biondes, la renaturation de l'étang du parc de Broye et du ruisseau des Baumettes, la "fauche" des talus par les moutons, la mise en place de ruchers urbains, le traitement des bords de routes en couloirs biologiques, ou encore la plantation d'arbres fruitiers hautes tiges d'anciennes variétés sont autant d'actions qui privilégient la biodiversité en Ville de Renens. Une réponse à l'interpellation concernant la communication du service GUDD à la population déposée le 15 décembre 2016 répondra plus en détail à cette question.

Question :

Qu'en est-il des ruchers de la Ville ?

Réponse :

Ils existent toujours, mais ils n'ont pas fourni un excédent de miel exploitable ces deux dernières années.

Question :

Quelle est l'attitude vis-à-vis des plantes invasives ?

Réponse :

Nous sommes attentifs à leur progression et tenons compte des signalements qui nous parviennent. Mais il n'y en a pas tant que ça. Nous les arrachons au besoin. Nous décourageons l'acquisition de plantes exotiques, mais tant qu'elles sont dans le commerce il est malaisé d'en empêcher la diffusion. Nous avons éradiqué tous les lauriers des plantations communales et nous conseillons aux nouveaux propriétaires de planter des haies d'espèces indigènes. Les thuyas sont passés de mode, ils vont disparaître d'eux-mêmes. A titre d'information, il existe de nombreuses brochures listant les plantes invasives et celles à éviter parce que sensibles à des maladies contagieuses. Ces renseignements se trouvent aussi sur l'Internet.

Question :

Utilisez-vous des insectes pour la protection de certaines plantes contre l'attaque de prédateurs ?

Réponse :

Seulement des larves de coccinelles dans les massifs de rosiers.

Question :

Utilisez-vous des désherbants ?

Réponse :

Des désherbants sélectifs seulement et uniquement pour les terrains de football et la piscine de Renens. Nous désherbons manuellement les allées du cimetière, mais sinon nous tolérons ça et là que des herbes poussent, sur les places en gravillons notamment. Ce n'est pas de la saleté, juste de la végétation.

Quel concept a été voulu par la Municipalité pour développer la gestion urbaine ?

Réponse écrite de la Municipalité :

Pour cette nouvelle législature, qui verra la Ville se densifier et de grands chantiers démarrer ou se poursuivre, la Municipalité a souhaité renforcer les directions des services qui devront œuvrer à cette évolution et faire en sorte que celle-ci se fasse dans les meilleures conditions possibles. En effet, les quatre services du CTC seront encore plus fortement sollicités que par

le passé, et ils devront s'épauler et collaborer encore plus étroitement s'ils souhaitent pouvoir faire face aux multiples défis qui arrivent en matière de logement, de mobilité, et de qualité de vie dans une ville qui se développe et se densifie.

Le renforcement des directions *Gestion urbaine et Développement durable* et *Bâtiment Domaines Logement Cultes* doit permettre d'intensifier la collaboration et le soutien interservices au quotidien, mais aussi lors des séances des différentes commissions qui travaillent sur le développement urbanistique de notre Ville (COMUT, Commission des bâtiments, Commission de construction, Commission du Développement durable, Commission Espaces publics, etc.)

Enfin, les défis en matière de politique énergétique et de lutte contre le réchauffement des villes, qui se poseront à Renens comme à toutes les autres villes, ne seront pas des moindres ! Là encore, un renforcement de la direction *Gestion urbaine et Développement durable* a paru souhaitable à la Municipalité, afin d'accorder à ces thématiques toute l'attention qu'elles méritent et de permettre à ce service de se montrer réellement proactif en la matière.

OBSERVATIONS MAINTENUES EN 2015

Observation N° 8: La Cogest aimerait que le service s'assure que la cure et les éventuels autres bâtiments soient bien occupés par des membres d'ALJF

Réponse de la Municipalité: Le service fera un état des lieux global avec cette association afin de s'assurer que les conditions des contrats de prêt à usage, concernant des bâtiments communaux mis gratuitement à disposition, soient bien respectées.

La Cogest se réjouit de cette réponse et que la Municipalité se préoccupe de cette problématique. La Cogest maintient son observation jusqu'à cet état de lieux global.

Réponse directe de la Municipalité en 2016:

La réponse et ses compléments se trouvent dans le rapport de gestion sous « Gérance, Avenue du 1^{er}-mai et de Crissier 1b, les deux derniers lieux où logent des étudiants de l'ALJF. Nous avons rencontré le nouveau président et lui avons demandé un tableau de la situation précis et complet, sans omissions. A notre avis il ne s'est pas dérobé.

Les étudiants qui obtiennent un contrat de location répondent au départ à toutes les exigences de sélection. Ensuite les situations évoluent et les contrôles sont difficiles. En tant que locataires ils jouissent des droits que la loi attache à leurs contrats. Et comment savoir, par exemple, si la personne qu'ils hébergent à un moment donné est un sous-locataire plutôt qu'une relation en visite ? Et comment définir les limites entre usage normal et abus ? Ce que l'on peut dire c'est que l'Association a mis en place des outils pour assurer un contrôle aussi rigoureux que possible et qu'elle en fait usage. La question de savoir ce qu'il se passera avec les locataires après le départ de l'ALJF est un réel souci. Nous nous en préoccupons.

REPONSE 2016 DE LA COGEST

La COGEST accepte cette réponse, cette observation est classée

Culture - Jeunesse - Affaires scolaires – Sport : Myriam Romano-Malagrifa - Municipale

Rapport de la visite du 8 mars 2017

Introduction

Mme Romano-Malagrifa - Municipale après nous avoir souhaité la bienvenue, nous fait savoir que la présence des deux directeurs des établissements, primaires et secondaires respectivement, est due à la collaboration étroite entre le Canton et la Commune, et que la COGEST peut les convoquer, mais qu'ils ne sont pas tenus d'assister, car ils sont employés du Canton. La COGEST remercie la présence des deux directeurs des écoles.

Remarque de la COGEST

La COGEST avait fait la demande auprès du Secrétaire Municipal afin d'avoir des réponses écrites aux diverses questions posées pour qu'elles soient les plus précises ou complètes possibles. N'ayant pas reçu d'avis contraire ou d'informations qu'un service ou l'autre n'acceptait pas de procéder ainsi, nous avons été très surpris de ne pas recevoir de réponses écrites sous prétexte qu'elles n'avaient pas été comprises par le dicastère. Nonobstant, le fait d'avoir envoyé nos questions six semaines à l'avance, la COGEST n'a reçu aucune demande d'information supplémentaire ou de clarification sur nos questions, de la part du service.

Il n'a également pas été répondu, à certaines de nos questions, la Municipale, nous renvoyant au rapport de gestion 2016, que nous n'avions pas encore reçu au moment de notre visite (le 8 mars)

La COGEST a rappelé qu'elle fait son travail, qu'elle représente les citoyens, que ses objectifs sont la collaboration et la compréhension de ce qui se passe dans les services et dans la commune.

Quelles sont les frontières entre : Enfance et jeunesse ? Est-ce qu'une place aux parents est réservée dans l'un ou l'autre de ces deux dicastères ? Si oui qu'est-ce que cela implique ? Sinon pourquoi ?

Réponse directe de la Municipalité

La réorganisation a tenu compte de la place des parents. Leur responsabilité dans ce processus de prise en charge est très importante, surtout à la pause de midi, là, la responsabilité est partagée entre les parents et l'école. Si quelque chose arrive dans l'espace de l'école, nous appliquons le règlement. Les parents sont intégrés dans le conseil des parents, cette instance doit être relancée. Nous avons aussi le Programme de parents-parrains, projet de la CISE. Il existe aussi le « jardin de parents » qui a lieu au CRA. Il y a également dans le secteur jeunesse une permanence pour les parents.

Quelles ont été les actions entreprises pour le développement des activités sportives dans notre Ville ?

Réponse directe de la Municipalité

2016 a été une année importante au niveau des activités sportives, nous avons fêté les 10 ans de 1020 RUN qui a demandé une préparation importante. Nous avons revu les critères de subventions aux sociétés sportives, afin de garder une cohérence.

Pour mettre en route cette nouvelle étape dans nos relations avec les associations sportives de la Commune, nous avons engagé une stagiaire qui a mis en place un suivi et récolte d'informations sur toutes les associations afin de faciliter la collaboration. Mme Alessandra

Gaffuri, stagiaire, a fait un travail remarquable, elle a rencontré chaque association sportive avec les personnes de référence. On peut dire qu'elles se portent bien. Grâce à ce travail, nous avons une base de données à jour qui nous permet d'avoir un suivi et une relation plus étroite. L'idée est que la Municipalité puisse répondre aux questions et comprendre leurs besoins. Ce travail a été bien accueilli et nous en sommes fiers. Le prix du mérite sportif d'encouragement organisé par la Ville permet aussi de les stimuler.

Les associations ont eu accès au site d'internet de Renens pour rendre visible l'offre des sociétés sportives.

Quels sont les moyens mis en place pour l'intégration des enfants et des jeunes entre la maison et le chemin de l'école ? Quelles sont les synergies développées entre l'école et la commune ? Quelles ont été les collaborations ?

Réponse directe de la Municipalité

Du fait que cette question était floue, le service n'ayant pas compris le sens du mot intégration dans cette question se sont les Directeurs qui nous disent que :

Le parcours entre la maison et l'école est sous la responsabilité exclusive des parents.

Le Directeur des écoles primaires nous informe que subjectivement, une des préoccupations principales des familles lors du trajet à l'école est la circulation. Pour remédier à cela, une réflexion sur le mobilier urbain est en cours au travers du groupe de travail PSPS.

Jusqu'au 3P, l'enseignant est attentif au chemin de l'école. Si un enfant arrive et part seul, l'enseignant envoie dans un premier temps un email au directeur, puis convoque les parents pour prendre des mesures. L'école prend en charge le transport jusqu'à une distance de 2 Km et demi.

Le Directeur des écoles secondaires nous a répondu que des synergies existent entre police, police prévention et le service CJS.

Remarque de la COGEST

« Lors de la visite de la COGEST à dans le dicastère Service à la population - Informatique - Sécurité publique, Christian Hautle répondant communal pour la PoOuest nous a donné les précisions suivantes :

La police est présente dans la rue et aux abords des écoles dans le cadre des patrouilles. S'il y a des infractions, la police intervient et invite les jeunes à faire face à leur responsabilité. Tout enfant qui fait une infraction peut être dénoncé et ses parents seront avisés.

A Renens, en début d'année, tous les élèves qui arrivent en première année du secondaire ou qui viennent d'arriver dans un nouvel établissement sont invités par la Direction des écoles à une séance d'informations ».

Quelles actions de prévention ont été menées sur le comportement de tous les écoliers sur le chemin de l'école ? Dangers de la route, racket, tabagisme, alcool, drogue, etc.

Réponse directe de la Municipalité

Plusieurs campagnes et projets de prévention contre la consommation d'alcool, sur le cyber harcèlement et contre le jeu excessif ont été mis en place. Au niveau de la prévention, le dicastère met en avant la collaboration entre la brigade de prévention de la police et l'école, ainsi que des synergies développées entre le Canton et la Municipalité.

La Municipale insiste sur le fait que la responsabilité des parents est importante dans la prise en charge. Que ni l'école, ni les enseignant-e-s ne peuvent remplacer les parents dans leurs

responsabilités. La Municipalité insiste sur le fait d'appliquer le règlement quand il y a des problèmes. Si la gravité le mérite, le problème ou la situation est porté à la connaissance des autorités concernées. S'il y a un accrochage entre groupes, l'école joue un rôle de médiateur, même si ce n'est pas son rôle, sauf dans l'encadrement des activités particulières organisées par l'école.

Il faut noter que des synergies entre le Canton, la commune et les différents partenaires communaux se développent, afin de travailler dans la prévention plusieurs commissions de coordination ont été mises en place.

Afin de garantir le bien-être des élèves, le dicastère a développé les activités suivantes ; prévention routière, action innocence [prévention à l'utilisation d'internet], prophylaxie dentaire, éducation sexuelle, pommes à la récré, « le jeudi, je mange un fruit », entre autres activités pédagogiques.

OBSERVATIONS MAINTENUES EN 2015

Observation N° 11: La COGEST regrette que certains sujets de prévention reviennent systématiquement, alors que d'autres sont très vite archivés, alors qu'ils seraient tout autant utiles à nos enfants. Et que le biais des UAPE, des APEMS, autres structures, etc. ne soient pas plus utilisés pour faire de la prévention.

Réponse 2015 de la Municipalité: Le terme prévention est très large et exigerait une clarification des concepts évoqués.

Il est important de rappeler que la dimension collective différencie le champ familial de celui de l'UAPE et de l'APEMS et la dimension socio-éducative différencie le champ UAPE et APEMS de celui de l'école. Les projets de prévention menés dans ces différents lieux ne peuvent donc être identiques, mais tendre dans sa complémentarité à une prévention plus complète des enfants et des jeunes.

Au sein des APEMS et des UAPE de Renens, le travail de prévention fait partie des missions auxquelles il est prêté attention dans de nombreux domaines, en cohérence avec la dimension socio-éducative des lieux d'accueil.

- En proposant une alimentation de qualité, explicitée et soutenue auprès des enfants
- En sensibilisant les enfants au mouvement et aux activités physiques
- En offrant et en intégrant une vie saine et accès à la vie en nature
- En offrant et en sensibilisant aux notions d'hygiène dentaire et corporelle
- En prévenant les accidents et en responsabilisant les enfants face aux dangers
- En travaillant sur la prévention des situations de maltraitance
- En accompagnant et en faisant découvrir aux enfants la collaboration, l'insertion, l'intégration et la non-discrimination
- En accompagnant les familles par le soutien à la parentalité et la construction du lien social
- Sensibilisation au respect de l'environnement et à la réduction des déchets

La clinique dentaire collabore aux groupes santé scolaire et les infirmières scolaires afin de coordonner leur action.

De plus, de nombreuses collaborations ont lieu à l'interne du service entre Clinique scolaire, Enfance et Intégration.

En conclusion, la prévention au sens large du terme est abordée de multiples manières, chacune étant adaptée au contexte donné et au public cible. Dans ce sens, la Municipalité de Renens estime répondre de manière adéquate aux préoccupations de la Commission de Gestion en matière de prévention, mais reste néanmoins attentive à l'évolution constante de ce thème.

- **La Cogest maintient son observation et est convaincue que la prévention peut bénéficier d'un large panel et pense que c'est à elle de décider si la réponse est adéquate ou non.**

Réponse 2016 de la Municipalité

Une réponse a été apportée par le service durant la rencontre avec la COGEST.

REPONSE 2016 DE LA COGEST

La COGEST a pris acte de la réponse de la Municipalité

Observation N° 14: La COGEST a été surprise de constater une absence de communication entre le service Culture-Jeunesse-Sport et Sécurité sociale en matière de difficulté de logements pour nos jeunes, des solutions doivent être trouvées.

Réponse 2015 de la Municipalité: La communication existe entre CJS et l'office du logement, qui est à disposition de toute la population, y compris et bien entendu des jeunes. Certaines situations ont déjà été transmises par l'intermédiaire de Jeunesse. A ces occasions, les jeunes en question ont été reçus, écoutés et conseillés. Il n'en reste pas moins que l'office du logement ne dispose pas de logements à attribuer et que le contexte de pénurie de logements ne permet pas de résoudre toutes les problématiques rencontrées.

- **La Cogest s'étonne de cette réponse alors que la réponse de l'observation précédente nous apprend qu'il n'y a pas de demande. De ce fait, elle maintient son observation afin de clarifier ces incohérences.**

Réponse 2016 de la Municipalité :

La réponse à l'observation précédente (13) concernait les foyers d'urgence et les AEMO (Action éducative en milieu ouvert).

La réponse à l'observation 14 concernait des demandes de logements faites à l'Office du logement.

Il s'agit de demandes à des niveaux différents. Dans le premier cas, c'est une mesure d'aide et d'accompagnement éducatif avec ou sans l'éventualité d'être logé dans un foyer alors que dans l'autre il s'agit de trouver un logement.

Cette recherche de logements concerne tous les jeunes qui à un moment ou à un autre quitteront le "cocon" familial, recherche qui peut s'avérer plus ou moins difficile ou urgente selon les situations. L'Office du logement a parfois été sollicité dans ce

cas de figure. La très grande majorité des jeunes n'ont pas besoin d'un accompagnement éducatif dans cette transition, ce qui explique la différence entre les réponses aux observations 13 et 14.

Par contre, il existe des situations problématiques où il est nécessaire de trouver un logement d'urgence pour des jeunes en grandes difficultés. Par exemple des jeunes qui ne pourraient pas rester dans leur famille pour des raisons diverses. Ces cas extrêmes existent et se sont déroulés à Renens. Dans ces cas de figure, des solutions ont été trouvées en collaboration avec le CSR et non l'Office du logement qui n'est pas compétent pour ces questions.

REPONSE 2016 DE LA COGEST

La COGEST accepte cette réponse

Informatique - Population - Sécurité publique : Olivier Golaz - Municipal

Rapport de la visite du 15 mars 2017

Introduction

Monsieur le Municipal Olivier Golaz souhaite la bienvenue aux membres de la Commission de gestion. Il souligne l'importance des visites de ladite commission pour leur service. Il rappelle le nouveau nom de son dicastère qui a changé avec la nouvelle législature. La COGEST remercie Madame Renata Gerardi, Quartier-Maître, pour sa présence, la Cogest, lui a demandé de parler de son service et des changements qui sont intervenus depuis que le SDIS Renens est devenu le SDIS Malley qui regroupe les communes de Prilly et Renens.

Pour le service des feux dans la journée, en cas d'urgences, les pompiers de Renens appuient ceux de Prilly et vice versa. La nuit, les deux communes fonctionnent séparément. Les exercices et les formations se font en commun.

Le corps des pompiers est-il composé que de volontaires ou existe-t-il des semi-professionnels ?

Réponse directe

Il n'y a que des volontaires, ce sont des personnes qui ont un emploi à côté. Ce qui peut poser des problèmes d'avoir tout le monde lors des interventions diurnes. Les époques ont changé, il n'est pas simple de disposer de tous les éléments dans le cadre d'une intervention d'urgence. Un problème qui mérite d'être soulevé auprès des instances appropriées. Pour les interventions de nuit il n'y a pas de problèmes.

Il y a entre 120 et 130 personnes volontaires pour les deux communes.

Le service de piquet est défini six mois à l'avance. Ceux de nuit et du week-end sont imposés. Les pompiers doivent être à cinq minutes de la caserne.

L'horaire du piquet de jour est : de 6 heures à 18 heures. Celui du soir : de 18 heures à 06 heures.

En semaine et en journée, il n'y a pas de piquet, un officier et un chauffeur sont disponibles et interviennent à tout moment. En cas d'intervention, les pompiers disponibles vont en caserne. Tous ceux qui sont incorporés au SDIS habitent ou travaillent dans la commune.

Les soldes ont été fixées au moment de la réunification par une convention. Elle est semblable aux SDIS de la région. C'est l'ECA qui fixe le montant minimum des soldes.

Les pompiers professionnels de Lausanne interviennent en renfort chaque fois qu'il y a un feu de bâtiment ou un feu d'appartement. Par contre, ils ne déplacent pas pour les feux de poubelles ni pour les inondations. Pour les feux de forêt, cela dépendra de l'ampleur.

La vision du futur serait de fusionner tous les SDIS du district et faire émerger un corps de professionnels.

Combien d'interventions avez-vous faites en 2016?

Il y a eu pour les deux territoires : 259 interventions.

Renens est-elle équipée pour faire face en cas de problèmes liés au transport des matières dangereuses qui traversent la commune ?

A Renens, 80 pompiers sont formés comme porteurs d'appareils respiratoires. Pour ce qui est des matières dangereuses, chimiques, etc. c'est Lausanne qui intervient, en sus du train d'extinction des CFF.

Le délai d'intervention à Renens est fixé à 8 minutes, parfois selon Mme Gerardi c'est plus difficile à respecter pendant les heures de pointe dû aux travaux dans la commune. La collaboration entre Renens et Prilly se passe bien.

Sécurité informatique

Quelles mesures de sécurité ont été prises l'année dernière et pourquoi ? Sur quels critères avez-vous basé ces choix de mise en service ?

Est-ce dû à un audit de sécurité ? Ou à une attaque informatique ?

Réponse directe de la Municipalité

La sécurité informatique se situe à plusieurs niveaux avec leurs solutions propres :

1. Infrastructure : Anti-virus sur tous les postes et serveurs avec la mise à jour en permanence.
2. Mail : anti-Spam entièrement géré par un fournisseur.
3. Collaborateurs : « Qui n'a pas été piégé », par un mail mensonger évoquant un ami perdu à l'autre bout du monde ou un rappel pour une facture d'un fournisseur connu. Le collaborateur est le point faible de la chaîne sécuritaire ; raison pour laquelle le SIR rappelle ponctuellement les règles de comportement.

En outre, une séance de sensibilisation a été mise sur pied en janvier 2017, le 13 et le 26, dont le titre était « Gérer les risques humains et technologiques à l'ère de la dématérialisation des services et des entreprises », dispensée par Stéphane Koch. La séance était organisée par la SIE pour ses partenaires.

Cependant, il n'y a pas eu d'attaque néfaste dans l'administration, et pas non plus d'actions (mesure ou audit) particulières prises par le SIR.

La commune utilise le logiciel Kasperski depuis 10 ans comme anti-virus et pour toute la sécurité informatique.

OBSERVATION 8:

La COGEST souhaiterait qu'un audit de sécurité informatique soit effectué au moins une fois par législature y compris celle-là.

REPONSE DE LA MUNICIPALITE :

La Municipalité accueille favorablement cette observation. A préciser toutefois que les recommandations de l'audit devront être en adéquation avec les moyens financiers à disposition et le niveau de protection raisonnable pour des données d'une administration publique.

REPONSE DE LA COGEST

La COGEST accepte cette réponse et se réjouit de voir la suite qui sera donnée.

Pourquoi avoir choisi Dropbox en sachant que c'est une plateforme américaine ?

Réponse directe de la Municipalité

La commune utilise Dropbox, car c'est la solution la plus simple à mettre en place et la plus connue. En plus, on n'a pas besoin d'avoir une boîte mail pour son utilisation. Ceci n'est pas une solution définitive.

OBSERVATION 9:

Des solutions alternatives à Dropbox gérées par des entreprises suisses existent. Elles pourraient avantageusement remplacer Dropbox peu sécurisé et qui s'attribue les données mises sur leur plateforme. La COGEST demande que de telles solutions soient étudiées.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité rappelle que la solution proposée est provisoire et qu'une analyse pour une solution "plus adaptée" est en cours.

REPONSE DE LA COGEST

La COGEST accepte cette réponse et souhaite être informée des solutions plus adaptées qui seront mises en place

Quelle est la taille du parc informatique ?

Réponse directe de la Municipalité

Il a été dénombré 211 PC, 42 copieurs, 300 téléphones et environ 200 machines virtuelles c'est-à-dire des serveurs et postes de travail.

Tous les ordinateurs appartiennent à la commune, en dehors des copieurs multifonctions qui sont en location.

Quel est le débit du réseau Wifi ?

Réponse directe de la Municipalité

Dans un cas idéal, la bande passante est de 50 Mbps.

En 2010, l'Administration communale a déployé des antennes Wifi sur la Place du Marché, dans les salles de conférence de la rue de Lausanne 21 – 25 - 33, dans la bibliothèque du Léman et dans la salle de spectacles. Si cette solution est matériellement dépassée aujourd'hui, elle présente l'avantage de respecter la loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT) notamment l'article 14 al.4.

Si un acte punissable est commis au moyen d'internet, le fournisseur d'accès est tenu de fournir à l'autorité compétente toute indication permettant d'identifier l'auteur (du délit). Ceci implique une authentification, par exemple, avec envoi d'un SMS sur le mobile de l'intéressé. Ce point est entièrement sous la responsabilité du prestataire actuel, Monzoon Network AG.

Par ailleurs, ces sites n'ont guère évolué, hormis l'Hôtel de Ville. Cependant, depuis 2014, le SIR déploie sous sa responsabilité des antennes Wifi avec une technologie récente. Ainsi les locaux administratifs de Lausanne 33 et 35, Avenir 2, CTC, CRA, et Ondallaz sont équipés d'un Wifi « Administratif ». Après validation par le Canton, les bâtiments scolaires de Verdeaux, du 24-Janvier et du Censuy ont été équipés du Wifi « Educenet ». En 2016, des mesures ont été faites dans les bâtiments scolaires du Simplon et de Florissant. Le Wifi sera donc installé avec l'arrivée de la fibre. Pour le site du Léman, le Wifi est prévu dans le cadre des travaux sur Maurabia.

En ce qui concerne le Wifi « public », des solutions pour l'authentification ont été évaluées. En principe la mise en œuvre se fera en 2017. Le wifi public sera alors accessible sur l'ensemble des sites mentionnés plus haut.

Que se passe-t-il avec le Wifi MXX, pourquoi est-il si difficile de s'y connecter ?

Est-ce qu'un projet de wifi réservé aux autorités rennaises a été réfléchi ?

Réponse directe de la Municipalité

Pour le Conseil Communal, il n'y a pas de Wifi réservé. Par contre, dès lors que les conseillers ont un compte communal (premon.nom@renens.ch), ils pourront se connecter au wifi « Administration » avec les nouvelles antennes. Le déploiement est prévu en 2017.

Remarque 4: *Il serait judicieux qu'un Wifi accessible pour les conseillers communaux le soit dans les plus brefs délais afin de faciliter leur travail lors des séances du Conseil Communal et des séances de commissions. D'autant, plus qu'un certain nombre reçoivent électroniquement leurs documents.*

Réponse de la Municipalité :

Des nouvelles antennes Wi-Fi sont prévues dans la Salle de Spectacles pour septembre 2017. Les nouveaux accès seront donnés aux membres du Conseil.

Réponse de la COGEST :

Nous sommes heureux d'apprendre que pour la rentrée du Conseil tout sera opérationnel.

Quelles sont les contraintes d'identification et de navigation ?

Est-ce par une bande passante limitée ou par un nombre de clients actifs connectés ?

Combien y a-t-il de points d'accès ?

Réponse directe de la Municipalité

Il n'y a pas de contraintes à proprement parlé, sauf au niveau de la technologie actuellement en exploitation qui est obsolète. Les points d'accès de la nouvelle technologie se situent sur le site du CRA, Ondallaz, Censuy, Verdeaux, CTC, Ressources Humaines, 24-Janvier, Lausanne-21-25-33-35 ; soit 11 points.

Les points d'accès des anciennes antennes (Monzoon) sont à la bibliothèque du Léman, Place du Marché, salle de spectacles ; donc 3 points d'accès.

Y a-t-il un proxy?

Réponse directe de la Municipalité

Oui. Il y a un serveur de proxy et de reverse proxy. Les collaborateurs peuvent travailler à la maison, avec l'accord de la hiérarchie directe. Ce n'est pas le cas tous les jours, c'est sur demande du collaborateur.

Sécurité publique

Quelles préventions et actions ont été menées auprès des parents qui déposent en voiture leurs enfants devant les écoles ?

Réponse directe de la Municipalité

Il y a une présence régulière aux abords des écoles, assurée par le personnel policier et des assistants de sécurité publique. La police est présente aux entrées et sorties des classes.

Les comportements fautifs des parents-conducteurs sont sanctionnés ou un rappel à la loi leur est signifié, selon les infractions commises.

La police encourage les parents à accompagner leur progéniture à pied, particulièrement ceux qui n'habitent pas loin.

Un partenariat avec les directions des écoles a été fait afin d'adresser des messages en début d'année aux parents par le biais de courriers. Durant l'année, des courriers ciblés suivant le problème à résoudre selon l'établissement peuvent également être expédiés.

Une campagne de prévention cantonale a été mise sur pied pour apprendre aux enfants à traverser la route, particulièrement dans les zones 30 km/h. Un enfant de 6 ans n'a pas le même aperçu qu'un adulte dans une zone 30 ou 20 Km/h. C'est pourquoi il est enseigné aux enfants dès la première année comment traverser sur les passages piétons.

Comment se fait l'intégration des jeunes sur le chemin de l'école ?

Réponse directe de la Municipalité

La police est présente dans la rue et aux abords des écoles dans le cadre des patrouilles. S'il y a des infractions, la police intervient et invite les jeunes à faire face à leur responsabilité. Un enfant qui commet une infraction peut être dénoncé et ses parents seront avisés.

A Renens, en début d'année, tous les élèves qui arrivent en première année secondaire ou qui viennent d'arriver dans un nouvel établissement sont invités par la Direction des écoles à une séance d'information.

Police du Commerce : quelles sont ces missions auprès des maraîchers et commerçants des marchés ? Quels sont les liens et collaborations qui ont été développés avec eux ?

Réponse directe de la Municipalité

La Police du commerce est chargée de la gestion globale du marché. Elle contrôle l'affichage des prix, les déclarations de provenance des produits, ainsi que l'affichage des raisons sociales des commerçants. Elle s'occupe également du prélèvement des taxes relatives à l'usage du domaine public, par facture pour les marchands réguliers ou par marché pour les autres. Certaines tâches sont déléguées aux assistants de sécurité publique des postes de ville de la PolOuest.

La Police du commerce entretient de très bonnes relations avec les maraîchers. Elle est le lien privilégié entre la commune et les maraîchers.

Quelles sont ses missions générales ?

Quels sont les liens et collaborations qui ont été développés plus généralement ?

Réponse directe de la Municipalité

La police du commerce s'occupe de la gestion et du contrôle des manifestations. Elle veille également au respect des dispositions de la loi fédérale sur le commerce itinérant, de la loi cantonale sur l'exercice des activités économiques et de la loi sur les auberges et les débits de boissons. La Police du commerce entretient de bons rapports avec les commerçants de la commune et les restaurateurs.

Elle a d'ailleurs participé activement "aux négociations", entre la commune et les tenanciers d'établissements, visant à mettre en place le projet "toilettes accueillantes" (Mise à disposition des WC dans les établissements à des fins quasi publics).

Accueil de jour - Affaires sociales - Intégration – Aînés : Karine Clerc - Municipale

Rapport de la visite du 1^{er} mars 2017

Quelles sont les frontières entre : Enfance et jeunesse ?

Est-ce qu'une place aux parents est réservée dans l'un ou l'autre ou de ces deux dicastères? Si oui qu'est-ce que cela implique ? Sinon pourquoi ?

Réponse écrite de la Municipalité :

D'une manière générale, Enfance propose des prestations dès la naissance (4 mois), jusqu'à l'âge de 12 ans, soit la fin du cycle primaire, bien que ce secteur ait aussi la responsabilité du réfectoire de secondaire (fin de la scolarité obligatoire 15-16 ans).

Le programme du secteur Jeunesse quant à lui, est destiné en général à des enfants dès 12 ans.

Les prestations ou mandats des deux dicastères étant souvent en relation avec le même public, les services Enfances - Cohésion sociale et Culture – Jeunesse - Affaires scolaires – Sport, sont amenés à collaborer régulièrement. Par exemple, le groupe de travail concernant la planification en manière de locaux scolaires porté par CJAS a introduit la notion d'accueil parascolaire dans le Rapport de la Municipalité de décembre 2015. Autre exemple, Enfances - Cohésion sociale apporte un soutien financier aux familles nécessiteuses au travers des secours communaux, à différentes activités proposées par CJAS - Ecoles: - voyages d'études, camps de ski, camps de volée, école à la montagne, devoirs accompagnés, camps de vacances.

Les mandats principaux Enfance sont :

- L'accueil collectif préscolaire 0-4 ans
- L'accueil collectif parascolaire 5-12 ans, avec réfectoire jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire.
- L'accueil familial de jour pré et parascolaire 0-12 ans.
- La gestion et le développement du réseau d'accueil de jour de l'enfance Renens-Crissier les jardins d'enfants 2,5 à 4 ans.
- Le soutien d'activités destinées à des jeunes enfants proposées par des associations privées.
- La Clinique dentaire scolaire 5 – 15 ans.
- Le soutien financier à la ludothèque (qui s'adresse aux enfants, mais pas seulement).

Au moment du changement de législature, il a été question d'une modification de la composition des dicastères : notamment, l'idée de mettre enfance et jeunesse au sein du même dicastère a été envisagée. Ce projet se basait sur l'idée d'une continuité de l'offre, et sur le fait que les frontières entre enfance et jeunesse n'étaient pas si clairement délimitées, notamment en ce qui concerne la prise en charge parascolaire et les loisirs, le suivi des situations familiales difficiles, le lien entre école, structure scolaire et structure de loisir. Si la réorganisation ne s'est finalement pas faite en raison d'importants enjeux organisationnels et financiers, la réflexion se poursuit et les synergies possibles sont discutées au sein des services.

Actuellement, des collaborations existent entre Enfance et Jeunesse au sein de différentes commissions de la Municipalité, notamment, la plateforme jeunesse qui regroupent les Municipales et Municipaux Enfance et Jeunesse de l'Ouest, les commissions de Lausanne région, qui travaillent sur des enjeux actuels de différentes thématiques (notamment, enfance, emploi des jeunes, dépendance).

Est-ce qu'une place aux parents est réservée dans l'un ou l'autre de ces deux dicastères ? Si oui qu'est-ce que cela implique ? Sinon pourquoi ?

Réponse écrite de la Municipalité :

Enfance

Dans tous les projets institutionnels des lieux d'accueil, une grande importance est donnée à la famille, aux parents. L'accueil corrélié à l'éducation pédagogique ne peut se faire valablement qu'avec la participation "active" des parents, et le partage des valeurs communes.

Afin de garantir un socle pédagogique commun entre les lieux d'accueil, une charte est en construction, elle stipule notamment :

- Accueillir "la famille au sens large" :

Soutien à la parentalité, co-éducation, co-construction avec les parents

Prévention (primaire et secondaire)

Lieu de promotion de la santé

- Accompagner les familles dans une démarche d'insertion(s) et/ou d'intégration : Lieu d'information des services officiels existants

Lieu d'accueil d'urgence

Ainsi, de nombreux moments sont partagés avec les parents de manière individuelle ou collective, avec les enfants ou sans les enfants.

Réponse orale de la Municipalité :

Il est prévu de mettre à disposition de tous cette charte dès sa finalisation. Elle sera aussi accessible depuis le site internet, comme proposé par la COGEST.

Au travers des lieux d'accueil, une place est faite aux parents. Le résumé des différentes structures communales figurant dans le rapport de gestion 2016 apporte de nombreux compléments aux relations et activités proposées aux parents.

La partie projet pédagogique du programme institutionnel des structures d'accueil de l'enfance est présentée de manière individuelle et orale aux parents à leur arrivée en garderie.

La garderie des Globe-Trotteurs transmet une version écrite aux parents et a prévu également une traduction de ce document dans les langues les plus usitées.

Les Globe-Trotteurs éditent également une gazette destinée aux familles.

Une communication de ces documents à plus large échelle que celles des parents placeurs, qui la reçoivent majoritairement par oral, nécessitent une réflexion sur la vulgarisation de l'écrit en évitant le "jargon" professionnel, qui est bien présent dans la plupart des projets institutionnels.

Le projet « Parents référents » au sein des structures d'accueil est en réflexion.

OBSERVATION 10 :

La COGEST ne comprend toujours pas pourquoi le programme institutionnel et/ou pédagogique de toutes les garderies n'est pas remis aux parents. L'argument « de la non compréhension » ou du manque de vulgarisation n'est pas selon elle pertinent. Il est essentiel d'impliquer les parents.

Elle souhaite que désormais ce programme soit à disposition et si des parents ne comprenaient pas, les éducatrices pourraient expliquer et échanger avec eux autour de la question. La COGEST pense que cela favoriserait la confiance, l'échange et le partage et permettrait de valoriser également cette profession.

Réponse de la Municipalité :

Le projet institutionnel est un document conséquent qui comprend la ligne pédagogique, les références théoriques de l'institution, les aspects déontologiques des professionnel.le.s, les moyens choisis pour réaliser ces valeurs, etc. C'est un document qui met l'équipe d'accord sur le travail quotidien et qui sert de garde-fou pour s'ajuster dans la durée (c'est-à-dire, pour demeurer innovant et dynamique au fil du temps, des changements dans l'équipe, etc.). En outre, chaque structure a son propre document, qui peut faire entre vingt et trente pages. Les directions ont choisi de transmettre ce document lors d'un contact direct, précisément pour impliquer les parents dans un moment où les directeurs-trices sont disponibles pour cela, tout en vérifiant la compréhension par les parents. La question d'un document accessible s'est posée pour la charte, qui comprend les valeurs défendues par l'institution, et qui elle, en cours d'élaboration, sera mise à disposition sur le site une fois réalisée.

Par ailleurs, les éducatrices et éducateurs ne disposent pas, dans la vie quotidienne, de temps pour avoir un échange pédagogique avec des parents, "sur le vif". Elles sont en permanence soit avec les enfants, soit avec les parents qui viennent déposer ou reprendre leurs enfants. Ainsi, tout échange sur la ligne pédagogique ne peut se faire que lors d'un entretien, dans de bonnes conditions, ou lors d'une soirée destinée aux parents. Ce type d'entretien est sollicitable en tout temps, et des soirées de parents sont régulièrement organisées. En outre, la mise en ligne des différents projets institutionnels pourrait avoir un effet de "comparaison" entre les structures, de la part des parents, effet qui ne peut entrer dans les critères d'attribution des places.

Réponse de la COGEST :

La COGEST comprend que le projet institutionnel est un document trop conséquent. Mais elle ne peut que maintenir son observation, car il est nécessaire que les programmes pédagogiques de groupe qui existent soient accessibles aux Parents comme par exemple avec des extraits synthétiques de ce qui se pratique dans les différents groupes avec notamment les valeurs, les projets, la vie du groupe.

Comment est-ce que Renens supervise l'intégration et la réinsertion sociale des Renanais qui sont bénéficiaires de l'aide sociale ? Qui est en charge de le faire ? Comment, quand et qui suit les progrès, particulièrement, pour les habitants de notre Ville ?

Réponse écrite de la Municipalité :

La commune de Renens est représentée par la Municipale en charge du Service Enfance – Cohésion sociale au comité de l'ARASOL. Les séances de ce comité permettent d'être informé régulièrement sur l'évolution des situations des bénéficiaires, dans leur nombre,

leur qualité, ainsi que sur la manière dont elles sont prises en charge. Elles permettent aussi de faire remonter les préoccupations et sensibilités particulières de Renens. Le Conseil communal de Renens, par ses délégués au Conseil intercommunal de l'ARASOL a aussi l'opportunité d'être informé et de questionner le fonctionnement de l'ARASOL. L'action du CSR est régie par la loi cantonale sur l'action sociale vaudoise (LASV) et son règlement d'application (RLASV), délimitant la marge de manœuvre de celui-ci.

La réinsertion sociale des Renanais au bénéfice de l'aide sociale passe par un dispositif d'insertion financé par le SPAS.

FORJAD, FORMAD, Accent, sont quelques-uns des dispositifs existants, lesquels proposent un catalogue de mesures et un soutien pendant la formation pour les 18-25 ans. Concernant l'implication de la commune plus spécifiquement (cf. M. Robert).

Réponse orale de la Municipalité :

La commune s'engage à offrir des places professionnelles de réinsertion.

En 2106, se sont vues offrir des places : 2 personnes à l'AI, 1 personne à l'ORIF, 3 personnes à l'OPTI, 4 personnes à l'IPT et 1 personne à FORJAD.

Les emplois temporaires subventionnés fixes sont principalement à Enfance – Cohésion sociale et au Centre technique communal.

Il s'agit de ne pas seulement créer des mesures, mais également des places de travail.

Accueillantes familiales (mère d'accueil) Combien étaient-elles en 2016 ? Quelles sont les formations obligatoires et non obligatoires qui leur ont été proposées ? Comment est organisé leur suivi ? Comment sont gérés et qu'est-ce qui est mis en place pour leur accompagnement lors de tensions avec les parents et/ou le service et lors de difficultés rencontrées avec les enfants ?

Réponse écrite de la Municipalité :

Combien étaient-elles en 2016 ?

L'AFJ comptait 51 AMF (accueillante en milieu familial) au 31 décembre 2016. Tableau complet dans le rapport de gestion de 2016

Quelles sont les formations obligatoires et non obligatoires qui leur ont été proposées ?

Toutes les formations proposées aux AMF sont obligatoires. Elles ont suivi 2 soirées de formation continue en 2016 organisée par les coordinatrices. La première abordait le sujet de l'initiation aux livres avec comme animatrice la présidente de l'association "Osons les livres". Pour la deuxième soirée, les AMF ont eu l'occasion d'aller visiter l'exposition interactive de prévention des incendies et des éléments naturels à l'ECA. Elles ont aussi participé à 3 soirées de groupe de parole animée par une pédopsychiatre ainsi qu'à une rencontre de soutien organisée par la CIAFJ.

Les 3 soirées de groupe de parole sont aussi obligatoires. La participation aux formations ainsi qu'au groupe de parole est rémunérée par un tarif forfaitaire de CHF 30.- la soirée.

Comment est organisé leur suivi ?

Afin de garantir un accueil de qualité auprès des enfants, les coordinatrices ont maintenu un lien régulier avec les accueillantes. D'une part par un bilan annuel au domicile de l'accueillante et d'autre part par des visites imprévisibles. De par ce contact, les coordinatrices assurent un contrôle et une surveillance de l'accueil, mais elles sont aussi

présentes pour les soutenir dans leur activité auprès des familles. De plus, les coordinatrices sont quotidiennement disponibles au téléphone pour les interrogations des AMF.

Comment sont gérés et qu'est-ce qui est mis en place pour leur accompagnement lors de tensions avec les parents et/ou le service ?

Il y a plusieurs possibilités selon les situations. Dans un premier temps, les coordinatrices entendent toujours les familles et l'accueillante. Si besoin est, elles organisent un bilan réunissant les 2 partis. Si la situation est très délicate ou que les coordinatrices ont besoin d'un soutien, elles peuvent toujours faire appel à leur chef de service pour qu'il soit présent lors de l'entretien.

Et lors de difficultés rencontrées avec les enfants ?

Les coordinatrices sont aussi présentes pour donner des pistes pédagogiques aux AMF lorsqu'elles rencontrent des difficultés avec un enfant. La coordinatrice se déplace au domicile de l'accueillante afin de rencontrer l'enfant et d'évaluer la situation. Après ça, elle donnera des conseils concrets à l'AMF, mais elle peut aussi proposer un bilan aux parents.

Réponse orale de la Municipalité :

En 2016 aucune AMF n'a sollicité un soutien.

Une charte pour les accueillantes en milieu familial est en fin de réalisation.

Le service Enfance – Cohésion sociale a élaboré en 2016 un projet de revalorisation des salaires, qui a été mis en place le 1 janvier 2017.

Est-ce que des réflexions ont été menées pour le déménagement de la garderie du Tournesol ? Quelle planification ? Les parents ont-ils déjà été prévenus ?

Réponse écrite de la Municipalité :

Information aux parents :

Le 26 mai 2016, les parents ont été invités par la Ville, en même temps que les habitants du quartier de Florissant, à découvrir le projet du nouveau site de la Grange de Florissant avec la construction d'une garderie et d'une unité d'accueil pour écoliers (68 places), ainsi que la rénovation du rural et le réaménagement des jardins familiaux.

Un courrier leur a été adressé personnellement le 14 juin 2016 pour les informer du déménagement du Tournesol à la Croisée pendant la durée des travaux, et ce dès la rentrée d'août 2017.

Depuis, tous les nouveaux parents ont été informés oralement du projet en cours lors de l'accueil.

Conformément au courrier du 14 juin 2016, un 2^{ème} courrier a été adressé aux parents le 13 février 2017, leur précisant notamment, les dates exactes du déménagement. Le Tournesol fermera ses portes à l'avenue du Château 17 le mercredi 12 juillet à 18h30 (au lieu du 15 juillet) et les rouvrira à l'avenue du 24-Janvier 1D le mercredi 9 août à 6h45 (au lieu du 7 août). Si l'avancée des travaux le permet, une visite sera organisée pour les parents avant les vacances d'été pour leur qu'ils puissent découvrir les nouveaux locaux de la crèche Le Tournesol à la Croisée.

Comment s'est passée l'intégration des requérants du centre du Léman ? Qu'est-ce qui a été mis en place pour faciliter leur intégration ? Quelles actions ont été menées pour que « le vivre ensemble » soit une réussite ? Comment se passent les relations entre la Ville de Renens et l'EVAM ?

Réponse écrite de la Municipalité :

A l'ouverture de l'abri du Léman, en novembre 2015, un groupe de bénévoles s'était constitué afin de créer du lien avec les requérants, de les accueillir dans notre « communauté » et de leur offrir des espaces d'humanité et de convivialité. Des repas en commun, des cours de français, du sport, des jeux ou simplement des moments d'échange ont ainsi été organisés. Depuis lors, une structure d'accueil de jour de l'EVAM a vu le jour dans les anciens locaux de l'ORP à Crissier. Cette structure faisant également appel à des bénévoles, un rapprochement s'est très vite installé et naturellement de nombreuses activités ont été organisées avec le concours des animatrices du Centre. Suite à la dernière séance du Groupe d'accueil, il a paru plus simple que la structure d'accueil soit "officiellement" l'organe qui coordonne et planifie les activités issues de bénévoles à titre individuel ou associatif.

Cependant, la commune joue un rôle facilitateur, notamment en gardant un contact avec l'EVAM par le biais de différents projets, et en organisant une ou deux fois par an, une rencontre permettant de discuter des constats, questions et problèmes éventuels. En outre, une réflexion est menée par le biais de la Municipale et la déléguée à l'intégration, pour intégrer cette question-là dans les préoccupations du secteur: suivi des activités qui se font ailleurs, recherche de support de discussion (ex. spectacle Quai 1), etc.

Ce qui peut être dit est qu'il existe de nombreuses personnes soucieuses de s'investir pour accueillir les migrant-e-s, mais que les conditions d'hébergement et la politique de l'EVAM provoquent de nombreux découragements au sein du personnel de l'EVAM et des bénévoles. En s'adaptant aux flux migratoires, l'EVAM répond à l'urgence d'hébergement, mais ne peut pas intégrer les enjeux du vivre ensemble. C'est un aspect qui pose problème.

Réponse orale de la Municipalité :

Le groupe de bénévoles qui s'est constitué est composé de personnes déjà impliquées dans diverses associations de Renens.

Il n'y a eu aucun indice/indicateur de criminalité sur le site du Léman.

Le personnel dans ces lieux d'accueil bouge beaucoup, ce qui peut être compliqué en matière d'échange d'informations. Ce qui n'empêche pas un très bon lien.

Préavis bouclés en 2016

La COGEST s'est rendue dans les locaux du CTC le 10 mai 2017 afin de contrôler :

- Préavis N° 21-2012
Parc des Paudex – réaménagement
- Préavis N° 85-2010
La Farandole – aménagement et agrandissement
- Préavis N° 85-2010
Création d'un APEMS au nord des voies
- Préavis N° 46-2013
Clinique dentaire scolaire – travaux d'aménagement

Une seconde séance a dû avoir lieu le 29 mai 2017 dans les bureaux du greffe afin que la COGEST puisse consulter les appels d'offres du préavis N° 85-2010 qui n'avaient pas pu être présentés lors de la visite du 10 mai 2017.

La COGEST a pu avoir accès à toutes les pièces, documents et écritures demandées. Une analyse approfondie a été effectuée. Toutes les pièces comptables contrôlées correspondent aux prestations fournies.

COGEST– Questions sur le rapport de la Ville de Renens

Position de la COGEST sur les diverses réponses données par la Municipalité aux questions posées sur le rapport de la Ville de Renens.

La COGEST tient à remercier la Municipalité pour les réponses reçues qui lui a permis de mieux comprendre et de dissiper certaines interrogations. Globalement, la commission de gestion est satisfaite et approuve les diverses réponses. Certains points restent toutefois en suspens, ils seront repris lors des travaux de la commission pour l'exercice 2017.

Administration générale – Finances – Ressources humaines

Page 45

Easyvote : Si l'abonnement n'a eu que peu d'influences est-ce qu'une réflexion a été faite afin de réfléchir aux conséquences potentielles sur le vote des jeunes en allégeant cet abonnement ?

Réponse de la Municipalité :

Le choix de la formule allégée de l'abonnement a été pris dans le but de donner aux jeunes une première information, leur rappelant leurs droits civiques et leur proposant une approche simplifiée du sujet de la votation lors de leur premier scrutin, dans le but également d'éveiller leur intérêt. Cela permet de leur faire connaître l'existence d'Easyvote, qui est également disponible en ligne et sur une application pour smartphone. C'est probablement par ces moyens technologiques que les jeunes s'intéresseront aux objets soumis au vote du peuple.

Page 51

Mandats de prestations : Est-ce que ces mandats sont facturés ? Si oui à quel tarif ? Y a-t-il des tarifs préférentiels selon la taille et le potentiel économique des associations ?

Réponse de la Municipalité :

Les travaux comptables effectués pour les mandats sont facturés. Le tarif pratiqué est un tarif défini au niveau intercommunal (communes de l'Ouest lausannois), à savoir CHF 75.- de l'heure pour les travaux effectués par les collaborateurs/trices et CHF 125.- de l'heure pour les travaux effectués par les Chef-fe-s de services / adjoint-e-s. Il peut être convenu avec le mandant d'établir soit un forfait, puis de l'actualiser l'année suivante en fonction des heures passées sur le mandat, ou soit une facturation à l'heure.

Page 57

Personnel temporaire : Est-il fait appel à des agences temporaires, telles que Adecco, Manpower, Kelly Services ? Si oui comment sont établies les collaborations ?

Réponse de la Municipalité :

En principe, les missions temporaires sont organisées par l'employeur en direct. Exceptionnellement, il peut être fait appel à du personnel délégué par des sociétés de placements, en particulier dans le domaine de la petite enfance. Dans ce cas, il y a une seule société active dans ce domaine avec laquelle un lien de confiance a été établi.

Bâtiments – Domaines – Logements – Cultes

La COGEST souhaite obtenir les PV de chantier de la Ferme des Tilleuls de l'année 2016.

Réponse de la Municipalité :

Pour ce qui est des préavis en cours, les PV de chantier souhaités seront mis à la disposition de la COGEST une fois ceux-ci bouclés définitivement, selon l'usage en vigueur.

Page 70

Gestion des parkings : Comment se fait-il que 845 autorisations de parcs aient été distribuées alors que l'effectif du personnel est de 208 ETP ?

Réponse de la Municipalité :

Les places de parc sont également attribuées aux partenaires de la Commune, selon le plan de mobilité : écoles, PPLS, ARASOL, PolOuest, etc. Par ailleurs, les autorisations sont dans la plupart du temps trimestrielles, ce qui explique ce nombre élevé (en 2016 : 22 autorisations semestrielles et 823 trimestrielles).

Page 73

Cultes :

La COGEST constate que de nombreuses communautés religieuses sont citées dans le rapport, et ce même si elles ne sont pas subventionnées, pourquoi n'est-il pas fait mention de la communauté musulmane ?

Réponse de la Municipalité :

Il est fait mention dans le rapport des religions qui sont reconnues comme étant de droit ou d'intérêt public par la Constitution vaudoise. Les autres religions sont évoquées lorsque des activités en lien avec la commune sont organisées ou portées à notre connaissance. Il n'y a pas eu de parcours interreligieux en 2016 et aucune activité officielle n'a eu lieu de concert avec la communauté musulmane.

Page 80 – 81

Bilan des mesures pour l'amélioration de la propreté en Ville de Renens : La COGEST a pris connaissance avec satisfaction des diverses mesures mises en place pour l'amélioration de la propreté en ville. Toutefois quel est le bilan effectif ? Les citoyens ont-ils perçu ces améliorations ?

Réponse de la Municipalité :

La plupart des mesures sont effectives depuis le mois d'octobre 2016. Il est donc trop tôt pour tirer un bilan ; celui-ci est prévu après une année de mise en œuvre. Nous pouvons toutefois déjà avancer que des mesures comme les "Toilettes accueillantes" sont très appréciées de la population, et que le nouveau matériel mis à disposition des collaborateurs du service GU-DD est également apprécié à sa juste valeur.

Page 84

Jardins familiaux : Quels sont les contrôles effectués afin de s'assurer que les usagers n'utilisent pas de pesticides, désherbants, engrais chimiques et autres substances dangereuses et hautement polluantes ? A quelle fréquence sont-ils réalisés ?

Réponse de la Municipalité :

Un paragraphe spécifique figure dans la charte d'utilisation des jardins. Lors des assemblées générales du groupement, un rappel des règles fait systématiquement l'objet d'un point à

l'ordre du jour. Le contrôle sur le terrain est assuré en permanence par le représentant de site de chaque jardin. Mais le service ne délègue pas de collaborateur pour un contrôle in-situ.

Page 85

Conteneurs : Concernant les conteneurs enterrés sont-ils suffisamment grands pour contenir tous les déchets qui y sont déposés ? Si oui y a t'il de la marge pour des quartiers en pleine expansion ? Est-ce que les coûts d'extraction sont plus élevés ou moins élevés que l'ancien système ? Quelle est leur efficacité pour les odeurs ?

Réponse de la Municipalité :

Les conteneurs enterrés sont dimensionnés selon le nombre d'habitants potentiels d'un nouvel immeuble ou lors d'une réfection de grande envergure. C'est le service GU-DD qui détermine la quantité exacte de conteneurs à mettre en place selon les chiffres de la gestion des déchets de notre commune. A ce jour, la quantité de conteneurs mis en place correspond aux attentes des habitants. Pour les nouveaux logements, un surplus de déchets est souvent constaté lors des emménagements.

La mise en place de conteneurs enterrés engendre des coûts de collecte moins élevés pour la commune. Un conteneur enterré de 5m³ est bien plus vite vidangé que 6 conteneurs de 800 litres. Les coûts de la gestion des déchets, notamment pour le transport et la collecte, ont de ce fait diminué en conséquence.

Les nuisances olfactives sont combattues par un nettoyage et une désinfection des conteneurs deux fois par année. De plus, des pastilles désodorisantes sont placées à l'intérieur de certains conteneurs.

Urbanisme – Travaux

Page 102

Affichage publicitaire : La résiliation de la concession de l'affichage public a été faite, à quelle vision stratégique correspond-elle et pour quelles améliorations ? Y a-t-il des conséquences à cette résiliation ?

Réponse de la Municipalité :

Les outils en vigueur, basés sur des conventions dont les échéances varient, datent des années 1990 et sont aujourd'hui largement dépassés. Il est nécessaire de revoir la conception globale de l'affichage par le biais d'un nouveau concept, d'un règlement plus détaillé et d'une ouverture de la concession. Cette nouvelle réglementation sera soumise au Conseil communal. Ce travail devrait être finalisé avant l'échéance des Conventions SGA en 2020.

Après avoir été géré par la Police de l'Ouest lausannois, puis le Service Bâtiments-Domaines, le dossier est aujourd'hui en main du Service de l'urbanisme. En effet, l'affichage public est par essence un dossier transversal : Police pour la sécurité routière, Culture pour l'affichage culturel, Travaux pour la gestion du DP, Urbanisme pour la qualité de l'espace public.

Police des constructions : Qui s'occupe de « la police du feu » soit, qui est la personne qui vérifie que les nouvelles constructions ou lors de rénovations lourdes que les prescriptions soient conformes et respectent les règles en vigueur en matière de prévention incendie ?

Réponse de la Municipalité :

Ces vérifications sont effectuées soit par un mandataire externe, soit par le technicien - inspecteur de l'Office communal de la police des constructions avec le responsable de prévention et d'ingénierie incendie de l'ECA pour le secteur Ouest.

Page 104

Etablissement publics : Sur les 22 demandes traitées est-ce que les mises en conformité ont toutes été réalisées ? Quels sont les délais octroyés pour réaliser les mises en conformité ? Sinon quelles en sont les conséquences ?

Réponse de la Municipalité :

La police des constructions ne donne pas de préavis positif quant à la conformité des locaux des établissements si les mises en conformité exigées n'ont pas été réalisées. Toutefois, pour que l'établissement puisse continuer à être exploité, la Police cantonale du commerce octroie des licences provisoires pendant les délais donnés (sauf insécurité ou insalubrité grave). Les délais dépendent des travaux à réaliser, soit d'environ d'1 à 3 mois. Toutefois, l'office de la police des constructions doit très souvent rappeler aux exploitants et exerçants leurs devoirs en matière de sécurité et salubrité, par courriers successifs, rappels, sommations, voire même menaces d'exécution par substitution.

Travaux illicites : Quelles ont été les suites données à ces 3 cas de logements créés sans autorisation ?

Réponse de la Municipalité :

Dans les trois cas, un dossier de demande d'autorisation en bonne et due forme a été déposé. Dans le premier cas, le projet ne respectait pas les plans mis à l'enquête. Des plans complémentaires ont été validés et le permis d'habiter sera délivré très prochainement. Dans le second cas, un aménagement de chambres dans un rez inférieur, les conditions de salubrité n'étant pas respectées, un projet complètement modifié avec la création d'un nouveau logement a été déposé et autorisé. Dans le troisième cas, il s'agissait de l'aménagement de logements dans un bâtiment administratif, le projet a été autorisé rétroactivement, il est en cours de réalisation.

Permis de construire : Pour quels motifs ces antennes de téléphonie mobile ont elles été remplacées ?

Réponse de la Municipalité :

De nombreuses antennes de téléphonie mobiles sont en cours de remplacement en raison d'un changement de technologie. Les nouvelles antennes permettent de répondre aux trois générations de téléphonie et d'éviter la multiplication des sites. Dans les cas où une réserve de puissance est disponible, la puissance est augmentée.

Est-ce que leur emplacement se situe sur un bâtiment public ou privé ?

Réponse de la Municipalité :

Toutes les antennes traitées en 2016 sont situées sur des bâtiments privés. Une seule est située au sol, sur une parcelle CFF.

Les prescriptions fédérales sont-elles respectées et qui contrôle ?

Réponse de la Municipalité :

Chaque demande est contrôlée par la Direction générale de l'environnement du Canton-DIREN. Le contrôle se fait sur la base de calculs. Quand ceux-ci montrent que la puissance est égale ou supérieure au 80% de la valeur limite ORNI, une mesure de contrôle sur place est demandée à l'issue des travaux.

Page 110

Collecteurs : Est-ce qu'il existe des collecteurs qui ont été oubliés, si oui combien ? Et que vont-ils devenir ?

Réponse de la Municipalité :

Il n'y a pas de collecteurs oubliés. Il arrive qu'il y ait des collecteurs désaffectés laissés dans le terrain et retirés lorsque le besoin est avéré.

Page 111

Passage du Léman : Des statistiques ont-elles été établies dans les quartiers qui ont été touchés par les déviations et la surcharge du trafic ?

Réponse de la Municipalité :

3 axes ont été analysés, soit le passage du 1^{er} Août et l'avenue du Chablais avec une augmentation d'environ 1200 v/j de plus par tronçon (8 à 9%), ainsi que le Pont Bleu (sans incidence).

Quels sont les pourcentages par quartier ?

Réponse de la Municipalité :

Nous ne disposons pas d'études chiffrées par quartier.

Page 113

Piscine Aquasplash : Des paramètres non conformes ont été démontrés. Est-ce que cela a découlé sur des sanctions ? Si oui de quels ordres ? Quelles sont les mesures qui ont été mises en place afin de résoudre ces problèmes ? Les utilisateurs ont-ils été prévenus ? Est-ce qu'en 2017 de telles mesures non conformes pourraient-elles être à nouveau mesurées ? Pourquoi y a-t-il que 3 contrôles sur la période d'ouverture ? Qui décide du nombre de contrôles ? Comment et par qui est formé la personne qui est en charge de la machinerie qui gère le chlore, le PH et l'hygiène de l'eau ?

Réponse de la Municipalité :

Ce point dépend du Service Cantonal des Affaires Vétérinaires (SCAV), qui mandate le service des travaux pour le prélèvement et l'acheminement des échantillons au laboratoire. Le solde étant traité par le SCAV au niveau cantonal. La responsabilité de l'hygiène incombe à la Société coopérative de la piscine.

Culture – Jeunesse – Affaire scolaires – Sport

Page 125

Salle de spectacles : Le graphique du nombre et nature des locations de la salle de spectacles fait état de 29,5% dévolu aux répétitions. Quelles sont ces répétitions ?

Réponse de la Municipalité :

La dénomination "Répétitions" regroupe 3 catégories:

- *Les répétitions avec les artistes, qui représentent 9,5%.*
- *Les montages techniques des manifestations, qui représentent 14,3%.*
- *L'entretien du matériel technique et les travaux urgents, qui représentent 5,7 %.*

Est-ce que ces répétitions sont facturées ou est-ce que cela fait partie intégrante du prix de location pour une manifestation ?

Réponse de la Municipalité :

Les utilisateurs privés paient pour les répétitions ainsi que pour le montage technique des manifestations. Ces utilisations payantes représentent 16%.

Les sociétés locales bénéficient d'une répétition offerte ou d'un jour de montage offert, mais si leur demande est plus importante, ils paient le quart du prix dès le 2^{ème} jour. Les utilisations offertes représentent 19% et les utilisations payantes 7%.

Les services de l'administration communale, l'entretien et les travaux ne paient pas pour leurs utilisations. Ces utilisations non-payantes représentent 58%.

Est-ce que le prix pour des répétitions est moins onéreux ?

Réponse de la Municipalité :

Le prix demandé pour un jour de répétition ou de montage est moins onéreux. Il varie entre 12,5% et 15% du prix de location pour une manifestation publique.

Les 7,6% de locations privées représentent combien d'évènements et de quel ordre ?

Réponse de la Municipalité :

Les locations privées représentent 16 manifestations:

- *11 fêtes privées principalement organisées le dimanche par des membres de la communauté sri-lankaise.*
- *5 fêtes des institutions et des entreprises principalement organisées en décembre.*

Page 127

Démarches aux Cèdres : Concernant le bilan quelles sont les forces et les faiblesses des actions qui ont été menées et quelle suite sera donnée ?

Réponse de la Municipalité :

Une des forces principales concerne le travail que le TSP a pu réaliser avec les jeunes du Parc en les incitant à prendre une part plus active à leur vie de quartier (notamment réaménagement du Parc ou pose d'une plaque commémorative pour un jeune décédé).

La faiblesse du projet est inhérente au fait que le Parc n'est pas un lieu investi par les enfants. Le travail a donc essentiellement consisté à aller les chercher ailleurs pour les amener au Parc des Cèdres.

Il n'y aura pas de suite avec des activités comme celles mises en place 2016. Par contre le travail de lien avec les jeunes se poursuivra notamment avec le projet du Contrat de Quartier intercommunal qui prévoit d'intégrer les demandes des jeunes de ce périmètre.

Page 128

Conseil des jeunes : Qu'est-ce que la commune met à sa disposition (locaux, budget ou autre). Quel est son fonctionnement, sur quelle base s'organise-t-il ? Statuts, charte, encadrement ou autre ?

Réponse de la Municipalité :

La commune met à disposition du Conseil des jeunes des locaux et en particulier ceux du CRA; les besoins administratifs sont partiellement assumés par le délégué jeunesse, qui est présent aux séances et joue le rôle de facilitateur.

Un budget de CHF 5'000.- est alloué au Conseil des Jeunes pour des projets spécifiques, comme l'accueil des jeunes de 18 ans ou pour l'organisation du conseil.

Une charte élaborée en 2014 a été validée par la Municipalité. Comme stipulé dans l'article 1, le Conseil des Jeunes peut compter sur le soutien du Service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires - Sport et notamment par la délégation jeunesse.

Page 130

Conseil d'Etablissement : Quel est le bilan du projet de la réactivation de la fête des écoles ? Y a-t-il un projet concret qui se dessine ? Si oui pour quand ?

Réponse de la Municipalité :

Un projet de réponse au postulat "fête des écoles: Lausanne, Prilly... et Renens alors ?" a été élaboré par une délégation du CET avec la collaboration de quatre enseignantes des deux établissements primaires.

La Municipalité a décidé de reporter ledit projet à une date ultérieure pour plusieurs raisons :

- Question d'agenda en premier lieu. Il apparaissait en effet difficile, aussi bien pour le corps enseignant que pour les services de la Ville, de mettre sur pied une fête de cette importance encore pour cette année scolaire. 2018 ne s'y prête pas non plus en raison de Festimixx qui se déroule au mois de juin et implique également la participation des établissements scolaires. L'horizon 2019 a semblé plus raisonnable.*
- D'autre part, le projet présenté n'a pas remporté l'adhésion de la Municipalité notamment en ce qui concerne la question de la nature et de l'organisation d'un cortège. Un nouveau groupe de travail se constitue pour envisager un nouveau projet.*

Le projet de conférence publique est-il en rapport avec les établissements ?

Réponse de la Municipalité :

Le thème du projet de conférence publique qui aura lieu le 16 novembre à la Salle de spectacles portera sur les pédagogies alternatives avec comme titre "Comment tirer parti de toutes les richesses de nos enfants pour les faire grandir". L'intervenant sera M. Bruno Hourst, chercheur en pédagogies nouvelles, auteur de plusieurs ouvrages sur la thématique. Cette dernière est dès lors en rapport étroit avec la vie des établissements scolaires.

Page 135

Subventionnement sociétés locales sportives, de loisirs et culturelles : Pourquoi le Lausanne 4 clubs et la Fanfare la Clé d'argent ont-ils un N.A au lieu des chiffres comme pour les sociétés ? Est-ce que les subventions ont été versées malgré l'absence de statistiques ?

Réponse de la Municipalité :

Effectivement, le montant de ces deux subventions aurait pu figurer sur le tableau. Elles le seront à l'avenir. Il s'agit de :

- Lausanne 4 Clubs: montant forfaitaire annuel de CHF 10'000.- qui émerge des critères de la politique de subventionnement en raison du fait que cette structure de formation n'est pas une société locale. Cette subvention forfaitaire soutient, à l'instar de Lausanne et Prilly, les deux autres communes contributrices, les efforts de formation auprès des jeunes hockeyeurs renanais, pour un sport relativement onéreux en termes d'infrastructures et d'équipements.*
- Harmonie La Clé d'Argent : subvention annuelle conventionnelle de CHF 16'000.- depuis 2015.*

Page 136

Société coopérative du refuge : Le personnel du service CJS est-il formé et informé des diverses spécificités des locations du refuge afin de répondre aux questions de la population ?

Réponse de la Municipalité :

Oui, il l'est depuis de nombreuses années et, en tant que principal artisan de la réorganisation des prestations en 2016, le service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport reste le référent de ce dossier.

Page 136

La COGEST souhaite recevoir le rapport d'activité de la société coopérative de la Piscine de Renens, d'avance merci.

Réponse de la Municipalité :

Le rapport d'activité a été transmis par courriel aux membres de la COGEST. Des exemplaires papier sont également à disposition au guichet du greffe municipal.

Page 143

Prévention : Le Magic Collège reçoit-il des subventions communales ? La COGEST souhaite avoir les exemplaires de 2016, d'avance merci.

Réponse de la Municipalité :

Non le Magic College ne reçoit pas de subvention. Ce journal étant un journal en ligne, les "exemplaires" sont consultables sur le lien <http://esrenens.ch/mc>

Page 144

Le service de santé scolaire : le taux de travail des 2 médecins représente quel EPT ? Quelle est leur spécialité (pédiatre, généraliste ou autre ?)

Réponse de la Municipalité :

Les médecins sont vacataires et rémunérés à l'heure, et n'ont donc pas d'EPT. L'une est généraliste, l'autre pédiatre.

Le service de santé scolaire : Comment se passe l'intégration d'un élève transgenre pour les toilettes, les vestiaires et autres ?

Réponse de la Municipalité :

A l'établissement secondaire, l'élève transgenre bénéficie de toilettes particulières, il peut utiliser les toilettes qui se trouvent à la Vaudaire en face des salles de gym au sous-sol pour autant qu'elles aient été ouvertes par les enseignants de gym ce jour-là. Ces toilettes sont destinées à n'accueillir qu'une seule personne à la fois et sont donc adaptées à la situation. En ce qui concerne les vestiaires pour l'EPH à la Maurabia, il utilise la salle qui se trouve en face de la pièce où se change l'enseignant et à la Vaudaire les toilettes. Il bénéficie donc aussi d'un espace personnel. Durant les camps, nous faisons en sorte qu'il ait une chambre qui ne soit occupée que par lui.

Pour ce qui concerne l'intégration proprement dite, un représentant d'Agnodice vient introduire la problématique dans toutes les classes concernées par l'élève. Les enseignants sont aussi mis au courant de la situation afin d'être le plus adéquat possible.

Pour les établissements primaires, ce genre de situation est plus rare en raison de l'âge des élèves. Toutefois, il est possible de décaler la douche afin de permettre à la personne concernée de la prendre seule. Pour les WC, ce sont ceux de sa nouvelle appartenance sexuelle qui sont préconisés.

Sécurité publique

Qui sont les interlocuteurs et qui a le pouvoir de faire en sorte qu'une demande pour que la sécurité soit augmentée ? Est-ce que le SDIS Malley est au courant lorsque des matières dangereuses traversent la Ville de Renens, la Municipalité est-elle prévenue ?

Réponse de la Municipalité :

Les contacts entre les services de la POL et ceux de Renens sont soutenus, notamment par l'intermédiaire du Municipal de la Sécurité publique, du Secrétaire municipal et du répondant communal. D'une manière générale, la POL est réactive aux sollicitations qui lui parviennent, tant de la part de la Ville que de la population renanaise.

La présence policière est permanente sur l'ensemble du territoire de la POL. Cette entité procède continuellement à une analyse des problématiques et des phénomènes afin d'orienter son activité de manière spatio-temporelle. Pour exemple, un effort plus marqué de la POL, durant une période donnée et le temps nécessaire à ce que la situation se stabilise, avait été effectué en raison des problématiques rencontrées au Parc des Cèdres.

La Municipalité est l'interlocuteur pour toutes demandes liées à la sécurité. L'ECA par délégation du Conseil d'Etat est compétente pour faire appliquer la Loi sur la Défense Incendie et Secours (LSDIS) et le Règlement d'application y relatif (RLSDIS).

Y a-t-il un plan d'intervention et d'évacuation ? Qui en a connaissance et qui est formé pour le faire appliquer ?

Réponse de la Municipalité :

Le SDIS n'est pas au courant du transit de matières dangereuses qui traverse la Ville de Renens. Il n'existe pas de plan d'intervention ou d'évacuation pour la simple et bonne raison

que cela dépend principalement du produit transporté (distance de sécurité, distance d'évacuation, etc.). L'Etat-Major Cantonal de Conduite (EMCC) a répertorié les risques pouvant survenir sur le Canton et une doctrine existe sur les principes de base à observer lors d'une intervention de ce type. Le SDIS n'ayant pas la compétence pour traiter des interventions chimiques, notre personnel n'est pas formé pour l'intervention sur ce genre de produit.

Enfance-Cohésion sociale

Page 175

Les Lapins Bleus : Qu'est-ce que l'intégration précoce ? Et comment cela se traduit-il ?

Réponse de la Municipalité :

Depuis de nombreuses années, ce jardin d'enfants (ainsi que les autres structures d'accueil de l'enfance de Renens) accueille régulièrement des enfants qui ont besoin d'une prise en charge individuelle au sein d'un grand groupe, afin de lui permettre de s'intégrer parmi ses pairs, de partager des moments et des activités visant l'inclusion. Il peut s'agir d'un handicap physique ou psychique, d'un trouble du développement ou de troubles de comportement associé à une pathologie ou à un contexte particulier...

Ces situations sont en général dépistées dans le cadre des structures d'accueil, qui restent un lieu ressource, lieu repère, lieu passerelle, lieu d'accueil pour des familles et des enfants qui entrent dans un processus de prise en charge spécifique.

Dans le cas des Lapins bleus en 2016, il a été nécessaire d'avoir l'apport d'une éducatrice supplémentaire afin d'accompagner de manière plus spécifique un enfant qui était déjà accueilli depuis près d'une année. Un rapport a été fait en accord avec les parents, la pédiatre et la pédopsychiatre, afin de demander un subventionnement au SESAF, une suspicion de TDAH (trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité) a été nommée.

Pratiquement, c'est tout un travail de réflexion pour l'équipe fixe et la personne de soutien pour mettre en place un projet autour de l'enfant et de sa famille, qui va évoluer dans le temps, selon les besoins de l'enfant, du groupe de pairs et du jardin d'enfants. Une réévaluation régulière et de nouvelles réflexions avec la direction sont organisées afin de juger de l'évolution du cas.

Les activités ont permis dans le cas présent :

- *d'alterner le grand groupe, le petit groupe 2/3 enfants et l'individuel en salle de psychomotricité ou en extérieur;*
- *un accompagnement des émotions trop fortes, des crises, des angoisses;*
- *une sécurité physique pour l'enfant en question et les autres enfants;*
- *des visites d'intégration à la Farandole afin de changer d'espace et de copains;*
- *une présence à ses côtés lors des goûters afin de l'accompagner dans sa gestuelle et sa gestion des autres;*
- *une mise en place d'activités correspondant au besoin de l'enfant, dans le respect des autres enfants.*

En parallèle à ce processus, l'accompagnement de la famille a également été proposé, pour leur permettre d'adapter leur prise en charge en lien avec leurs problématiques, mais aussi

de mettre en route une réflexion en vue de l'école, de cadrer lorsque c'est nécessaire, ou encore de partager avec les autres partenaires...

Page 178

Fête des aînés : La commune organise une fête annuelle des aînés et c'est très bien comme cela. Toutefois, des communes du district organisent régulièrement des sorties « hors murs » serait-il envisageable que ponctuellement cela soit également mis en place pour les habitants de Renens ? Si non pourquoi ?

Réponse de la Municipalité :

Depuis 1999, la Fête des Aînés s'est exclusivement déroulée à la Salle de Spectacles, à l'exception de la sortie au cirque Starlight en 2015, sur la place du Censuy. Agrémentée d'un spectacle et d'un buffet froid, cette formule est appréciée par les participants, puisqu'elle a vu son nombre augmenter de plus de 10% depuis ses débuts.

Le service Enfance – Cohésion sociale est toujours à la recherche d'idées de spectacle ou d'animation. Les partenaires Aînés sont sollicités par le service à ce sujet. D'ailleurs en 2016, la Compagnie Oniriade a été invitée sur proposition d'un membre du réseau. Une attention particulière est accordée aussi à la longueur du spectacle, qui ne doit pas dépasser 1 heure à 1 ¼ heure, ceci afin de permettre à toutes les personnes âgées, quel que soit leur état de santé, d'y participer. Il est probable qu'une activité extra-muros, plus longue, nécessitant des déplacements, pourrait par certains côtés être plus attractive. Elle attirerait sans doute des personnes plus mobiles, mais découragerait peut-être d'autres qui sortent peu et pas longtemps.

Page 188

Relations avec les institutions aînés et petite enfance : quelles sont les actions intergénérationnelles qui ont été menées en 2016 ? Le Lapin Bleu a eu une belle initiative avec Papy Bunny, y a-t-il eu d'autres actions de ce genre ou des rencontres entre les plus petits et les aînés ?

Réponse de la Municipalité :

Au niveau des rencontres en garderie et aînés, il faut souligner le projet de la garderie de la Fondation des Baumettes. Toute une série d'activités sont organisées entre résidents et enfants. Lors du dernier Colloque sur la thématique de l'Intégration/Inclusion du 27 avril dernier organisé par les partenaires enfances de la Ville de Renens et auquel les Conseillers communaux étaient invités, la garderie a exposé son projet et l'évolution de celui-ci en relation avec les résidents. La garderie des Baumettes est largement soutenue par la Ville de Renens, la majeure partie des enfants accueillis étant Renanais.

Au niveau des garderies communales, en 2016, il n'y a pas eu d'autres actions impliquant une institution d'accueil pour personnes âgées.

Cependant, dans leur vie institutionnelle, les structures considèrent comme important de fédérer, rassembler, accueillir différentes générations autour d'activités, de moment de vie à la garderie, par exemple lors des fêtes, des moments d'anniversaires des enfants, lors des moments de bricolages, de musique, de jardin des livres, du match de foot des écoliers...

Les grands-parents mais aussi les familles élargies peuvent participer et se rencontrer. Selon les origines, les disponibilités et les choix familiaux, les grands-parents biologiques, mais aussi les grands-parents de cœur font partie de la vie des enfants régulièrement, ponctuellement, ou même quotidiennement. Ils font donc aussi partie de la vie de la garderie.

Relations avec les institutions aînées : Est-ce qu'il y a un conseil des aînées comme à Lausanne qui se calque sur le modèle du conseil des jeunes ? Sinon est-ce que cela a déjà été envisagé ?

Réponse de la Municipalité :

Il n'y a pas de conseil des aînées à Renens, mais depuis de nombreuses années, le service Enfance - Cohésion sociale anime le réseau aînées, regroupant différentes associations d'aînées renanaïses et cantonales: AVIVO Renens, AVIVO VAUD, Pro Senectute, Rayons de Soleil, Club de gymnastique du 3ème âge ainsi que l'APREMADOL, le Centre d'accueil temporaire (CAT) Kanumera, les CMS et les EMS de Renens, les paroisses protestante et catholique. Le réseau "aînées" se réunit deux fois par an pour aborder différentes thématiques en lien avec les aînées: la mobilité, l'alimentation, l'entrée en EMS, la propreté dans la Ville, etc. Ces réunions permettent également des échanges d'informations entre les participants lors des tours de table.

En 2014, les associations du réseau ont créé un groupe de travail sur le thème de la mobilité dans la Ville, afin d'identifier et de lister les difficultés rencontrées. En 2015, le travail de collecte de données du groupe "Personnes à Mobilité Réduite" a fait l'objet d'un rapport transmis à la Municipalité de Renens, sous le titre "Les Aînées dans la Ville : État des lieux et propositions", qui a été très bien accueilli et a débouché depuis lors sur deux rencontres annuelles avec une délégation du CTC, pour faire entendre le point de vue des aînées sur la mobilité dans la Ville et sur leurs besoins.

A ce jour, les partenaires du réseau aînées n'ont pas sollicité le service pour la création d'un conseil des aînées. De son côté le service bénéficiant déjà de la participation des partenaires aînées au réseau, dispose déjà d'un relais important pour être à l'écoute des besoins des aînées, et initier des projets en relation avec d'éventuelles demandes.

Compte rendu et rapport de visites des associations

- 1) Association des Familles du Quart Monde
- 2) Théâtre Kleber Méleau
- 3) Renens Natation

**Compte rendu de la visite du 5 avril 2017 à l'Association
des Familles du Quart Monde (AFQM)**

La COGEST composée de Mesdames Nathalie Jaccard, CORREIA Maria, GOLAZ GRILLI Elodie et Messieurs GRUBER Florian, HERTIG Philippe, NIANG Oumar, BASTIDAS Johnson, BERTSCHY François, DUPERREX Gérard

Ainsi que la Municipalité représentée par Madame Karine Clerc Municipale Enfance – Cohésion sociale et de Monsieur Georges-Henri Chevallaz Chef de service Enfance – Cohésion sociale.

Ont été reçu par par Mesdames Sophie Bosshard coordinatrice, Line Zürcher bénévole, Monsieur Pierre-André Christen membre de soutien, ainsi que par plusieurs membres des familles. A l'issue de la séance, un grand nombre de personnes avaient préparé un apéritif où il a été possible de continuer les échanges

L'Association des Familles du Quart Monde nous a présenté sa mission et ses valeurs auprès des personnes précarisées. Il nous est précisé que ce sont majoritairement des familles suisses qui sont concernées par cette forme de précarité.

L'Association donne également des cours pour les étudiants des écoles sociales.

Les Familles du Quart Monde se sont créées en association en 1979 dans l'Ouest Lausannois. D'abord à la maison du Simplon puis maintenant à la maison de Bourg-Dessus à Renens.

L'Association est soutenue par la Ville : de Renens, de Lausanne, des communes de l'Ouest lausannois et le Canton, grâce à ces subventions elle peut fonctionner, toutefois, elle reste néanmoins chaque année tributaire, pour le 50% de son budget de trouver des fonds et des contributions auprès de donateurs privés : fondations, entreprises et particuliers.

Les familles sont encadrées et soutenues par une équipe de bénévoles et de travailleurs sociaux professionnels

La mission de l'Association est l'accompagnement individuel, la vie communautaire, la sensibilisation à la pauvreté.

L'engagement et l'écoute permettent aux plus démunis de se réapproprier leur vie et d'aller de l'avant. Il s'agit de faire avec et pas pour !

L'Association des familles du Quart Monde, c'est :

- Des moments de rencontre et de partage
- Des permanences sociales

- Des possibilités de formation pour adultes
- Des ateliers créatifs et des espaces de loisirs pour adultes et enfants
- Un accompagnement individuel
- Un accès à un vestiaire

Avec :

- Des familles et des personnes défavorisées de la région lausannoise
- Des coordinateurs salariés
- Des bénévoles de divers milieux
- Des membres de soutien et des abonnés au journal « Et Nous ? »

Pour :

- Se réunir autour d'un lieu d'écoute et d'échanges pour créer plus de solidarité
- Permettre de se former et de prendre conscience de ses capacités
- Faire connaître les réalités de vie et les valeurs des familles
- S'engager avec d'autres pour que les plus défavorisés puissent avoir accès à l'exercice des droits fondamentaux.

L'Association a pour objectif de rester active et de continuer ensemble à lutter pour la dignité de ceux qui vivent dans la pauvreté.

Lors de cette visite, des familles ont témoigné et raconté leurs parcours. La COGEST a été très touchée par ces récits, ce qui lui a permis d'être encore plus sensibilisée aux problèmes de pauvreté. La COGEST tient à remercier chaleureusement les divers intervenants pour cette visite qui a été très enrichissante.

Compte rendu de la visite du 7 avril 2017 au Théâtre Kleber Méleau (TKM).

Le Théâtre Kleber Méleau a été fondé en 1979 par Philippe Mentha, il a été dirigé par ce dernier jusqu'au 30 juin 2015, depuis c'est Omar Porras comédien et metteur en scène qui a repris la direction.

La COGEST a souhaité aller visiter le TKM et à aller à la rencontre de son nouveau Directeur. Nous avons été reçus un soir de représentation par Omar Porras, Myriam Romano-Malagrifa et Jean-François Clément.

Omar Porras nous a présenté sa vision, son programme ainsi que les diverses collaborations et liens qui ont été développés depuis son arrivée en juillet 2015. Il a été à la rencontre avec une envie et une énergie communicative de divers artistes provenant de disciplines et d'horizons variés.

Sous son impulsion plus de 100 représentations sont parties en tournée, des collaborations, des coproductions ont été mise en place, comme par exemple :

-  On ne badine pas avec l'amour d'Anne Schwaller dans six villes de Suisse.

- L'Histoire du Soldat, collaboration avec le théâtre Am Stram Gram de Genève
- 3 coproductions avec le Théâtre de Carouge,
- La Comédie des erreurs et le Bal des Voleurs, ainsi qu'Amour et Psyché partiront aussi en tournée en Suisse et en France.

Par ailleurs, des liens avec des écoles, des centres de formation de la région sont développés ainsi qu'avec l'Ecole les Teintureries à Lausanne. Une troupe de théâtre amateurs a aussi vu le jour.

De nombreux travaux de rénovations et d'aménagements ont été réalisés (réfection des bureaux, des loges, de la cuisine et de nouveaux espaces ont été créés), mais, avec l'idée de préserver l'âme du lieu. Les spectateurs peuvent se sustenter au bar qui offre une carte variée et originale.

Nous avons eu la chance d'être invités lors d'une soirée de représentation. Nous avons ainsi pu constater l'ambiance chaleureuse et la bonne humeur qui règnent dans ces lieux. Mais, surtout, l'ensemble des membres de la COGEST présents à cette occasion sont ressortis enchantés et totalement séduits par le spectacle, les décors, la qualité des costumes, le jeu des acteurs et par l'ensemble de la pièce : Amour et Psyché de Molière. A noter que le public à la sortie partageait les mêmes impressions que nous.

Rapport de la visite du 17 mai 2017 au Renens Natation

La Commission de gestion a souhaité rencontrer des membres du Renens Natation afin de faire mieux connaissance avec ce club sportif phare de notre Ville.

Le comité du Renens Natation nous a reçu dans leurs locaux à la piscine de Renens avec également la présence de Madame Myriam Romano-Malagrifa Municipale du service Culture Jeunesse Sport

Nous avons eu une présentation très détaillée de leurs diverses activités, voire annexe. En complément nous avons posé diverses questions :

Le Renens Natation est constitué en association, le comité est bénévole. Il y a un encadrement professionnel qui est composé de :

- 3 entraîneurs professionnels à 100%
- Un entraîneur à 50%
- Un moniteur Ecole Natation à 50%
- Une secrétaire à 50%

Les cours de natation des écoles qui ont lieu à la piscine de Renens sont donnés par les entraîneurs du Renens Natations.

A partir de quel âge peut-on devenir membre du Renens Natations ?

Dès 5 ans pour l'école de natation et dès 10 ans pour la compétition. Le groupe espoir concerne des jeunes jusqu'à 18 ans.

Pour l'Ecole de natation, il y a un test d'entrée afin d'aiguiller le jeune dans le bon groupe. Il y a beaucoup de demandes pour les écoles de natation, toutefois, pour avoir de bonnes conditions de travail les places sont limitées.

La natation est un sport très exigeant, ainsi des jeunes en niveau compétition se lèvent 2-3 matins par semaine à 05h00 pour aller s'entraîner.

Pour le groupe compétition, il y aura 5 nageurs de 18 ans à 77 ans qui iront au championnat du monde à Budapest. Le plus expérimenté gagne même régulièrement des compétitions dans sa catégorie d'âge. En plus des groupes de compétitions il y a une section pour le plaisir (Sport pour tous) et de l'aquagym avec environ 130 pratiquants

Le Renens Natation existe depuis 1969, l'histoire du club est liée à la création de la piscine. Il n'y a pas comme pour le hockey ou le foot de catégorisation, la natation est un sport individuel. Il y a toutefois un classement qui se fait chaque année sur une seule et unique compétition. Ainsi, il y a pour la LNA 12 places et la LNB 12 également. Les filles sont en LNA et les garçons étaient jusqu'à cette année en LNB

Pour le championnat espoir, il y a 16 places pour la Suisse. Chaque année le RN envoie une équipe. Actuellement, ce sont les filles qui sont les plus performantes.

On nous explique que le système de licences est traité de manière plus rigide que pour d'autres sports, ainsi, un nageur qui voudrait changer de club doit donner un délai de 3 mois. Les changements se font souvent pour des raisons des horaires d'entraînements.

Des nageurs du Renens Natation sont dans le dispositif de Sport-Etudes. Pour y avoir une place, les critères d'entrée et les exigences sont très élevés. Ils se calquent entre autres sur les résultats et le nombre d'heures de natation pratiqués par semaine. Pour la natation, le Canton de Vaud n'est pas dans le top par rapport à d'autres cantons. Les allègements scolaires ne sont pas adaptés pour les nageurs.

Pendant l'hiver, les nageurs s'entraînent à : Chavannes, Ecublens, Prilly, Le Mont sur Lausanne, Lausanne Centre La Blécherette piscine de la police. Ce sont tous bassins de 25 mètres.

La vie associative du club s'articule autour des complétions organisées où les enfants sont mis à contribution. C'est un club qui organise beaucoup de compétition. Les camps font aussi partie de la vie club, il y en a au moins trois par an. Enfin, la Boum du Renens Natation qui depuis peu a une nouvelle formule et qui combine la Fête du Renens Natation et l'Assemblée Générale draine beaucoup de monde.

Les perspectives de croissance du Renens Natation sont limitées par la disposition des lignes d'eau qui sont limitées à cause des créneaux horaires. Ils ont également pour ambition de faire toujours mieux, de gagner des médailles aux championnats régionaux et nationaux. C'est un travail qui se construit sur le long terme pour réussir à attirer les nageurs à la compétition. Le Renens Natation concentre ses efforts sur la formation avec pour perspective d'avoir une équipe Elites.

Financièrement, les ressources essentielles sont l'écolage et les cotisations. Les subsides proviennent de Jeunesse et Sport, promotion des espoirs (club formateur) et les subventions de la Fédération + des communes.

Les nageurs du Renens Natation proviennent de 52 communes, elles sont toutes sollicitées pour l'octroi d'une subvention. Toutes ne donnent pas, mais elles sont toutefois nombreuses. La participation va de CHF 200.- à CHF 4'000.-.

Pour les charges, en plus des salaires, ce sont les charges pour les nageurs, soit les frais de location de lignes d'eau dans les diverses piscines de la région qui sont les plus élevées.

Pour les parents d'un jeune en groupe compétition, les frais annuels s'élèvent à environ CHF 2'500.- qui comprend notamment les frais d'hôtels et les frais de camp.

Pour l'avenir, Renens et Lausanne Natation pourront s'entraîner dans le nouveau complexe sportif de Malley qui aura le seul bassin couvert de 50 mètres de la région. Le prochain devrait être à Genève ou à Montreux.

Le manque de lignes d'eau couvertes est énorme, il y aurait de quoi occuper au moins 3 bassins dans la région lausannoise. Ce problème est récurrent depuis longtemps.

Au niveau de la région, Renens et Crissier sont les communes qui ont les élèves ayant le moins d'heures de natation de la région. Cela se détend un peu depuis un accord avec le Renens Natation pour obtenir des plages supplémentaires de natation pour les écoles. Une solution évoquée serait de développer des partenariats avec le privé.

Compte rendu de la visite des biens communaux du 29 mai 2017

Cette visite s'est faite en 2 temps :

- 1) Visite à la PolOuest
- 2) Rencontre avec Emmanuel Dayer administrateur de la Ferme des Tilleuls.

La COGEST a pu rencontrer et échanger avec le commandant de la PolOuest Frédéric Schaer, Commandant, Christian Hautle, répondant sécurité pour la commune, Olivier Golaz, Municipal, et la porte-parole de la PolOuest.

Une présentation détaillée des missions de la PolOuest nous a été faite, la COGEST a pu poser diverses questions concernant les interventions à Renens. Enfin, une visite des locaux a été mise en place, nous avons ainsi pu voir les bureaux, la centrale de transmission ainsi que les cellules.

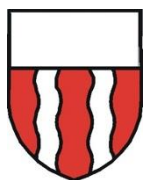
Puis la COGEST s'est déplacée du côté de la Ferme des Tilleuls où nous avons été reçu par Messieurs Emmanuel Dayer, Administrateur, Yanis Carnal, représentant de l'Association Un Autre Regard, par Mesdames Myriam Romano-Malgrifa, Municipale, et Michelle Dedeley Cheffe de service.

Nous avons pu découvrir, outre le fonctionnement interne, les missions de la Fondation, de l'Association des Amis de la Ferme des Tilleuls, celui de l'Association Un Autre Regard, mais nous avons surtout pris conscience de tout le travail et des obstacles qui ont été franchis

pour réussir à ouvrir ce printemps 2017. Il nous a également été présenté les divers enjeux et objectifs pour l'avenir.

La COGEST tient à féliciter l'équipe de la Ferme des Tilleuls, de l'Association un Autre Regard, l'Association des Amis de la Ferme des Tilleuls et la Fondation pour le travail accompli. Également pour avoir accepté et réussi à relever ce sacré défi !

Nous avons beaucoup apprécié ce moment d'échanges ainsi que l'accueil chaleureux.



Commission des Finances (COFIN)
Ville de Renens

Compte rendu séance COFIN / COGEST 18.01.2017

Lieu : salle de conférences / 19h.

Membres COFIN:

	Présent	Excusé	Absent
Golay Pascal (Président / PLR)	X		
Bonzon Geneviève (UDC)	X		
Delaquis François (PSR)	X		
Haas Torriani Nicole (Fourmi Rouge)		X	
Keller Vincent (Fourmi Rouge)		X	
Kocher Jonas (Les Verts)	X		
Montefusco Dylan (UDC)	X		
Roscigno Eugène (PSR)		X	
Sadiku Fatmir (Les Verts)			X
Safaï Reza (Fourmi Rouge)	X		
Savci Gökan (PLR)		X	
Tartaglia Vito (PSR)	X		
Vita Vito (PLR)	X		

COGEST : Membres présents:

Allauca Byron, Bastidas Johnson, Bertschy François, Duperrex Gerard, Hertig Philippe, Mulopo Robert, Niang Oumar, Perret Dominique, Jaccard Nathalie (Présidente)

PV

En préambule, Mme Nathalie Jaccard passe en revue les sujets ressortis lors de la précédente séance COGEST/COFIN en 2016, soit :

- **Gestion et comptes de la PolOuest.**

Cette problématique est résolue pour la COFIN, un très grand effort d'information en amont de la séance de budget a été entrepris cette année par la PolOuest.

Si l'information laisse encore à désirer pour la COGEST, il est indispensable que les renseignements puissent (mieux) circuler entre cette dernière et la CRI dont un représentant siège à la gestion de la Pol.

- **Gestion des subventions.**

- Ce thème reste a priori du domaine de la COGEST. La commission des finances a été informée du nouveau règlement pour l'obtention des subventions lors de l'étude du budget et n'a pas (ou plus) de question en attente sur ce sujet.

Par contre au niveau de la COGEST, il semblerait qu'il manque une possibilité de contrôle pour vérifier que les subventions « juniors » soient bien employées en tant que telle.

Rapport de la commission de gestion – exercice 2016

- *Le COFIN fournit le texte de la révision des dispositions du subventionnement 2016.*

Il est ensuite proposé un nouveau thème d'étude pour les deux commissions, soit « **Gestion et rentabilité de la salle de spectacles** ».

Ce thème est validé à l'unanimité.

La commission mixte devra ainsi évaluer l'aspect financier ainsi que la gestion et le fonctionnement de la salle de spectacle.

À la charge de la COFIN :

- Évaluation du coût de la salle (bâtiment, entretien, charges, salaires, locations, autres revenus ?)
 - *Sortir les chiffres budget 2017*
 - *Sortir les chiffres des comptes 2016 une fois connus (mars/avril)*

À la charge de la COGEST :

- Gestion de la salle (1 administrateur et 3 concierges, normalement 2.5 EPT).
 - *Retrouver le préavis pour l'engagement de l'administrateur (2004/2006)*

Dicastères concernés :

- CJS
- Bâtiments
- Finances
- + *Administrateur de la salle.*

Déroulement des séances

1. Séances communes pour le choix du thème (18.01.2016)
2. Séances par commissions lors des études des comptes (COFIN) et du rapport de gestion (COGEST)
3. Séances communes de synthèses (avril/mai ?)
4. Rapport (mai/juin ?)

Une séance complémentaire entre les deux présidents aura lieu début février afin d'affiner les travaux spécifiques aux deux commissions.

Pascal Golay

Président de la COFIN
2016-2017

Conclusions

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS

Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité

Où le rapport de la Commission de gestion,

APPROUVE

la gestion de l'exercice 2016 et en donne décharge aux organes responsables.

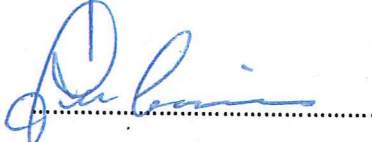
La Présidente-rapporteure :

Nathalie Jaccard

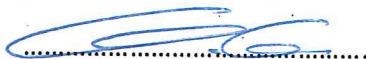


Les Commissaires :

Mesdames : Correia Maria



Golaz Grilli Elodie



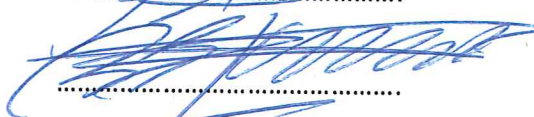
Perret Dominique



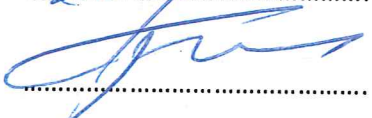
Messieurs : Allauca Byron



Bastidas Johnson



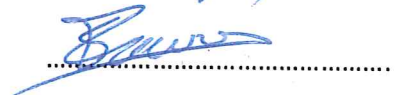
Bertschy François



Duperrex Gérard



Favre Simon



Gruber Florian

A démissionné du Conseil, n'a pas été remplacé

Hertig Philippe



Mulopo Robert



Niang Oumar



Liste des annexes

- 1) Cité de l’Energie – catalogue des mesures
- 2) Directive pour les achats durables
- 3) Présentation Renens Natation

- Liens vers le rapport de gestion de la PolOuest :

http://www.polouest.ch/wp-content/uploads/2017/05/2017_03_22_rapport_de_gestion_2016_avec_corr_codir_HQ.pdf

Mesures pour les collectivités

Version révisée, valable dès 2012



1 Développement, planification urbaine et régionale

Mesures		Punkte
1.1	Plan et stratégie Etat des lieux, objectifs, bilans, planification énergétique et de la circulation, programme d'activités	
1.1.1	Stratégie climatique communale, perspectives énergétiques	6
	La collectivité possède des principes directeurs avec des objectifs énergétiques et climatiques qualitatifs et quantitatifs déclinés dans ses politiques sectorielles, y compris celle de la mobilité. Elle affirme son engagement en matière d'énergie et de climat en s'impliquant dans des démarches reconnues, comme la société à 2000 watts ou la Convention des Maires. Ces principes directeurs sont définis clairement dans un document officiel.	
1.1.2	Définition et planification de la politique énergie climat	6
	La collectivité possède un plan de protection de l'énergie et du climat détaillant la vision qu'elle s'est fixée (base pour les instruments de planification sectorielle comme la planification énergétique, la planification des déplacements, la gestion des déchets...). Le plan comprend par ex. des stratégies pour - une meilleure efficacité et la réduction des émissions - la complète utilisation du potentiel local de production d'énergie (renouvelable) - la protection des milieux naturels et la conservation des activités agricoles Le concept est structuré autour d'objectifs et de stratégies à moyen et long terme et de cibles intermédiaires de réduction des consommations et émissions.	
1.1.3	Bilan, systèmes d'indicateurs	10
	La collectivité effectue régulièrement (tous les 2 à 5 ans) une analyse de sa situation énergétique et climatique pour l'ensemble du territoire, y compris la mobilité. Le bilan inclut : - les consommations - les émissions de CO2 de la collectivité (approche bottom-up ou top-down, par exemple avec ECORegion) - les émissions de gaz à effet de serre - les facteurs d'énergies primaires Et des indicateurs uniques pour : - la mobilité - les bâtiments (certificats de performance énergétique) - les déchets - approvisionnement en eau	

Mesures		Punkte
1.1.4	Évaluation des effets du changement climatique	6
	La collectivité valide les effets du changement climatique en tenant compte de la vulnérabilité de son territoire et agit en conséquence. Les sujets abordés sont : - évaluation des risques (inondation, érosion, sécheresse, risque d'incendie de forêt etc.) - adaptation des normes de construction (climatisation) - sécurité de la population et des touristes - limitation du recours à la climatisation des bâtiments - réduction de la production d'hydroélectricité - réduction du recours aux centrales électriques conventionnelles durant les vagues de chaleur / sécheresse. Ces thèmes sont discutés avec les acteurs locaux et les résultats sont intégrées dans les principes directeurs de la collectivité de la collectivité.	
1.1.5	Concept de gestion des déchets	4
	La collectivité réalise des concepts/études/recherches dans le but d'adopter une stratégie locale de réduction et d'utilisation (énergétique) des déchets. La stratégie vise : - la promotion de la réduction des déchets et la récupération des matériaux, - l'amélioration du tri à la source et des filières de désapprovisionnement - la réduction de la consommation d'énergie et des émissions de CO2 lors du ramassage et le transport des déchets, ainsi que - l'utilisation énergétique des déchets. Les déchets ménagers et les déchets organiques sont inclus. Le système des coûts reflète le principe du pollueur-payeur et doit permettre d'améliorer la récupération.	
1.2	Développement territorial	
	Instruments de planification relatifs au climat et à l'énergie	
1.2.1	Planification énergétique territoriale	10
	La collectivité dispose d'une planification énergétique basée sur un concept énergétique et climatique avec des déclarations et des stratégies concrètes pour : - épuiser le potentiel de production d'énergie locale - augmenter l'utilisation des énergies renouvelables - freiner la consommation et améliorer l'efficacité énergétique - réduire les émissions de GES (gaz à effet de serre) - coordonner la planification urbaine avec les différentes démarches sectorielles du processus Cité de l'énergie. La planification énergétique fait le lien avec la planification urbaine. Elle comporte une carte qui présente les zones prioritaires pour l'utilisation des énergies renouvelables et la récupération de chaleur résiduelle. Cette planification est dotée d'un dispositif de suivi/contrôle avec des objectifs et des étapes.	
1.2.2	Mobilité et planification de la circulation	10
	La collectivité dispose d'une planification de la circulation visant la réduction du trafic individuel motorisé sur tout le territoire avec des déclarations concrètes et des orientations stratégiques pour : - réduire le trafic motorisé - promouvoir les itinéraires piétons et cyclistes - promouvoir/étendre les transports publics et la mobilité combinée - réglementer la localisation des équipements et aménagements générateurs de trafic (centres commerciaux, écoles ...) La planification de la circulation comporte une carte et est dotée d'un dispositif de suivi/contrôle avec des objectifs et des étapes.	

Mesures		Punkte
1.3	Instruments pour propriétaires fonciers Règlements de construction et de zones, plans d'aménagement du territoire, planification d'urbanisation, cas particuliers, contrats de construction	
1.3.1	Règles de construction pour les propriétaires fonciers	10
	La collectivité a des règles de construction pour les propriétaires fonciers en cohérence avec sa stratégie d'efficacité et de réduction de la consommation d'énergie et la protection du climat. Par exemple, règles exigeantes pour : - limiter le nombre de places de parc - concevoir des bâtiments compacts, bien isolés, avec une bonne orientation - infiltrer l'eau, séparer les eaux de pluies et les eaux usées, réduire l'imperméabilisation des sols - augmenter la densité des constructions - agir sur les besoins en énergie supplémentaire et viser l'efficacité énergétique - planter, végétaliser, maintenir un réseau de voies vertes, augmenter la ventilation naturelle - prescrire des mesures spéciales pour les zones sans voiture, les commerces de proximité et les cheminements piétonniers (proposer de rajouter "et cyclistes")	
1.3.2	Développement urbain et rural durable et innovateur	10
	En cas d'appels d'offres ou de concours pour des projets urbanistiques ou architecturaux, la collectivité prescrit des critères d'économie d'énergie, de lutte contre le changement climatique et l'utilisation d'énergies renouvelables. Des exigences du même ordre sont formulées lors de la vente de terrain appartenant à la collectivité ou en cas de remise en droit de superficie. Exemples: - standard de basse consommation d'énergie et de maison passive (p.ex. labels MINERGIE®). - sources d'énergie renouvelable (panneaux solaires, biomasse, photovoltaïque, etc) - raccordement à un réseau de chauffage à distance - limitation des places de parcs - soumissions de projets d'urbanisme - respect de la biodiversité	
1.4	Autorisation de construire & contrôle	
1.4.1	Vérification des permis de construire et contrôle de chantier	8
	La collectivité a mis en place toutes les procédures d'autorisation de construire et de contrôle des chantiers afin de garantir la meilleure efficacité énergétique. Par exemple : - contrôle ponctuel et aléatoire des chantiers de construction par l'administration - lignes directrices pour le personnel d'inspection définissant et assurant la qualité de la surveillance et du contrôle - documents de construction incluant les procès-verbaux et détaillant les mesures d'assurance qualité mises en oeuvre - installations solaires incluses dans les permis de construire - système de contrôle performant - Obligation de traiter de façon exemplaire les labels (p. ex. MINERGIE ou CECB), et visualisation de la consommation d'énergie.	

Mesures		Punkte
1.4.2	Conseil énergie-climat pour les constructeurs	4
	La collectivité développe déjà des mesures d'accompagnement et de promotion de l'efficacité énergétique et des thèmes climatiques, dès les premières étapes des projets de construction. Exemples: - remise aux maîtres d'ouvrage d'un dossier de recommandations sur les bâtiments économes en énergie - recommandations ou financement de consultation sur l'énergie (renvoi à un organisme conseil ou à des services consultatifs) - recommandation pour l'addition de certificats d'énergie Les effets du dispositif de conseil sont évalués par des indicateurs.	

2 Bâtiments de la collectivité et équipements

(sans approvisionnement en eau, eaux usées, déchets)

Mesures		Punkte
2.1	Gestion énergie et eau	
2.1.1	Normes pour la construction et la gestion des bâtiments publics	4
	La collectivité a défini des normes de construction ou de rénovation pour ses propres bâtiments et équipements incluant : - l'utilisation efficace de l'électricité - l'efficacité thermique du bâtiment - le % minimum d'énergies renouvelables dans les apports énergétiques - environnement et santé dans le bâtiment - la durabilité dans la construction y.c. les études, l'exploitation et la maintenance - la limitation de la climatisation - des appels d'offres pour les bâtiments et installations communaux - approvisionnement en matériaux de construction écologiques Le coût des impacts du changement climatique et les coûts du cycle de vie devraient être pris en considération lors de la définition des normes.	
2.1.2	Bilan et analyse	6
	La collectivité réalise un bilan énergétique et technique de tous ses bâtiments et équipements publics significatifs, par exemple avec l'affichage des performances énergétiques (Display ou CECB) qui comprend: - calcul des chiffres clés concernant les consommations d'énergie (électricité et chaleur), les émissions de CO2/GES et la consommation d'eau - analyse détaillée du type d'utilisation de l'électricité (part de la consommation d'électricité pour chauffage central, eau chaude sanitaire, climatisation, cuisson, éclairage, appareils électriques etc.) - inventaire du type de matériaux employés et techniques de construction - analyse du potentiel d'utilisation d'énergies renouvelables - estimation du potentiel d'économie d'énergie - la justification de mesures correctives immédiates - marche à suivre (procédures) pour un programme de rénovation	
2.1.3	Contrôle des consommations, optimisation de l'exploitation	6
	La collectivité a mis en place un système de contrôle régulier des consommations d'énergie (électricité, chaleur) et de la consommation d'eau de ses propres bâtiments et équipements (incluant un outil de comptabilité énergétique par usage pour suivre les consommations dans le temps, par exemple avec des compteurs intelligents/smarts meters).	
2.1.4	Programme de rénovation	6
	A partir du bilan, la collectivité élabore et adopte un programme de rénovation sur le moyen et le long terme pour tous les bâtiments et équipements, en précisant le potentiel d'économie d'énergie (voir 2.1.1). Le programme de rénovation prend en compte : - type de mesures - coûts et économies prévus - date de réalisation - les responsables de la réalisation - financement, y compris l'étude de dispositifs innovants comme le contracting - normes de construction et d'entretien - effets prévisibles des effets des changements climatiques	

Mesures		Punkte
2.1.5	Constructions ou rénovations exemplaires	4
	La collectivité a mis en œuvre des standards énergétiques exemplaires (haute efficacité énergétique, faibles émissions de CO2) pour la construction de nouveaux bâtiments ou la rénovation d'un ou de plusieurs de ses bâtiments. La mise en œuvre s'oriente vers les objectifs stratégiques et la réduction de consommation prévue.	
2.2	Valeurs-cibles pour l'énergie, l'efficacité et l'impact sur le climat	
2.2.1	Energies renouvelables pour la chaleur et le froid	8
	La collectivité augmente et évalue la part d'énergie d'origine renouvelable des consommations pour le chauffage et la climatisation de ses bâtiments et équipements : solaire, biomasse, géothermie, chaleur ambiante, etc. sans prendre en compte la récupération de chaleur (voir domaine 3) (en % de la demande totale de chauffage et de climatisation de ses bâtiments et équipements)	
2.2.2	Energies renouvelables pour l'électricité	8
	La collectivité augmente et évalue la part d'électricité d'origine renouvelable dans les consommations de ses bâtiments et équipements : éolien, biomasse, photovoltaïque, hydraulique, biogaz, électricité verte certifiée, etc. (en % de la demande totale d'électricité de ses bâtiments et équipements).	
2.2.3	Efficacité énergétique pour la chaleur	8
	La collectivité augmente l'efficacité énergétique pour le chauffage, l'eau chaude et la climatisation de ses bâtiments et équipements et l'évalue au moyen d'indices énergétiques pour les différentes catégories de bâtiments.	
2.2.4	Efficacité énergétique pour l'électricité	8
	La collectivité augmente l'efficacité énergétique pour les usages de l'électricité dans ses bâtiments et équipements et l'évalue au moyen d'indices énergétiques pour les différentes catégories de bâtiments.	
2.2.5	Émissions de CO2 et de GES	8
	La collectivité réduit ses émissions de CO2 et de GES générées par le fonctionnement de ses bâtiments. La collectivité évalue son avancement par rapport à ses objectifs de réduction d'émissions de CO2 et de GES en utilisant des facteurs d'émission (à partir de l'énergie primaire) pour les différentes catégories de bâtiments.	
2.3	Mesures Spéciales	
2.3.1	Eclairage public	6
	La collectivité augmente l'efficacité énergétique de son éclairage public et l'évalue sur la base d'indices performances énergétiques (comme les indices de consommation d'électricité, le nombre de points lumineux, la longueur des rues éclairées, l'électricité utilisée pour l'éclairage des espaces publics et la mise en valeur des bâtiments, les feux de circulation et les panneaux de signalisation, etc.). Elle examine l'utilisation de technologies économes en énergie (comme p.ex. LED).	
2.3.2	Gestion rationnelle de l'eau	4
	La collectivité augmente l'efficacité de la consommation en eau des bâtiments publics et équipements. Elle l'évalue grâce à des indicateurs par habitant-e et par la consommation d'eau annuelle pour les différentes catégories de bâtiments. La mise en œuvre de la politique de gestion rationnelle de l'eau (besoins et l'utilisation) inclut l'utilisation économe de l'eau pour l'arrosage des espaces verts tenant compte de la biodiversité par exemple en limitant les apports chimiques.	

3 Approvisionnement, dépollution

(domaine d'influence de la commune selon le rapport eea)

Mesures		Punkte
3.1	Stratégie d'entreprise, stratégie d'approvisionnement	
3.1.1	Stratégie d'entreprise des sociétés de distribution	6
	Dans les contrats, les accords de coopération et les droits de codécision avec les services industriels locaux et/ou communaux (propriétés de la commune ou de tiers, selon le degré de libéralisation du marché de l'électricité), la collectivité s'assure que le fournisseur d'énergie définit des stratégies en matière d'efficacité énergétique, d'augmentation de l'utilisation d'énergies renouvelables, de prévention des changements climatiques et de régulation optimale du réseau pour la consommation et production à distance (Smart Grid).	
3.1.2	Financement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables	4
	La collectivité prélève une taxe sur les énergies non renouvelables ou investit une partie des redevances des concessions ou des dividendes pour le financement et la promotion de projets visant une utilisation efficace de l'énergie, le développement des énergies renouvelables et la lutte contre les changements climatiques (atténuation des changements climatiques) (€/habitant/an).	
3.2	Produits, tarification, information à la clientèle	
3.2.1	Eventail des produits et services	6
	Le fournisseur d'énergie propose un éventail de services dans le domaine de l'efficacité énergétique et la fourniture d'énergie à partir de sources d'énergies renouvelables (part de ces produits dans le chiffre d'affaires annuel), par exemple : - conseils en énergie pour les clients - programme de remplacement de chauffage électrique direct et de chauffage émettant de hautes émissions de carbone - possibilité du contracting d'installations ou d'économies - actions dans le domaine de la gestion de la demande d'énergie (lampes économes en énergie, etc) - programmes de promotion du fournisseur d'électricité pour l'utilisation d'énergies renouvelables - information sur les mesures individuelles pour atténuer les effets des changements climatiques (Évaluer la mise en œuvre des stratégies définies en fonction du 3.1.1.)	
3.2.2	Vente d'électricité verte sur le territoire communal	8
	La vente d'électricité verte sur le territoire devrait être augmentée. La collectivité évalue l'électricité verte achetée (en MWh/an) auprès de fournisseurs publics ou privés sur l'ensemble du territoire (part en % du montant total d'électricité facturé par le fournisseur aux clients de la collectivité).	
3.2.3	Incitations au changement de comportement et de consommation des clients	4
	La collectivité réalise des actions pour favoriser la prise de conscience et la motivation des consommateurs pour l'efficacité énergétique, l'utilisation d'énergies renouvelables et la production d'électricité locale, par exemple : - calcul des tarifs basés sur les coûts d'approvisionnement, y inclus les tarifs du gaz et du chauffage urbain, et qui encourage les économies d'énergie (par ex. tarifs spéciaux pour les clients qui s'engagent à plus d'efficacité énergétique) - informations détaillées sur la consommation d'énergie (facture, compteurs intelligents), les émissions de CO2 et les impacts des gaz à effets de serre, en offrant des évaluations CO2 individuelles - soutien à la production d'énergie à domicile (consom'acteur)	

Mesures		Punkte
3.3	Production locale d'énergie sur le territoire communal	
3.3.1	Récupération de chaleur industrielle	6
	Les possibilités de récupération et d'utilisation à l'extérieur de la chaleur des grandes entreprises industrielle ou de refroidissement, y compris l'examen du potentiel d'utilisation de chaleur des déchets industriels, aussi pour la production de froid, sont exploitées (potentiel épuisé).	
3.3.2	Chaleur et froid issus d'énergies renouvelables sur le territoire communal	10
	Le potentiel d'utilisation des énergies renouvelables pour le chauffage des bâtiments, l'eau chaude sanitaire et le rafraîchissement est épuisé. (part détaillée en % du de la consommation totale de froid et de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude de tout le territoire). Les énergies renouvelables considérées sont le solaire, la biomasse, le biogaz, la géothermie, l'eau de surface et la chaleur ambiante.	
3.3.3	Electricité issue d'énergies renouvelables sur le territoire communal	8
	La part de production d'électricité sur le territoire communal à partir d'énergies renouvelables de toutes technologies doit être augmentée au regard du potentiel (photovoltaïque, petite hydraulique, éolien, etc.). Les restrictions environnementales doivent être prises en considération.	
3.3.4	Récupération de chaleur / froid sur la production d'électricité yc couplage chaleur-force (CFF) sur le territoire communal	10
	Sur le territoire de la collectivité, le potentiel de cogénération (à partir de la biomasse ou du gaz naturel en tenant compte des émissions de CO2 et de GES) et le potentiel de récupération de la chaleur résiduelle des centrales électriques (en tenant compte du haut rendement global), par exemple pour un réseau urbain de chauffage ou de froid, est épuisé.	
3.4	Efficacité énergétique de l'approvisionnement en eau	
3.4.1	Inventaire et analyse de l'efficacité énergétique de l'approvisionnement en eau	6
	L'efficacité énergétique des installations d'approvisionnement en eau (captage, traitement et distribution d'eau potable) alimentant la collectivité est élevée. Les preuves de l'évaluation sont apportées par des indicateurs (consommation d'énergie en kWh par rapport au volume fourni d'eau potable en m3).	
3.4.2	Consommation efficace de l'eau	2
	La collectivité prend des mesures pour favoriser une utilisation économe de l'eau et la prise de conscience des consommateurs, par exemple : - consommation individuelle d'eau clairement indiquée/détaillée dans les factures d'eau - consommations d'eau de l'année précédente et des données moyennes (repères) communiquées pour comparaison - encouragement de comportements économes en eau, par exemple, par des tarifs linéaires pour tous les groupes de consommateurs (tarifs basés sur le principe du "pollueur-payeur" encourageant des comportements responsables) - mise en évidence dans les factures des coûts pour l'eau potable et ceux pour les eaux usées	
3.5	Efficacité énergétique du traitement des eaux usées	
3.5.1	Inventaire et analyse de l'efficacité énergétique du traitement des eaux usées	6
	L'efficacité énergétique des installations d'épuration des eaux usées de la collectivité est élevée et est mesurée par des indicateurs.	

Mesures		Punkte
3.5.2	Récupération de chaleur sur les eaux usées	4
	Le potentiel de récupération de la chaleur provenant des collecteurs d'eaux usées et/ou des installations d'épuration des eaux usées est épuisé.	
3.5.3	Valorisation des gaz de digestion	4
	Le potentiel de valorisation énergétique des boues d'épuration par digestion anaérobie (méthanisation) est épuisé.	
3.5.4	Gestion des eaux pluviales	4
	La collectivité encourage l'infiltration directe des eaux de pluie à la parcelle par des taxes correspondantes (p.ex. prélèvement de taxes pour les eaux pluviales en fonction de la surface imperméable), la mise en place progressive de systèmes séparatifs (séparation eaux pluviales / eaux usées), etc. La mesure inclus également la prise en compte des impacts du changement climatique, par exemple par la gestion des risques d'inondations (limitation de l'imperméabilisation des rues, places, chemins piétonniers, espaces publics).	
3.6	L'énergie des déchets	
3.6.1	Valorisation énergétique des déchets	8
	Le potentiel énergétique généré par l'incinération des déchets produits sur le territoire de la collectivité (hors bio-déchets, gaz d'épuration et gaz de décharge) est épuisé, en accord avec le concept de gestion des déchets.	
3.6.2	Valorisation énergétique des biodéchets	4
	Le potentiel de valorisation énergétique des bio-déchets du territoire de la commune ou de la ville est épuisé via : - l'incinération de la biomasse - la production de biogaz pour le chauffage (combustible) ou pour le transport (biocarburant)	
3.6.3	Valorisation énergétique du gaz de décharge	4
	Le potentiel de valorisation énergétique des gaz de décharge produits sur le territoire de la collectivité est épuisé.	

4 Mobilité

Mesures		Punkte
4.1	Gestion de la mobilité dans l'administration	
4.1.1	Aide à une mobilité consciente dans l'administration	4
	La collectivité encourage ses collaborateurs/-trices à un comportement intelligent et durable en matière de mobilité. Exemples : - réglementation des places de stationnement devant les bâtiments communaux - vélos de service, Business CarSharing - places de parc pour les vélos - promotion du covoiturage pour les employé-e-s - subvention des déplacements en transports publics ou à vélo - promotion du télétravail et des vidéo-conférences - installations de douche au travail Le règlement du remboursement des frais est complété par des conditions liées à l'énergie (déplacements professionnels en vélo ou en train, abonnements transmissibles, cartes de réduction, etc.).	
4.1.2	Parc de véhicules de la collectivité	4
	La collectivité veille à l'utilisation efficace et à la faible consommation de carburant de sa flotte de véhicules : - état de la situation et évaluation de la consommation des véhicules - achat de véhicules efficaces et avec systèmes innovants - achat de carburants émettant moins de CO2, et qui soient durables et socialement acceptables - formation Eco-Drive des collaborateurs/-trices - essais et mise en oeuvre de modèles de mobilité efficaces	
4.2	Réduction de la circulation et stationnement	
4.2.1	Gestion des places de parc	8
	La collectivité dispose d'une gestion de tous les parkings publics, y compris en dehors du centre (avec tarification et mise en oeuvre). Exemples: - tarification influençant le trafic - stationnement préférentiel pour les résidents - relocalisation de parking (souterrain, etc) dans le centre-ville sans expansion - installation de stations de recharge pour les véhicules électriques - tarification pour le stationnement de nuit - affectation des recettes au financement de la mobilité alternative - systèmes de guidage des parkings - priorité à l'auto-partage, création de places pour l'auto-partage	
4.2.2	Axes principaux de circulation	6
	La collectivité assure une circulation fluide à vitesse réduite sur les principales artères de circulation grâce à une conception, une organisation et une signalisation adaptées; orientées, autant que possible, vers les besoins des résidents plutôt que vers la circulation automobile.	

Mesures		Punkte
4.2.3	Zones de limitation de vitesse et de rencontres et valorisation de l'espace public	10
	La collectivité réalise des zones à vitesse réduite et des zones de rencontres (par des processus participatifs), incluant des mesures visant à promouvoir une répartition modale sûre et attrayante dans les zones résidentielles et à améliorer la qualité des espaces publics, des rues et des zones commerciales dans le but de rendre les déplacements piétonniers et cyclistes attractifs et de renforcer les commerces de proximité: - conception attrayante des itinéraires piétonniers et cyclistes, ainsi que des places publiques - zones piétonnes - accessibilité pour les personnes à mobilité réduite - création d'espaces verts et plantation le long des routes (allées etc.), installation de sièges, de bancs - limitation de la vitesse du trafic à l'aide de barrières naturelles existantes - éclairage adapté aux groupes cibles	
4.2.4	Systèmes d'approvisionnement en milieu urbain	4
	La collectivité a établi des règlements et introduit des "systèmes d'approvisionnement de marchandises" efficaces au niveau de l'énergie et de la protection du climat. Exemples : - chaîne courte d'approvisionnement alimentaire - règlement de stationnement/ de la circulation spécifique pour les livraisons - soutien d'offres telles que coursiers à vélo - promotion du commerce de proximité (local) - service de livraisons à domicile et service bagages	
4.3	Mobilité non motorisée	
4.3.1	Réseau piétonnier, signalisation	10
	La collectivité a créé un réseau de chemins piétonniers attrayant couvrant tout le territoire. Exemples : - analyse et réduction des endroits dangereux - signalisation avec indication des destinations et des temps de parcours - mesures visant à améliorer la sécurité sur le chemin de l'école - distribution de plans de ville avec différentes informations sur la mobilité - principe d'accessibilité égalitaire pour les personnes à mobilité réduite	
4.3.2	Réseau cyclables, signalisation	10
	La collectivité a créé un réseau cyclable attrayant couvrant tout le territoire communal. Exemples: - analyse et suppression des points noirs dans le réseau cyclable - analyse et réduction des endroits dangereux - distribution de cartes de vélo - signalisation avec indication des destinations et des temps de parcours - Bonnes possibilités de croisement (carrefours) / séparation claire pour les voitures, les vélos et les piétons - bonne connexion aux réseaux cyclables régionaux	
4.3.3	Parcs à vélos	6
	La collectivité a réalisé des parcs à vélos adéquats, sûrs, facilement accessibles et en quantité suffisante, év. couverts, en particulier à proximité des destinations importantes pour les cyclistes et des plateformes d'échanges modales.	

Mesures		Punkte
4.4	Transports publics	
4.4.1	Qualité de l'offre des transports publics	10
	La collectivité assure et améliore la qualité des transports publics par : - fréquence élevée, amplitude des horaires quotidiens adaptée aux usagers - bonnes connexions (aussi inter-régionales), synchronisation et unification des horaires (bus, train, métro, etc), service d'information en temps réel - tarification attractive - bon service de bus de nuit - couverture complète du territoire - prise en compte de la satisfaction des usagers - arrêts bien conçus et bien éclairés - véhicules modernes, confortables (bus surbaissés etc.), motorisation novatrice et moins polluante	
4.4.2	Priorité aux transports publics	4
	La collectivité donne la préférence aux transports publics en mettant en oeuvre des mesures comme : - réglementation des priorités des TP - commande de la signalisation par les transports publics - voies de circulation en site propre	
4.4.3	Intermodalité	6
	La collectivité propose et promeut des offres favorisant la mobilité combinée comme : - auto-partage, services de taxi (de nuit), collaboration avec les sociétés de location de voiture, centrales de co-voiturage - services de transport à la demande (sans réduction de services) - offres de Park&Ride (P+R), parking relais - location de vélos (y.c. électriques) - possibilité de transport de vélos dans les bus, trams et métros, trains régionaux Les besoins et les potentiels sont évalués par des études de marché, des campagnes promotionnelles, des enquêtes de satisfaction, etc. La tarification devrait être favorable au transport multimodal.	
4.5	Marketing de la mobilité	
4.5.1	Marketing de la mobilité dans la collectivité	8
	La collectivité assure de manière active et régulière des relations publiques et du marketing pour une mobilité efficace et douce. Cela comprend : - activités de promotion et d'actions, comme la gestion de la mobilité dans les entreprises, organisation d'événements et d'activités pour une mobilité douce et efficace, - création ou soutien d'une centrale de conseils en mobilité, - informations sur les véhicules et la conduite efficace, par ex. cours Eco-Drive pour les citoyen-ne-s, simulateurs de conduite, - présentation de véhicules efficaces et innovants, - offre d'auto-partage, de co-voiturage. Toutes les activités sont intégrées dans un plan de communication détaillé (6.1.1.).	

Mesures		Punkte
4.5.2	Indicateurs de mobilité exemplaires	6
	La collectivité a atteint des résultats remarquables dans le secteur de la mobilité et le prouve par les chiffres suivants: - la part modale de la mobilité douce (vélo, marche, transports publics) comparée à tous les modes de transport, - contributions financières pour les transports publics (montant en euros par habitant-e), - proportion de la mobilité efficace et à faible émission de carbone.	

5 Organisation interne

Mesures		Punkte
5.1	Structures internes	
5.1.1	Ressources humaines, organisation	8
	La collectivité met à disposition les ressources nécessaires en personnel dans l'administration pour les questions liées à l'énergie et à la protection du climat, (par ex. pour la gestion de l'énergie, les conseils en matière de construction, la rénovation des bâtiments de la collectivité ; les mesures de consommation et de suivi des consommations énergétiques et bilan CO2, la mise en oeuvre de systèmes de gestion énergétique et de protection du climat, conformément aux systèmes de gestion de la qualité et aux normes) ainsi que pour la gestion de la mobilité. Les responsabilités et les fonctions sont fixées et définies.	
5.1.2	Commission	4
	La collectivité a désigné une commission Cité de l'énergie (ou équivalent) ayant pour tâche de considérer les questions énergétiques, climatiques et environnementales de manière transversale (représentation de tous les services concernés, définition des responsabilités de la commission, séances régulières et verbalisées).	
5.2	Processus internes	
5.2.1	Participation du personnel	2
	La collectivité a fixé annuellement des objectifs et des cibles de performance dans le domaine énergétique et climatique, en accord avec l'ensemble des employé-e-s, afin d'assurer : - la participation des employés à la mise en œuvre d'actions environnementale - un processus coordonné d'amélioration continue Exemples: - reconnaissance de l'équipe de maintenance la plus efficace ou qui participe le plus à la protection du climat - système de reconnaissance des initiatives personnelles - système motivant de suggestion - processus d'amélioration continue - campagnes (semaines de l'énergie dans la commune)	
5.2.2	Suivi des résultats et planification annuelle	10
	La commission Cité de l'énergie de la collectivité suit annuellement le processus Cité de l'énergie et met à jour le plan d'actions du programme de politique énergétique sur la base de documents contrôlables sur les activités passées (documentation de projet, documents du dernier audit). Exigences méthodologiques: - réalisation annuelle du monitoring - basé sur des outils d'évaluation existants (le catalogue de mesure existant) - analyse de la planification des années précédentes: planifié <-> réalisé - accentuation sur les mesures planifiées à moyen et à long terme (par ex. 3x20 de la convention des maires/SEAP, Société à 2000 watts, impact sur le climat) - documentation des résultats liées à l'audit - communication interne et externe et documentation des résultats basés sur des indicateurs	

Mesures		Punkte
5.2.3	Formation continue	6
	La collectivité offre ou exige une formation liée à l'énergie pour tout le personnel, adaptée aux groupes cibles spécifiques (élus et administration, directeurs, chefs de service, techniciens). Des actions de sensibilisation sur l'efficacité énergétique et le changement climatique sont proposées. Exemples: - gestion énergétique des bâtiments et des installations, logiciels, entretien écologique des bâtiments - formation sur l'énergie et le calcul des indicateurs énergétiques, climatiques et des chiffres clés - rencontres sur la responsabilité environnementale en ciblant différents publics - excursions et séminaires sur le thème énergie et climat	
5.2.4	Marchés publics	6
	La collectivité a établi des directives d'achat tenant compte des facteurs énergétiques, climatiques et des coûts du cycle de vie s'ils existent, par exemple pour : - l'acquisition de matériel et d'appareils de bureau - exclusion de l'utilisation de bois tropical - le matériel d'entretien (y.c. nettoyage) - les achats pour les travaux publics et les bâtiments, les matériaux pour le dégel et le sablage des routes en hiver - les autres marchés/achats ayant un impact sur le climat (par ex. la nourriture)	
5.3	Finances	
5.3.1	Budget pour la politique énergétique	8
	La collectivité attribue annuellement un budget au soutien des actions suivantes dans les domaines de l'énergie et du climat: - rapports d'expert-e-s, études, expertises, évaluations des gaz à effet de serre - relations publiques - renseignements et conseils (p.ex. conseiller/-ère Cité de l'énergie) - gestion de projet externe - collaborations (projets scolaire, etc) - accompagnement - primes de performance (Budget en € par an et par habitant-e) Chaque service de la collectivité devrait disposer de son propre budget énergie et climat.	

6 Communication, coopération

Mesures		Punkte
6.1	Stratégie de communication et de coopération	
6.1.1	Plan de communication, travail de collaboration	4
	La collectivité réalise un plan de communication et de collaboration pour la planification des différentes activités de communication (couvrant tous les médias, y.c. des mises à jour, les responsabilités, les groupes cibles, la régularité, etc.). La collectivité définit et fixe son rôle actif dans le processus de collaboration.	
6.1.2	Exemplarité, Corporate Identity	4
	Les politiques énergétiques et climatiques innovantes font partie de l'identité de la collectivité, par exemple: - prises en compte du sujet dans l'image et la charte graphique de la collectivité - visibilité sur le site internet et les autres canaux d'informations et de communication de la collectivité - intégration cohérente et authentique dans le travail quotidien et les décisions (pas de salon de l'automobile, pas de vaisselle à usage unique lors des manifestations de la collectivité, etc.) - la collectivité est exemplaire et un modèle pour ses habitant-e-s.	
6.2	Communication et coopération avec pouvoirs publics	
6.2.1	Collaboration avec organismes de logement (social)	6
	La collectivité collabore avec les organismes de logement social, les sociétés coopératives et les homes (privés / externes) pour personnes âgées afin d'atteindre des standards élevées d'efficacité énergétique, l'utilisation d'énergies renouvelables et la protection du climat, par ex. par le soutien d'expertises lors du processus de planification et de la construction, par des informations ciblées etc.	
6.2.2	Autres collectivités et régions	6
	La collectivité collabore avec d'autres collectivités au niveau régional, national ou international en matière de politiques énergétiques. Exemples : - échanges d'expériences régionaux (comparaison des indicateurs, échange de documents) entre collaborateurs/-trices de l'administration (service Bâtiments, environnement, etc.) - délégué-e-s à l'énergie régionaux - organisation régionale de planification - sensibilisation notamment des collectivités partenaires sur le label Cité de l'énergie/eea - commerce de certificats CO2 (Joint Implementation) - financement de projets de développement et de projets dans les collectivités partenaires étrangères (Clean Development Mechanism)	
6.2.3	Autorités publiques régionales et nationales	2
	La collectivité recommande et défend sa politique en matière d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables et de protection du climat au niveau régional et national (p.ex. par des prises de position sur les lois, règlements et planification).	
6.2.4	Universités/hautes écoles et recherche	2
	La collectivité collabore avec les institutions afin d'initier et de soutenir la recherche et la formation dans les domaines de l'énergie, la mobilité et le climat.	

Mesures		Punkte
6.3	Communication et coopération avec économie, industrie, entreprises	
6.3.1	Programmes d'efficacité énergétique dans et avec l'industrie, les entreprises et les services	10
	La collectivité initie, soutient ou participe à des projets de collaboration liés à l'énergie, au climat ou à l'environnement avec l'économie locale, aussi au niveau régional. Exemples: - encouragement à participer à des programmes largement soutenus, par ex. Conventions d'objectifs CO2 avec les entreprises - rencontres régulières avec les entreprises - campagnes d'isolation avec des fournisseurs de matériaux de construction - foires spécialisées sur l'énergie en collaboration avec l'industrie - mobilité, par ex. au travail à vélo (Bike to work)	
6.3.2	Investisseurs professionnels et propriétaires	6
	La collectivité encourage les investisseurs et les propriétaires (privés) à planifier des projets en conformité avec la politique locale de l'énergie, par ex. au moyen des conventions volontaires, contenant des standards de construction élevés, des objectifs d'efficacité énergétique, la sensibilisation des locataires.	
6.3.3	Développement durable de l'économie locale	4
	Les politiques climatiques et énergétiques innovantes sont les facteurs (les plus) importants de la collectivité pour le marketing territorial par exemple : - technologies propres (cleantech) - zones artisanales respectueuses de l'environnement - recherche d'entreprises vertes - projets de tourisme durable - offres de loisirs "verts" - marketing pour "des produits verts et régionaux"	
6.3.4	Sylviculture et agriculture	4
	La collectivité soutient une utilisation durable des forêts et des terres agricoles (y compris le potentiel économique et écologique de la production d'énergie). La collectivité prend en charge / promeut / soutient : - les filières locales ou régionales d'approvisionnement en combustible bois - la protection de la biodiversité - la réduction des émissions de méthane des installations de biogaz - les contrats avec des producteurs locaux - la certification des forêts et du bois - la formation aux bonnes pratiques et aux principes de l'agriculture extensive	
6.4	Communication et coopération avec habitant·e·s et multiplicateurs locaux	
6.4.1	Groupes de travail, participation	6
	La collectivité implique les citoyen·ne·s dans les processus de décision et forme des groupes de travail énergie qui initient, accompagnent et mettent en oeuvre des projets (en collaboration avec le service public concerné).	
6.4.2	Consommateurs, locataires	10
	La collectivité offre et soutient un mode de vie durable pour les habitant·e·s et la société civile au moyen : - d'outils pour le calcul de l'empreinte CO2 - la promotion de produits et de marchés régionaux - d'informations larges sur le thème de l'énergie, p.ex. sur la consommation d'électricité ou le chauffage - la distribution d'interrupteurs de stand-by - activités pour toute la collectivité (manifestations, campagnes)	

Mesures		Punkte
6.4.3	Etablissements scolaires et centres de petite enfance	4
	La collectivité coopère avec écoles, crèches et garderies pour mettre en œuvre des projets énergétiques et des semaines de l'énergie (impliquant les enfants, le corps enseignant et les concierges). Par exemple: - modèles d'intéressement (bonus,"50/50")	
6.4.4	Multiplicateurs (partis politiques, ONG, institutions religieuses, associations)	4
	La collectivité soutient les multiplicateurs à devenir des modèles d'exemplarité afin qu'ils puissent exercer une influence sur les habitant-e-s concernant les questions énergétiques. Les partis politiques, les ONG, les églises sont sensibilisées à agir en conformité avec la politique énergétique locale.	
6.5	Soutien aux initiatives privées	
6.5.1	Centre de Conseil pour l'énergie, la mobilité et l'écologie	10
	La collectivité gère ou soutient un centre de conseil (local ou régional) sur l'énergie, l'écologie de la construction et la mobilité à l'intention des propriétaires, des architectes, des urbanistes en matière d'énergie et de politiques énergétiques locales (par ex. conseiller/-ère en énergie, programmes de soutien financier, technologies des énergies renouvelables, etc.).	
6.5.2	Projet phare	4
	La collectivité a initié et/ou joué un rôle important dans un projet phare extraordinaire et ambitieux de mise en œuvre de la politique énergétique locale dans des projets privés (par ex. avec des investisseurs privés, des entreprises, etc.). La collectivité a soutenu le projet par son expertise et/ou ses conseils, et le projet a fait l'objet de communication externe.	
6.5.3	Soutien financier	10
	La collectivité soutient financièrement les initiatives énergétiques et climatiques exemplaires des ménages et des acteurs économiques du territoire (en € par an et par habitant-e). Par exemple: - consultations approfondies (chèques/Bons de conseils) - énergies renouvelables et mesures pour augmenter l'efficacité énergétique - mobilité et transports ménageant l'environnement - mesures d'économie d'eau (économiseurs d'eau, utilisation des eaux grises) - soutien financier à l'agriculture biologique	

Ville de Renens

ACHATS RESPONSABLES

Engagement et directives pour 2013-2016

1. Engagement pour des achats publics responsables

Parvenir à un développement durable correspond à trouver un équilibre à long terme entre une économie saine et efficiente, une société équitable et solidaire, et un environnement respecté. Pour atteindre cet objectif chaque activité compte, y compris les achats des collectivités publiques. La Municipalité s'engage donc pour que les produits achetés par la Ville respectent les principes du développement durable, c'est-à-dire :

- qu'ils soient rationnels et qu'ils participent au développement économique, en particulier local, à l'amélioration de la qualité et à l'optimisation des coûts;
- qu'ils soient produits dans le respect de l'être humain;
- qu'ils tiennent compte des exigences de la protection de l'environnement.

En adoptant la présente directive, qui se fonde sur le *Guide pour des achats professionnels responsables* des cantons de Vaud et Genève (www.achats-responsables.ch), la Municipalité effectue un premier pas pour formaliser les procédures d'achats effectués par les services, et y intégrer de manière systématique les préoccupations économiques, environnementales et sociales. De ce premier pas découlera un processus d'amélioration continu.

Cet engagement contribuera à la mise en œuvre de la stratégie de développement durable de la Municipalité et renforcera l'exemplarité de l'administration communale.

2. Champs d'application

La présente directive couvre les achats de fournitures courantes effectués par l'administration communale, c'est-à-dire le papier et les fournitures de bureau, le matériel électronique, le mobilier, les produits de nettoyage, les vêtements, les véhicules, les produits alimentaires.

Suite à une phase test d'une année, et en fonction de l'expérience acquise, elle pourrait être élargie à d'autres produits ou d'autres marchés.

3. Directives

3.1 Procédure

Lorsque les achats dépassent le seuil de CHF 100'000.- les règles des procédures de marchés publics sur invitation ou ouvertes s'appliquent strictement. Lorsque les achats sont en-dessous de ce seuil les procédures peuvent être plus souples mais elles doivent tout de même s'inspirer des règles de mise en concurrence valant pour l'ensemble des marchés publics.

En particulier pour tout achat ou groupe d'achats de plus de CHF 20'000.- il faut procéder comme suit

- Faire un appel d'offres pour obtenir au moins deux offres, voire trois idéalement, sauf dans les cas particuliers (produits très spécifiques, compatibilité avec du matériel existant, absence de concurrence, ...). Il est recommandé de demander également plusieurs offres pour des achats de moindre importance.
- Refaire un appel d'offres au moins tous les deux ans pour les commandes répétitives, par exemple le papier ou les produits d'entretien.
- Evaluer les offres selon une méthode systématique et transparente (critères, pondération, documentation).
- Evaluer les offres en fonction :
 - du meilleur rapport qualité/prix ;
 - de l'engagement social (maximum 10%) et environnemental (maximum 5%) du fournisseur.

3.2 Evaluation du besoin et économique

- Avant tout achat, réaliser une analyse des besoins à l'aide des questions suivantes :
 - A quel besoin répond l'achat ?
 - Peut-il être satisfait d'une autre manière ?
 - Les spécifications du produit sont-elles adaptées au besoin ?
 - La solution prévue pourra-t-elle s'adapter à une éventuelle évolution du besoin ?
 - La quantité commandée correspond-elle réellement au besoin ?
 - Est-il possible d'emprunter ou de louer ce matériel à une autre entité, interne ou externe?
- Optimiser les procédures et critères d'achat pour bénéficier de conditions plus avantageuses : harmoniser les articles standards utilisés par les services (véhicules, vêtements, économat, mobilier), grouper les commandes sur l'année ou pour plusieurs services.
- Favoriser les articles de qualité et à longue durée de vie, plutôt que les articles devant être remplacés fréquemment parce qu'ils s'abîment, ne se réparent pas, ne se rechargent pas, ne s'adaptent pas ou se démodent.
- Dans l'évaluation du prix, tenir compte du prix des consommables, des coûts des prestations accessoires, des coûts d'installation ou de service après-vente.

3.3 Evaluation sociale et environnementale des entreprises

Pour toute commande supérieure à CHF 20'000.- (une commande unique ou une série de commandes sur une année), l'acheteur demandera aux fournisseurs invités à faire une offre, de remplir et retourner signé avec l'offre, le questionnaire relatif à l'engagement social et environnemental du fournisseur (voir Annexe 2).

Si les conditions de participation sont remplies, l'engagement social comptera pour 10% au maximum dans l'évaluation, l'engagement environnemental comptera pour 5% au maximum.

3.4 Exigences et préférences relatives aux produits

En principe, les produits disponibles sur le marché doivent être conformes aux normes légales. Toutefois, les acheteurs doivent se tenir au courant de ces normes et de leur évolution et y rester attentifs lors des acquisitions. Le *Guide des achats professionnels responsables* rappelle, pour chaque type de produits, les bases légales en vigueur.

Le *Guide des achats professionnels responsables* propose des recommandations. Chaque acheteur est encouragé à consulter ces recommandations et à les prendre en considération, dans la mesure du possible, pour les achats le concernant.

Par ailleurs, pour l'ensemble des achats certains aspects environnementaux transversaux méritent d'être pris en considération dans l'évaluation des produits :

- Tenir compte de l'écobilan des produits, c'est-à-dire de tous les impacts environnementaux tout au long de leur cycle de vie et en particulier de l'énergie grise contenue dans les produits (consommée dans les phases de production, de transport et d'élimination).
- Préférer les produits minimisant les distances de transport et/ou les produits livrés par le rail.
- Préférer les produits (machines/véhicules) dont le lieu d'entretien se trouve à proximité de Renens.
- Préférer les produits peu emballés ou emballés avec des matériaux recyclés ou recyclables.

4. Organisation, suivi, communication

4.1 Organisation et suivi

Chaque service acheteur est responsable de la mise en œuvre des exigences et recommandations figurant dans la présente directive, ainsi que de remplir les objectifs fixés pour 2013-2016.

Le responsable environnemental de la Ville est chargé :

- d'accompagner et de soutenir les services concernés dans la mise en œuvre de la directive de sorte à atteindre les objectifs fixés à l'Annexe 1;
- d'établir un bilan fin 2016;
- de proposer une évolution de la directive en tenant compte des expériences acquises, de l'évolution du cadre légal et du marché des produits concernés, ainsi que des efforts supplémentaires réalisables par la Ville.

4.2 Communication

Les résultats des efforts entrepris en faveur d'achats responsables seront communiqués annuellement au Conseil communal dans le cadre du rapport de gestion.

L'engagement de la Ville en faveur des achats responsables fera également l'objet d'une communication régulière sur le site Internet www.renens.ch.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 décembre 2012.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Syndique :

Le Secrétaire municipal:

**Annexes : Objectifs 2013-2016
 Questionnaire**

ANNEXE 1

OBJECTIFS 2013 – 2016 ET INDICATEURS

Champ d'action	Responsabilité	Objectifs	Indicateurs	Etat de la situation
Procédure	Tous les services	Pour tout achat ou groupe d'achats de plus de CHF 20'000.- assurer la traçabilité de la procédure d'achat et des critères pris en compte	Nombre de dossiers complets (offres, critères, pondération, évaluation) par rapport au nombre d'adjudications de plus de CHF 20'000.-	A réaliser
Evaluation des entreprises	Tous les services	Pour tout achat ou groupe d'achats de plus de CHF 20'000.- disposer de la réponse au questionnaire du fournisseur sélectionné	Nombre de questionnaires disponibles par rapport au nombre d'adjudications de plus de CHF 20'000.-	A réaliser
Fourniture bureau	Tous les services	Centraliser l'achat des fournitures de bureau	Nombre d'articles courants	Réalisé
	Tous les services	Diminuer la part du matériel en matières synthétiques	Part du matériel de classement en matières synthétiques	A réaliser
	Tous les services	Augmenter la part du matériel en papier/carton/bois et au moins labellisé FSC 100%	Part du matériel en papier/carton/bois labellisé FSC 100%	A réaliser
Papier - publications	Tous les services	Augmentation de la part des flyers et publications produits en papier recyclé ou FSC 100%	Part des flyers et publication en papier recyclé	Réalisé
Papier - bureau	Tous les services	Centraliser l'achat du papier courant et des enveloppes	Nombre de fournisseur	Réalisé
	Tous les services	Le papier utilisé et les enveloppes sont labellisés Ange Bleu ou FSC Recycling	Part du papier labellisé Ange Bleu ou FSC Recycling	Réalisé
Informatique	Service informatique	Poursuivre le passage des imprimantes individuelles aux imprimantes ou copieurs multifonctions collectifs	Nombres d'imprimantes individuelles	Réalisé
	Service informatique	Etudier la collaboration avec le PAIR (Partenariat des Achats Informatiques Romands) et son engagement en faveur d'achats responsables		A réaliser
	Service informatique	Améliorer la performance énergétique des serveurs	Consommation électrique des serveurs (implique de poser un compteur individuel)	A réaliser

Mobilier	Administration générale	Mise en application de la directive communale sur l'achat de mobilier : Décision municipale N°2/2009 Mobilier de l'administration – concept global	Nombre d'achat non conforme à la directive	Réalisé
Vêtements	CJS, Bâtiments, Environnement, Piscine, etc.	Acheter en commun les vêtements standards pour tous les services	Achat réalisé en commun	A réaliser
	CJS, Bâtiments, Environnement, Piscine, etc.	Augmenter la part des vêtements portant le label Öko-Tex Standard et/ou World Fair Trade	Part des vêtements labellisés	En cours
Produits d'entretien	Bâtiments	Centraliser complètement les achats de produits et supprimer les stocks individuels	Quantité de produits stockée dans les bâtiments	Réalisé
	Bâtiments	Augmenter la part des produits répondant aux exigences les plus élevées	Part des produits répondant aux exigences les plus élevées	En cours
	Bâtiments	Renforcer la formation des collaborateurs à l'usage des produits de nettoyage	Nombre de formations suivies par les concierges	En cours
Véhicules et machines	Tous les services	Mise en application des Directives environnementales pour l'acquisition et la gestion des véhicules et des machines lourdes de la Direction Environnement et Maintenance de 2010 à l'ensemble de l'administration communale.	Nombre de véhicules et machines non conformes aux directives	Réalisé
	Environnement-Maintenance	Augmenter la part des véhicules bénéficiant d'une étiquette Energie A	Part de véhicules A	En cours
	Environnement-Maintenance	Augmenter la part des véhicules répondant à la norme Euro la plus élevée	Part de véhicules avec la norme Euro la plus élevée	En cours
	Environnement-Maintenance	Augmenter la part des véhicules à gaz	Part de véhicules à gaz	En cours
Nourriture et boissons	Tous les services	Augmenter la part de produits labellisés équitables ou locaux		A réaliser

ANNEXE 2

QUESTIONNAIRE ENGAGEMENT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Engagée dans une démarche en faveur d'un développement durable, la Municipalité de Renens tient compte dans l'évaluation des offres, de l'engagement social et environnemental de ses fournisseurs. Ces critères viennent compléter ceux du prix et de la qualité des produits, qui restent prioritaires.
Elle vous demande donc de bien vouloir remplir, signer et retourner ce questionnaire avec votre offre.

1. Nom ou raison sociale

Nombre d'emplois (équivalents plein temps) :

2. Conditions de participation

Votre entreprise s'engage à :

- être inscrite au Registre du commerce si cette inscription est requise par la loi;
- respecter les usages professionnels et les conditions de base relatives à la protection des travailleurs, en particulier les conventions collectives si elles existent;
- payer les assurances sociales obligatoires;
- payer les impôts à la source retenus sur les salaires du personnel concerné;
- respecter les dispositions légales relatives à l'égalité entre hommes et femmes, notamment en matière d'égalité salariale.

3. Pour mieux connaître votre entreprise

Merci de répondre aux questions ci-dessous qui permettront de mieux connaître votre entreprise. Son engagement social et environnemental comptera pour 15% au maximum dans l'évaluation de l'offre.

Votre entreprise a-t-elle obtenu une certification qualité officielle dans le domaine social (type Eco-Entreprise ou équivalent) ? Oui / Non

Si oui de quel type ?

Votre entreprise prend-elle des mesures pour la santé et la sécurité au travail ? Oui / Non

Votre entreprise forme-t-elle des apprentis ? Oui / Non

Si oui, combien en a-t-elle formés au cours des cinq dernières années ?

Votre entreprise encourage-t-elle la formation continue (financement, accord de congés payés) ? Oui / Non

Votre entreprise accueille-t-elle des personnes souffrant d'un handicap ? Oui / Non

Votre entreprise accueille-t-elle des personnes en réinsertion ? Oui / Non

Votre entreprise soutient-elle financièrement des associations locales ou régionales ? Oui / Non

Votre entreprise a-t-elle obtenu une certification qualité officielle dans le domaine environnemental (type ISO 14'001, Eco-Entreprise, EMAS ou équivalent) ? Oui / Non

Si oui, de quel type ?

Votre entreprise a-t-elle pris des mesures pour un usage rationnel de l'énergie (assainissement du bâtiment, optimisation des processus de production/travail, sensibilisation des collaborateurs, utilisation d'électricité verte, production d'énergie renouvelable) ? Oui / Non

Votre entreprise applique-t-elle une politique d'achat préservant l'environnement (critères de choix des matériaux et des produits, critères de choix des fournisseurs) ? Oui / Non

Votre entreprise prend-elle des mesures pour limiter les risques d'atteinte à l'environnement (gestion des déchets, pollution, nuisances sonores, gestion de l'eau, mobilité au sein de l'entreprise, etc.) ? Oui / Non

Souhaitez-vous apporter d'autres informations sur l'engagement social et environnemental de votre entreprise ?

Le soussigné confirme l'engagement de son entreprise et l'exactitude des indications ci-dessus,

Lieu et date :

Le représentant de l'entreprise :

.....



Qui sommes nous ?

- Le comité
 - Daniele Mari
 - Président
 - Christian Beaud
 - Vice-président, Ressources Humaines
 - Jason Dady
 - Matériel & chronométrage
 - Joel Dufour
 - Logistique meeting, site web, caissier
 - Sibylle Dufour
 - Organisation meetings, Responsable jurys
 - Carole König
 - Liaison fédération & coordination entraîneurs
 - Silvia Tschanz
 - Ravitaillement meetings, Camps



Qui sommes nous ?

- Professionnels

- Fabien Walzer (100%)

- Entraîneur groupe Performance, Responsable section Compétition et Coordination Groupes

- Nicolas Bailly (100%)

- Entraîneur Groupe Compétition et Responsable Ecole de Natation

- Julien Jeangirard (90%)

- Entraîneur groupe Kids, Secrétariat Ecole de Natation, Responsable sport pour tous

- Vickie Blondeau (50%)

- Entraîneur Groupe Espoirs 1, Responsable Aquagym

- Florian Salvi (50%)

- Moniteur de l'Ecole de Natation

- Sibylle Dufour (50%)

- Secrétariat général



Une école de natation

- Des cours sur 3 piscines (Chavannes, Prilly et Le Mont)
- 66 cours chaque semaine
- 12 moniteurs
- 400 enfants par trimestre sur la saison
- 350 enfants ou adultes sur les cours d'été à Renens

Une section pré-compétition

- 5 groupes Avenirs
- 95 enfants
- 2 meetings internes
- 40 participants en Kids Ligue



Une section compétition

- 5 groupes
- 90 nageurs



- 17 nageurs au niveau national
- 22 nageurs au niveau régional
- Une section Masters Compétition avec 8 nageurs présents aux Championnats d'Europe Masters

Une section Sport pour Tous

- 5 cours adolescents différents entre Le Mont, Ecublens et Prilly
- 110 nageurs
- 2 séances hebdomadaires pour les Masters

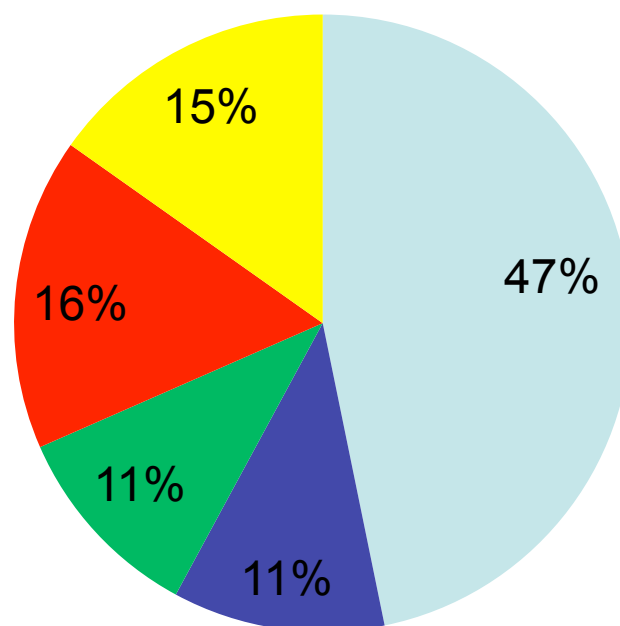
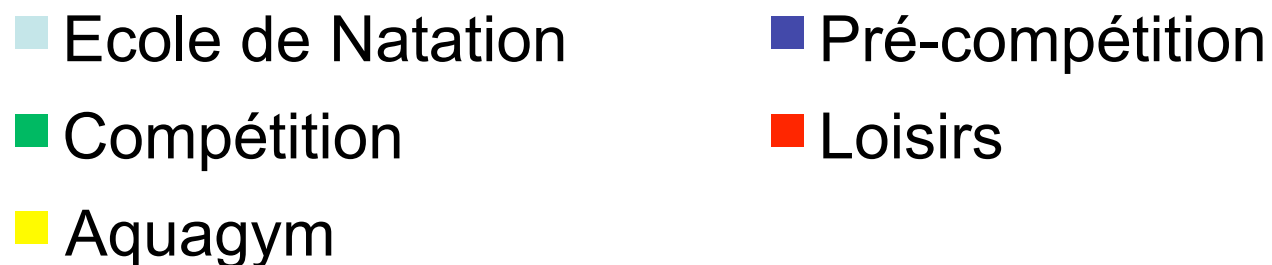


Une section Aquagym

- 7 cours (en eau profonde et non profonde) proposés à Ecublens
- 130 pratiquants
- 4 moniteurs diplômés



Répartition des nageurs par section



Quelques résultats sportifs

- Saison 2016
 - 2016 Romand catégorie d'âge: 20 participants – 30 podiums (dont 17 titres)
 - Championnat Suisse Espoirs : 13 participants – 23 finales – 9 podiums
Meilleur Club Romand au classement points
- Saison 2016-17
 - Championnat suisse petit bassin : 4 participants
 - Championnat Romand catégorie d'âge: 13 or, 4 argent, 1 bronze: Meilleur club Romand
 - Championnat suisse grand bassin : 6 participants - 5 finales

Quelques résultats sportifs



Salomé Demace qualifiée
pour le European Youth
Olympic Festival

Fabien Walzer dans
la délégation des
entraîneurs choisis
par la Fédération





Présentation des comptes Saison 2015-2016

TDS Fiduciaire Sàrl



Compte de pertes et profits

	Saison 2015-2016	Saison 2014-2015		Saison 2015-2016	Saison 2014-2015
	fr.	fr.		fr.	fr.
<u>RECETTES</u>			<u>DEPENSES</u>		
Cotisations et écolages	489'649.50	499'269.20	Charges de licences	3'710.00	3'518.00
Subsides, dons et partenariats	89'418.00	82'492.00	Camps	35'266.03	15'579.74
Organisation manifestations	17'180.75	28'212.55	Meetings et championnats	29'579.21	5'933.15
Championnats Suisses Espoirs 2015	-	34'430.52	Charges des nageurs	47'702.38	38'191.26
Commission Sport Max	962.80	1'124.20	Charges autres groupes	24'639.10	27'839.50
Intérêts actifs	15.30	42.80	Activités de loisirs	-	2'256.40
Produits extraordinaires	6'754.12	421.68	Salaires et charges sociales	407'995.50	454'173.38
			Entretien locaux	2'748.15	182.60
			Frais de véhicules	4'314.35	4'018.45
			Charges administratives	34'268.45	30'967.55
			Intérêts et commissions	859.74	1'172.64
			Frais de promotion	2'282.36	3'615.60
			Charges extraordinaires	7'045.30	2'288.37
TOTAL DES RECETTES	603'980.47	645'992.95	TOTAL DES DEPENSES	600'410.57	589'736.64
Excédent (+) / Insuffisance de recettes (-)	3'569.90	56'256.31			
Charges (-) et produits (+) non monétaires					
Amortissements	-2'750.00	-2'991.00			
Attribution aux provisions	-	-52'000.00			
Total non monétaire	-2'750.00	-54'991.00			
Résultat de l'exercice	819.90	1'265.31			

Bilan

	au 31.08.2016	au 31.08.2015		au 31.08.2016	au 31.08.2015
	<u>fr.</u>	<u>fr.</u>		<u>fr.</u>	<u>fr.</u>
<u>ACTIF</u>			<u>PASSIF</u>		
<u>Actifs mobilisés</u>	<u>305'532.02</u>	<u>401'376.92</u>	<u>Fonds étrangers</u>	<u>92'892.90</u>	<u>164'307.70</u>
<u>Liquidités</u>	<u>239'755.04</u>	<u>346'890.61</u>	Créanciers	36'935.40	29'776.40
Poste	119'678.09	226'804.66	Salaires à payer	0.00	11'000.15
Banque	120'076.95	120'085.95	Charges à payer	15'831.50	33'861.25
			Produits encaissés d'avance	40'126.00	89'669.90
<u>Disponibles à court terme</u>	<u>65'776.98</u>	<u>54'486.31</u>			
Débiteurs	7'459.00	18'593.00			
Actifs transitoires	58'317.98	35'893.31			
			<u>Provisions</u>	<u>192'999.00</u>	<u>220'999.00</u>
<u>Actifs immobilisés</u>	<u>2'755.00</u>	<u>5'505.00</u>	Provisions	192'999.00	220'999.00
Parts sociales du Refuge	1'000.00	1'000.00			
Fond amortissement parts sociales	-1'000.00	-1'000.00			
Bons cadeaux	0.00	0.00			
Matériel de natation	2'752.00	5'502.00	<u>Fonds propres</u>	<u>22'395.12</u>	<u>21'575.22</u>
Matériel de bureau et informatique	2.00	2.00	Fortune au début de l'exercice	21'575.22	20'309.91
Véhicules	1.00	1.00	Résultat de l'exercice	819.90	1'265.31
TOTAL DE L'ACTIF	308'287.02	406'881.92	TOTAL DU PASSIF	308'287.02	406'881.92

...vos questions

